

TROISIEME PARTIE : L'ARRIVEE DES LOUPS

A l'issue de la deuxième partie, nous avons laissé les mondes sauvage/domestique et nature/artifice dans une situation d'évitement mutuel. Certes, des échanges se produisaient et il existait, d'un monde à l'autre, une certaine circularité des savoirs et, plus encore, des objets et des pratiques. Malgré tout, chaque monde conservait ses frontières, ses catégories, ses savoir-faire, ses spécialistes et le dialogue, entre ces derniers, demeurait limité.

Dans le contexte que je viens de rappeler brièvement, les loups arrivent et provoquent une crise, qui est encore bien loin, à ce jour, d'être achevée. C'est donc une analyse « à chaud » que j'en proposerai, dans la troisième partie de ce travail.

Lorsque les loups paraissent, bien des choses changent. Pour les animaux, confrontés à un nouveau prédateur particulièrement redoutable, mais aussi pour les hommes, et notamment pour les éleveurs. Elles changent également pour l'observateur, qui voit l'atmosphère dans laquelle il travaille prendre une tournure polémique qu'il ne lui avait jamais connue. Changement d'ambiance, donc. En outre, de nouveaux acteurs font leur apparition, et l'ensemble des relations entre hommes et animaux s'en trouve profondément modifié. Enumérons les principaux acteurs en présence jusqu'à l'arrivée des loups. Côté animaux : des ongulés, sauvages et domestiques, des chiens de conduite, des chiens errants. Côté hommes : des éleveurs, des chasseurs, des touristes, des gardes-moniteurs, des gestionnaires, des naturalistes. Les interactions, en dépit des stratégies d'évitement, étaient déjà nombreuses. La situation, avec l'arrivée des loups, se complexifie singulièrement. En ce qui concerne les animaux, le loup est le principal nouveau venu, bien entendu. Mais on ne sait pas élever des moutons à proximité de loups en liberté, sans les faire escorter par des chiens de protection. C'est donc un couple d'animaux qui vient s'insérer dans le système domesticatoire, tel que le définit Jean-Pierre Digard³³³. En ce qui concerne les hommes, il faut ajouter les agents de l'Etat chargés de constater et d'expertiser les dégâts commis par les prédateurs, les structures européennes qui financent les programmes Life-

³³³ « Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples pour voir que c'est la combinaison de plusieurs facteurs, souvent de nature très différente mais toujours plus ou moins interdépendants, qui confère à chaque cas son sens et, partant, à la diversité des situations son intelligibilité. Cette combinaison de facteurs constitue le système domesticatoire. A chaque situation concrète correspond un système domesticatoire particulier, qui se compose de tout ce que l'homme investit dans la production et l'utilisation d'animaux : en action technique, en organisation sociale, en pensée (consciente et inconsciente), en représentations, etc. ». (Digard 1990) . p. 178.

loup, les aides-bergers, les sympathisants des loups, des élus, des journalistes, des juristes, l'« opinion publique », etc. Prendre en compte tous ces nouveaux acteurs, voir comment les questions que soulève la présence de loups sont reprises dans les diverses arènes politiques, médiatiques, scientifiques, examiner comment elles sont traduites au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la scène locale, et que l'on se rapproche de Paris ou de Bruxelles, aurait été une approche possible. J'ai procédé autrement. Je suis restée en Vanoise, auprès des personnes que j'avais jusque là rencontrées, m'appliquant à suivre, au fil du temps, l'évolution de leurs discours et de leurs pratiques, de leurs relations aux animaux et de leurs interrelations. Je me suis cependant tenue informée de ce qui, au même moment, se passait ailleurs, dans le Mercantour et dans la chaîne de Belledonne en particulier, ainsi que des discussions et des négociations au niveau national (notamment au sein du Comité national de concertation, créé en juin 1998³³⁴).

Un premier chapitre (chapitre 4) portera sur le déroulement de la crise. Je tenterai d'abord d'apporter des éléments de réponse à la question suivante : pourquoi les loups déclenchent-ils une crise, contrairement à d'autres animaux venus peu avant, les sangliers et les lynx notamment, qui, pourtant, ont avec eux un certain nombre de points communs ? Je présenterai ensuite les trois stades que j'ai distingués dans le déroulement de cette crise. Le premier se caractérise par des tentatives de prolonger la situation d'évitement entre les mondes : ceux qui s'attendent à la venue des loups, ou savent qu'ils sont déjà là, en parlent peu ; les autres l'ignorent ou préfèrent ne pas y croire. Dans une seconde phase, la réalité de la présence des loups est admise, mais les principaux protagonistes animaux, les loups et les moutons, sont pensés séparément ; les camps lycophiles et lycophobes se constituent et s'affrontent. Dans une troisième phase, les loups et les moutons commencent à être pensés, et gérés, conjointement ; des clivages apparaissent au sein de chacun des camps, tandis que de nouvelles proximités voient le jour.

L'arrivée des loups n'est pas sans exercer, sur les mondes sauvage/domestique et nature/artifice, de puissants effets, que je m'attacherai à préciser dans un deuxième chapitre (chapitre 5). Nous verrons que tout ce qui conférait à ces mondes une certaine stabilité est ébranlé : leurs frontières temporelles et spatiales perdent de leur netteté ; les catégories communément admises, celles de sauvage et de domestique d'une part, de nature et d'artifice d'autre part, sont radicalement remises en cause ; les certitudes vacillent

³³⁴ Je remercie Philippe Coric et Jacques Rémy, qui représentent respectivement le Cemagref et l'INRA au

sous le coup d'une production générale d'incertitude. Enfin, les savoir-faire maîtrisés cèdent la place à l'improvisation.

A. Le déclenchement de la crise

Au fur et à mesure que la grande faune sauvage a colonisé de nouveaux territoires et que les espèces se sont mêlées, l'évitement entre les mondes sauvage/domestique et nature/artifice est devenu de plus en plus difficile à maintenir. Les incidents, liés à la présence, sur un même espace, de gens qui s'intéressent aux mêmes animaux mais les comprennent différemment, se sont multipliés. D'abord bénins, — lorsque des alpages ou des prés de fauche sont pâturés par des bouquetins ou que des marmottes s'y installent —, ils ont pris une tournure plus sérieuse avec d'autres espèces, sur lesquelles il faut nous arrêter, précisément parce qu'elles n'ont pas déclenché de véritable crise, tout en suscitant de réelles difficultés : il n'y a pas eu, en particulier, de crise du sanglier, ni de crise du lynx. S'interroger sur ces non-événements, éclairera, en creux, ce que les loups ont de spécifique : que font-ils donc que n'ont fait ni les sangliers ni les lynx avant eux ?

1. Le sanglier, une norme de discordance entre éleveurs et chasseurs qui laisse les naturalistes indifférents

Les sangliers, arrivés les premiers, du bas des vallées, commettent dans les alpages et les prairies de fauche des dégâts importants, labourant profondément le sol. La remise en état est souvent longue, et parfois incomplète, pour peu que l'érosion s'en mêle ou que les sangliers reviennent. Aussi leur passage provoque-t-il la colère des agriculteurs et des alpagistes. Colère contre les sangliers, bien sûr, mais aussi contre les chasseurs, accusés de les favoriser, en n'abattant pas suffisamment d'animaux en automne, en agrainant l'hiver, voire en les introduisant clandestinement : *«Maintenant, les chasseurs, eux, ils veulent qu'y en ait le maximum, des cerfs, des biches, des sangliers, toutes les bêtes, c'est pas ..., ils s'en foutent, eux, ils ont pas de propriété, ils ont rien. Seulement, quand t'as un pré qui est labouré complètement, c'est autre chose. Mais les chasseurs, pour eux, c'est pas un problème ! [...] Ils voudraient qu'y ait cent sangliers dans la commune»* (un éleveur). Colère également contre des fonctionnaires, gardes de l'ONC, gardes-moniteurs du Parc et agents de la DDAF, chargés du constat des dégâts et de leur indemnisation : *« Moi, j'ai eu un hectare d'alpage labouré par les sangliers. Y a pas moyen de se faire rembourser ! Ils*

montent comme ils respirent ; les lettres, ils prétendent qu'ils les reçoivent pas; il faut tout leur envoyer avec accusé de réception. Après ça, ils se diminuent les surfaces; ils trouvent toujours une combine pour pas payer; y a pas moyen de leur faire confiance. Ils feraient bien de se méfier et de pas trop tirer sur la corde, parce qu'un jour, il pourrait bien y avoir un coup de feu et c'est personne qui l'aurait tiré, à force de s'imaginer tout permis » (un alpagiste). Ces extraits témoignent de la violence des conflits que génèrent les sangliers⁵³⁵. Les dégâts, pour le seul département de la Savoie, s'élèvent chaque année à plusieurs millions de francs : les enjeux financiers sont indiscutablement d'importance. Un certain nombre d'ingrédients de la crise semblent donc réunis. Mais les conflits et les enjeux demeurent internes au monde sauvage/domestique.

Les naturalistes, en effet, ne s'estiment pas tellement concernés ; le sort des sangliers leur importe peu et ils ne sont pas prêts à défendre une espèce qui ne bénéficie d'aucun statut de protection et ne remplit aucun des critères qui, selon eux, fondent la naturalité (cf. première partie). Un garde-monde reproche ainsi aux sangliers de n'être pas autochtones: « Les sangliers, moi, à la limite, ça me dérangerait pas qu'on les élimine, parce que c'est ..., à la limite y en a jamais eu, ils ont rien à faire ici, pour moi. C'est une population rapportée, ils ont rien à faire là. Bon, à la limite, ça me dérangerait pas qu'ils soient C'est pas une espèce autochtone [!] » (un garde-monde)⁵³⁶. Les heurts provoqués par le sanglier sont circonscrits au monde sauvage/domestique et ne gagnent pas le monde nature/artifice. S'il n'y a pas de véritable crise du sanglier, c'est que ce dernier ne dresse pas les deux mondes l'un contre l'autre.

⁵³⁵ Violence également perceptible dans les propos des lieutenants de l'ouvroirie, chargés d'abattre des sangliers lorsque les agriculteurs estiment leurs dégâts excessifs : « On est bien souvent entre le marteau et l'enclume, on a d'un côté les agriculteurs : "bon à rien, pas capable de tuer un sanglier qui vient dans mes terres", et de l'autre côté, si vous le tuez, vous avez 40 chauxiers sur le dos : "t'es un salaud, t'as tué le sanglier hier soir, et nous, pourquoi on n'a pas le droit d'y aller", etc. D'après qu'on a une position un peu délicate vis-à-vis de l'Administration, vis-à-vis des chasseurs et vis-à-vis des instances agricoles, parce que bon, y a toujours possibilité [de prétendre que] vous l'avez loupé, mais bon, comme les 3/4 du temps maintenant, enfin moi personnellement j'amène un agriculteur dans la voiture avec moi, pour qu'il tourne jusqu'à trois heures du matin et qu'il voie comment c'est, donc je peux plus me le permettre. J'avais cette possibilité là, quand vraiment c'était un peu exagéré les demandes, pour les dégâts qu'y avait, c'était à quelques jours de l'ouverture de la chasse, bon, les chasseurs paient, cette année, ça va être 100 F en plus de leur permis, pour pouvoir payer les dégâts, alors on paie aux agriculteurs les dégâts, et en plus je vais les tuer la nuit, donc ça passe pas très bien dans certains esprits, ça passe pas bien ».

⁵³⁶ Notons, au passage, que l'on a là un bel exemple de ce que Raphaël Larrère nomme le «lépisme zoologique», cf. p. 131.

Un autre animal, présent en Savoie depuis quelques années, mérite également que l'on s'y intéresse. Le cas du lynx, en effet, rappelle singulièrement celui des loups : il est protégé ; c'est un grand prédateur, qui s'attaque aux ongulés sauvages, et éventuellement domestiques. On sait, par ailleurs, que des lynx ont été réintroduits, dans le Jura suisse et dans les Vosges. Il est donc discutable, en ce qui les concerne, de parler d'un retour « naturel ». Leur venue, cependant, n'a pas mis le feu aux poudres, car elle s'est faite dans un profond silence. Contrairement aux loups, les lynx ne vivent pas en meutes; leur impact sur la faune demeure modéré, et leurs incursions dans l'espace domestique sont aussi rares que discrètes³³⁷. Ils se faufilent ainsi dans le monde sauvage/domestique en catimini, et sans trop le modifier en apparence. Selon un agent de l'ONC, ils passeraient même parfois inaperçus³³⁸ : « On sait certains secteurs où y a du lynx, et personne s'en doute, alors c'est quand même la preuve que ça se passe bien, donc que ça continue ». Y compris lorsqu'elle est connue, leur présence ne révolutionne pas les esprits, ce qui ne signifie pas qu'elle soit appréciée. L'Administration suspecte l'existence d'actes de braconnage : « Y a sûrement un certain nombre d'entre eux qui se font descendre. Quand un chasseur te dit : "j'ai vu du lynx deux trois fois", tu peux être sûr que le lynx, il est plus là ! » (un agent de la DDAF). Des témoignages recueillis auprès de certains éleveurs et chasseurs vont dans le même sens :

« 2 (un éleveur, non chasseur) : *Moi, j'veux dire, le jour où j'ai du lynx là, je dis aux chasseurs de les mettre par terre.*

1 : *Pourquoi tu dis du lynx ? Y a déjà eu du lynx, là ?*

³³⁷ Sans doute n'est-ce pas vrai partout ; ce qui s'est passé dans l'Ain est connu. Mais les troupeaux, en Savoie, ne trouvent soit en vallée, à proximité des habitations, soit en estive, au-dessus de la limite forestière ; ils fréquentent donc peu les étages immédiats, les plus boisés et probablement les plus fréquentés par les lynx. Dans d'autres départements alpins, l'arrivée des lynx, dont il faut préciser que les effectifs demeurent très faibles, n'a pas provoqué de graves tensions; Laurent Gardu, du CERPAM, note que « le lynx est actuellement présent dans les Hautes-Alpes mais ne pose pas pour l'instant de problèmes de prédation importants », (Gardu 1998), p. 2.

³³⁸ Lors d'un comptage de chamois dans la réserve des Bauges (Savoie), un jeune stagiaire affirme avoir vu un lynx ; jurassien, il a déjà eu l'occasion d'en observer et est catégorique. Mais les autres participants au comptage, des locaux qui connaissent bien les lieux, s'esclaffent et ne tiennent aucun compte de l'observation. Quelques mois plus tard, une femelle lynx est par hasard capturée en Charente, lors d'une reprise de chamois, et un autre animal est percé par un véhicule près de Faverges (Haute-Savoie). Le témoignage du stagiaire est alors reconsidéré et la réalité de la présence du lynx admise (Comm. Pers. de Philippe Gibert).

2 : *Out. Ils en ont déjà tué un, y a cinq six ans. Il traversait la route, ils l'ont mis par terre. C'était un joli lynx ».*

Des lynx sont arrivés, un réseau d'observateurs a été constitué, des individus sont probablement braconnés, mais tout se passe dans une discrétion qui confine à la clandestinité. Chacun peut encore fermer les yeux ; le *statu quo*, en Savoie, a résisté à l'arrivée des premiers grands prédateurs sauvages.

Les sangliers et les lynx pouvaient paraître à même de cristalliser les rancœurs et de déclencher les hostilités. Les sangliers causent de réels dégâts ; cependant, tenus pour sauvages par les uns, mais non pour naturels par les autres, ils ne sont pas qualifiés positivement ou négativement selon le monde auquel on appartient. Dans le monde nature/artifice, ils sont regardés, dans le meilleur des cas, avec indifférence. Dans le monde sauvage/domestique, ils sont appréciés des chasseurs, pour qui ils constituent un gibier de choix, tandis qu'ils mécontentent les agriculteurs. Ils révèlent et accentuent ainsi le clivage entre chasseurs et éleveurs (sur lequel je reviendrai), sans creuser de fossé entre les deux mondes. Quant au lynx, il est bien regardé comme sauvage et comme naturel. Pour les chasseurs, ce n'est pas un gibier que l'on peut espérer ajouter à son tableau de chasse, mais un concurrent. Contrairement au sanglier, il ne crée donc pas de conflits d'intérêts entre agriculteurs et chasseurs et oppose nettement les mondes sauvage/domestique et nature/artifice. Néanmoins, sa présence ne remet pas en cause le mode de coexistence de ces derniers, en raison de son extrême discrétion, et de celle des hommes à son égard.

Pour des raisons différentes, la venue des sangliers et celle des lynx n'ont pas fondamentalement modifié la situation antérieure. Il ne faudrait pas en déduire que ces espèces n'ont joué aucun rôle dans la genèse de la crise du loup. Elles n'ont pas suffi à la provoquer mais elles l'ont indéniablement préparée, en contribuant, par un effet cumulatif, à créer un contexte propice à son déclenchement. Il se trouve, en effet, que les loups sont les derniers venus et qu'ils arrivent dans un climat qui s'est progressivement tendu.

3.1. L'entrée en lice des loups

Comme les lynx, les loups peuvent, un temps, demeurer inaperçus. Cependant, le moment vient, tôt ou tard, où il faut se rendre à l'évidence : il se passe quelque chose d'inhabituel, de bizarre : « *on n'avait jamais vu ça* » (un éleveur). Les loups commettent des dégâts importants et répétés dans le monde sauvage/domestique, où leurs attaques laissent des

traces spectaculaires. On est loin, avec eux, des gestes réputés « chirurgicaux » du lynx ou de l'ours ; les loups sont accusés de tuer « malproprement », égorgeant et éventrant leurs proies, et de tuer plus qu'ils ne mangent. Ils sont également plus bruyants que les autres prédateurs : leurs hurlements, — ou leurs « chants », comme préfèrent dire leurs défenseurs —, s'entendent dans certaines circonstances d'assez loin. Pour les éleveurs ovins notamment, il n'est plus question de fermer les yeux, de transiger ; cette fois, la prédation est trop flagrante pour être ignorée, tolérée, ou discrètement sanctionnée. Il y va, pensent-ils, de la poursuite de l'activité pastorale, qui est, aussi, leur gagne-pain et leur raison d'être. Des raisons « objectives », donc, conduisent à les distinguer des animaux dont on estimait pouvoir se plaindre, et qui ne paraissent plus si terribles, une fois que les loups sont là⁵³⁹.

Par ailleurs, le loup est cet animal de sinistre mémoire dont les anciens avaient eu toutes les peines à se défaire ; il avait fallu, pour en venir à bout, recourir aux grands moyens, le poison, ou le feu, raconte-t-on dans certains endroits des Alpes (mais pas en Vanoise, cf. première partie). L'arrivée du loup est ainsi « le retour du refoulé », dont on se croyait, depuis longtemps, définitivement délivré, et que l'on préfère ne pas nommer⁵⁴⁰, le désignant par « ça », ou par des expressions péjoratives, — « cette salété », « cette salope », « cette cochonnerie », « ce truc », etc. Dans le monde sauvage/domestique, le loup est considéré comme la sauvagerie à son maximum, à l'état brut.

Dans le monde nature/artifice, le renversement est complet : le loup est cette fois la nature à son sommet et est désigné par des termes laudatifs, comme ceux de « superprédateur », ou de « seigneur »⁵⁴¹. Considérons d'abord les raisons écologiques de cette valorisation du loup. L'écologie s'est intéressée, assez tôt, aux relations trophiques entre les êtres vivants.

Et l'on a pris l'habitude, inspirée des travaux de Charles Elton, de situer les espèces à l'intérieur d'une pyramide à étages, dont la base comprend des végétaux, les niveaux intermédiaires des animaux qui mangent les espèces du niveau inférieur et sont mangés par les animaux du niveau supérieur, et le sommet les animaux qui, de leur vivant, ne seront

⁵³⁹ Des agents de l'Etat affirment que l'arrivée des loups éclipsa celle d'autres espèces, notamment des lynx : « le lynx est présent dans notre département mais on n'en entend plus parler ; maintenant que y a du loup, le lynx se tient tranquille ! (il rit) » (un agent de la DDAF).

⁵⁴⁰ L'usage de ne pas appeler les prédateurs par leur nom a été noté par de nombreux auteurs, dont (Rolland 1987), p. 76, et a été récemment rappelé par Claudine Fabre-Vassas : on ne prononce pas le nom du loup (ni de l'ours d'ailleurs), du peur « qu'il ne sorte du bois », (Fabre-Vassas 1994), p. 97. Nommer la bête, c'est l'appeler, et s'exposer à la voir arriver.

⁵⁴¹ (Kempf 1987).

habituellement pas mangés: les « superprédateurs », dont les loups : « *Quand on imagine la nature, au moins pour ce qui est de la faune, hein, bon, on voit qu'on est en train de reconstituer le haut de la pyramide, qui avait complètement disparu, donc ça prouve déjà que le bas est pas trop mauvais, au moins qu'il existe, et puis bon, au niveau de la biodiversité, c'est des espèces qui sont assez indispensables* » (un garde-moniteur). Cette représentation hiérarchisée de la faune confère une place à part aux superprédateurs, qui, du sommet où ils trônent, dominent toute la masse des autres espèces, et en fait des espèces remarquables. Les loups, par ailleurs, sont rangés au nombre des espèces dites « parapluies », définies comme celles dont la protection protège de nombreuses autres espèces, parce qu'elles partagent tout ou partie de leur habitat. Il y a donc à la valorisation des loups dans le monde nature/artifice des raisons « objectives », comme il y en a à leur détestation dans le monde sauvage/domestique. Mais il semble bien que les loups soient davantage valorisés que d'autres superprédateurs :

1 : *Ceci dit, y a d'autres espèces de grands prédateurs qui sont d'ores et déjà présentes, quoi.*

2 (un garde-moniteur) : *Ah ? Lesquelles ?*

1 : *Les aigles et les lynx.*

2 : *Oui, mais bon, l'aigle royal, ça a quand même pas un impact sur la faune d'ongulés. Bon, c'est un superprédateur, oui, parce qu'il est attaqué par personne, mais il se cantonne quand même à une petite partie de la faune. Le lynx, bon, il est encore extrêmement rare; en Savoie, si y en a quelques individus, ça doit bien être tout. L'ours, y en a pas. Bon, après, le renard, c'est un prédateur, mais pas un superprédateur »³⁴².*

On voit que les superprédateurs eux-mêmes sont hiérarchisés, et que les loups, les ours aussi peut-être, en constituent en quelque sorte l'élite : « *Vis-à-vis de la communauté internationale écologique, le loup, c'est le nec plus ultra, quoi, c'est l'aristocratie* » (un agent du Parc).

Le loup se trouve être le comble de la sauvagerie dans un monde, qui s'efforce de la contenir dans des limites très étroites, et le comble de la naturalité dans l'autre, qui la désire ; il incarne ces deux valeurs mieux que le lynx. Les dégâts qu'il cause sont pires que ceux du sanglier. Il réunit ainsi les ressorts de la crise. Son installation est vue comme la

déroute du domestique dans le monde sauvage/domestique, comme la revanche triomphale de la nature dans le monde nature/artifice. Aussi devient-il l'occasion inégalée et incontournable de s'affronter, de se livrer un combat, dont l'issue est attendue comme la marque de la supériorité d'un monde sur l'autre : « le fondateur du Groupe Loup France, lui, était parti d'un constat qui disait que "gagner le combat pour le loup, ben c'était gagner tous les combats qui mèneront l'homme à vivre en harmonie avec son environnement" » (membre du Groupe Loup France). Défendre les loups, c'est certes défendre une espèce que l'on juge remarquable, mais c'est aussi défendre une espèce tout particulièrement honnie par le monde sauvage/domestique, c'est prendre le contre-pied de ceux qui les ont pourchassés pendant des siècles, et étaient presque parvenus à les exterminer: « le loup a été éradiqué avec une volonté de l'homme, qui n'a jamais été égalée pour d'autres espèces, avec toute une machinerie ; c'est quand même la seule espèce qui a justifié la création d'un Corps, les louvetiers, pour l'éradication, qui a justifié une politique d'État » (un agent du parc national du Mercantour). Inversement, combattre les loups, c'est combattre, à travers eux, ceux qui les protègent. De l'issue de ce conflit exemplaire, on entend décider qui a raison et qui a tort, qui doit l'emporter et qui doit disparaître ; l'ordalie par le loup, en quelque sorte. C'est pourquoi beaucoup refusent de composer, de renier ce qui leur paraît essentiel, et font de l'avenir des loups une question de principe.

Ce n'est pas tout. Le loup a encore la caractéristique de ne laisser à peu près personne indifférent. C'est là un constat que j'ai pu faire à maintes reprises au cours de cette recherche, dans les circonstances les plus variées : lors des entretiens avec les personnes enquêtées, bien sûr, mais aussi lors de discussions avec des chercheurs du Cemagref ou de l'INRA, ou de réunions familiales, — un partage s'effectuant entre, d'une part, les éleveurs, les membres de la parentèle restés proches de l'élevage, et ceux qui leur donnent raison, et, d'autre part, ceux qui leur donnent tort, sans que les motifs qui poussent tel parent à se rallier à un camp ne soient toujours clairement apparus²⁴³. Toutes ces personnes ont des liens, certes parfois ténus, avec l'arrivée des loups. Mais des gens qu'on pourrait présumer entièrement détachés du sujet prennent eux aussi position, ou, du moins, ne demeurent pas extérieurs au débat. Des interlocuteurs, à qui je faisais part de ma

²⁴² Remarquons que ni mon interlocuteur ni moi n'avons mentionné le chien errant, pourtant susceptible d'être un superprédateur.

²⁴³ Cf. annexe: l'insertion de l'observateur dans un réseau familial « engagé », p. 475.

recherche, manifestaient une attention polie, tant que j'évoquais les chamois et les bouquetins, pour s'animer soudain lorsque je parlais des loups. S'ils étaient plusieurs, une vive discussion n'a jamais manqué de s'ensuivre. Le loup est véritablement un embryeur de disputes inégalable, parce qu'il symbolise autant la nature que la sauvagerie, et qu'il déchaîne les passions. Certains enquêtés le reconnaissent volontiers, sans toutefois pouvoir expliquer ce qui fonde leur attirance ou leur répulsion. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car nous sommes là dans le domaine de l'inconscient, que des entretiens du type de ceux que j'ai réalisés ne sauraient éclairer. Un garde-monteur, que j'invitais à expliquer sa passion pour le loup, me répondit avec raison : « [sourir] Là c'est de la psychanalyse qu'il faut. Non, Je sais pas, moi, je me suis toujours intéressé à la faune, en particulier à la faune sauvage, depuis que je suis gamin, maintenant ... pourquoi ? Je sais pas ». Il faut donc, ici, faire appel à d'autres approches, telle celle, «anthropo-psychanalytique», qu'a proposée Sophie Bobbé dans sa thèse⁵⁴⁴. On y apprend que le loup, dans le folklore et la littérature, est avant tout présenté comme un être tout en gueule, un dévorateur insatiable. Le rencontrer, c'est risquer d'être croqué, ingéré, de finir son existence dans un ventre, donc de rejoindre le lieu d'où l'on était sorti à la naissance. Aussi le loup (ou le garou) inverse-t-il le sens de la trajectoire de ses victimes, en les faisant régresser à l'origine. Le parallélisme avec la manière dont les naturalistes interprètent l'arrivée des loups mérite, je crois, d'être souligné. Nous avons vu, en effet, que le loup marque, pour eux, le retour de la nature à l'être originelle, primitive. Certes, dans le folklore et dans les contes, la régression touche les victimes du loup, des individus donc, et elle est connotée négativement, — il s'agit d'une chute de l'humanité dans l'animalité —, tandis que, dans le récit des naturalistes, elle s'applique à la nature et est connotée positivement, puisqu'il s'agit d'une rémission, d'une renaissance. Mais, dans les deux cas, le loup ramène au point de départ ; il semble bien être, pour tous, la bête à remonter le temps, et il se pourrait que les pulsions des lycophiles et des lycophobes ne soient pas, en fin de compte, d'ordres si différents⁵⁴⁵.

Il faut enfin remarquer que les loups n'arrivent pas seuls ; par rapport aux espèces qui les ont précédés, c'est un élément nouveau, et majeur. Parce qu'ils sont susceptibles de

⁵⁴⁴ (Bobbé 1998), notamment chapitre 6.

commettre d'importants dégâts dans les troupeaux ovins, en particulier lorsqu'il s'agit d'un élevage extensif comme dans les Alpes françaises, leur installation nécessite l'introduction de chiens de protection. C'est donc un couple d'animaux que l'on espère antagoniste, le loup et le chien de protection, qui fait son entrée.

Parce qu'il passionne les humains, le loup arrive en outre avec ses défenseurs, et ses détracteurs, qui sont autant de porte-parole. L'arrivée du loup n'est ainsi pas celle d'un acteur isolé, mais d'un cortège d'acteurs, qui va provoquer des rencontres inédites et des recompositions multiples. Le loup, on l'a vu, est un nouvel arrivant qui, assez vite, ne brille pas par sa retenue. Certains des acteurs qu'il entraîne à sa suite sont également tapageurs. De nombreux protecteurs des loups sont des citoyens qui ne connaissent pas bien le monde sauvage/domestique, ne savent pas comment cohabiter avec lui, ou ne cherchent pas à le faire ; certains d'entre eux le méprisent. Et il en va de même pour les opposants des loups à l'encontre du monde nature/artifice. Reprenons le cas du bouquetin, dont on a vu que le retour a été largement favorisé, et qui a, lui aussi, ses porte-parole. Mais ces derniers, gardes-moteurs, vétérinaires et naturalistes, fréquentaient de longue date les éleveurs et les chasseurs, savaient comment s'arranger avec eux, ne pas les exaspérer, éventuellement les éviter, ou éviter avec eux les sujets qui fâchent. Avec le loup, on a affaire à une espèce à la fois beaucoup plus perturbatrice, et qui mobilise des acteurs moins conscients de l'existence d'un autre monde à ménager, et moins soucieux de le ménager. Les tensions changent de nature et d'ampleur, et rappellent ce que Simmel écrivait de certains conflits : « le combat a quelque chose d'amer et de désespéré, un accent qui peut faire penser que l'enjeu est beaucoup plus essentiel que l'objet immédiat du conflit ; l'énergie avec laquelle chacune des tendances voudrait juguler l'autre ne se nourrit pas seulement de ses intérêts pour ainsi dire égoïstes, mais d'un intérêt qui va bien plus loin, celui de l'unité du moi, pour lequel ce combat serait un déchirement et un effondrement, s'il ne se terminait pas par une victoire sans équivoque »⁵⁴⁶.

Il semble qu'avec l'arrivée des loups, un seuil ait été franchi et que les mondes ne puissent plus se côtoyer dans l'évitement mutuel qui avait jusqu'alors prévalu. Sans doute la crise

⁵⁴⁶ Sophie Bobbé ne se contente pas de constater que le loup opère une inversion de la trajectoire des individus et s'interroge sur les pulsions par là exprimées. Elle se base sur le matériel psychanalytique, en particulier sur le cas célèbre de la névrose infantile de « l'homme aux loups », que Freud, notamment, a analysé, (Freud 1914), pour affirmer que l'angoisse du loup, substitut du père, a à voir avec la peur de la dévotion et de la castration.

⁵⁴⁷ (Simmel 1908), p. 66.

couvrait-elle et elle n'a assurément pas éclaté comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Mais il manquait un détonateur. Pour la première fois, on ne voit plus comment on pourrait ne pas en découdre. Les loups, dirait-on, mettent chacun dans l'obligation de se déterminer et de choisir son « camp ».

B. Les stades de la crise

La crise que provoque l'arrivée des loups n'éclate pas brutalement. Elle n'atteint pas d'emblée un paroxysme et ne reste pas en permanence à son acmé. S'il s'en faut de beaucoup qu'elle soit d'ores et déjà dépassée, il est certains signes qui laissent présager qu'elle le sera un jour. La crise connaît ainsi une phase *crescenda* — « on y entre » — , et une phase *decrescenda* — on commence à « en sortir » — , et peut elle-même être subdivisée en plusieurs stades. Cependant, ceux-ci ne sont pas parcourus partout, ni par tous, à la même vitesse et se chevauchent largement. Ils ne sont donc pas aussi nets, sur le terrain, que l'exposé suivant pourrait le laisser croire.

1. La prolongation de l'évitement

Des loups sont arrivés. Certains les ont aperçus, ou ont repéré leurs traces, et les ont identifiés. Mais rien ne se passe. Tout continue comme avant. La crise escomptée ne se produit pas, au grand soulagement de ceux qui s'attendaient à une explosion. En réalité, ce n'est qu'un répit, qu'il nous faut expliquer, en nous tournant d'abord vers ceux qui en sont les premiers responsables, les loups eux-mêmes.

a. L'installation progressive d'animaux très circonspects

Les loups colonisent graduellement de nouveaux territoires, qu'ils traversent, repèrent et parcourent parfois longtemps avant de les investir. L'installation proprement dite, si elle a lieu, ne devient effective qu'avec la naissance de jeunes, qui marque la constitution d'une

nouvelle meute⁵⁴⁷. Plusieurs années peuvent ainsi s'écouler entre le moment où les loups font leurs premières incursions dans une région, où ils y arrivent, et celui où ils s'y installent véritablement.

Par ailleurs, un secteur peut se trouver en périphérie du territoire d'une meute⁵⁴⁸, laquelle se contente alors d'y chasser épisodiquement. Il semblerait que les loups, en Haute-Maurienne, soient ainsi des animaux de passage qui viennent des vallées italiennes voisines: « Y a eu aussi des attaques l'année dernière en Savoie, dont une qui a été reconnue comme du loup, et par contre, là, y a pas eu d'indices de présence trouvés côté français sur la zone de la Maurienne, donc là où y a eu les attaques. Par contre y a des loups installés juste derrière la frontière, côté italien, sur le val de Susse, val Chisone. Donc voilà, donc là aussi, pour l'instant je crois pas que y ait eu de dégâts [pour la saison d'estive en cours] pour le moment, mais on risque d'avoir un petit peu la même situation qu'avec la Haute-Roya, c'est-à-dire des loups qui sont côté italien, et qui viennent faire des razzias en été chez nous » (un membre de l'Antenne Life, juillet 1998)⁵⁴⁹.

Bien sûr, la présence de loups a un impact très différent selon le stade de la colonisation, et la position du secteur considéré dans le territoire de la meute. Un individu solitaire, en quête d'un territoire favorable, et éventuellement d'un compagnon ou d'une compagne avec qui fonder une meute, exercera en moyenne une pression de prédation bien moindre qu'une meute de six à huit loups (même s'il peut commettre des dégâts importants). De même, les loups ne chassent pas avec une égale intensité sur tout leur territoire, exploitant certains secteurs plus que d'autres. A ce jour, la Vanoise (y compris la Haute-Maurienne) est peu colonisée; aucune meute n'y est installée, les loups qui y ont transité étaient soit des animaux isolés, soit des meutes dont la tanière est extérieure à la zone d'étude.

⁵⁴⁷ Le loup est un animal « social » et « territorial » : social, car les loups vivent en meutes, dont la taille dépend de la grosseur maximale des proies auxquelles elles s'attaquent. En Europe occidentale, une meute compte généralement 6 à 8 individus. Territorial, car la meute, une fois installée, se déplace à l'intérieur d'un territoire dont elle défend l'accès aux individus de la même espèce. Il existe, au sein d'une meute, un seul couple reproducteur, et dominant (dit couple *alpha-beta*). Les jeunes qui naissent et survivent soit restent dans la meute, soit la quittent : ils partent alors en quête d'un nouveau territoire à coloniser, et d'un loup, ou d'une louve, avec lequel, ou laquelle, fonder une nouvelle meute. Quatre meutes ont ainsi été constituées dans le Mercantour, et des loups, ou des couples de loups, ont été repérés en plusieurs points des Alpes françaises, et suisses. Précisons qu'un loup isolé, chasseur moins efficace qu'une meute bien organisée, peut commettre de grands dégâts, et être assez vite repéré.

⁵⁴⁸ Le territoire d'une meute s'étend sur 100 à 200 km².

⁵⁴⁹ Comme l'indique mon interlocuteur, ce n'est pas l'unique cas de meute transfrontalière : des loups installés sur le versant italien circulent l'hiver dans la vallée de Névache (Hautes-Alpes) et en Haute-Roya (Alpes-Maritimes), sans y être à demeure.

L'arrivée des loups s'étale ainsi sur plusieurs années. C'est là une première raison de sa tardive découverte. La discrétion dont font preuve ces animaux en est une deuxième.

Les loups, en effet, esquivent les hommes, et parviennent à fréquenter assez longtemps une région à l'insu de ses habitants humains. Leur présence, difficilement décelable tant qu'ils se contentent de proies sauvages, est généralement trahie par les attaques d'animaux domestiques. Encore celles-ci ne sont-elles pas toujours repérées, les troupeaux n'étant pas tous gardés.

La discrétion des loups apparaît clairement lorsque des hommes, connaissant leur présence, s'efforcent sans succès de les trouver, pour les observer, ou pour les tuer.

Le résultat des battues est à cet égard éloquent. Celles qui ont été organisées en France au cours des dernières années ont été vaines⁵⁵⁰. On pourrait invoquer le manque d'expérience, ou la volonté d'effaroucher les loups plutôt que de les tuer. Mais les battues qui ont laissé une trace dans les archives départementales de la Savoie s'étaient toutes soldées de la même façon⁵⁵¹. A la fin du dix-neuvième siècle, le conservateur des Eaux et Forêts leur demandait moins d'éliminer les loups que de dédouaner l'Administration : « Il est probable qu'une battue, comme toutes celles opérées jusqu'à ce jour dans le cantonnement de Saint-Pierre-d'Albigny, ne produirait aucun résultat ; mais comme en la refusant, l'Administration se rendrait jusqu'à un certain point responsable des dégâts causés par cet animal, nous pensons qu'il y a lieu de l'autoriser, dans les conditions ordinaires »⁵⁵². Le constat, à l'échelle du pays tout entier, restait le même, comme en témoigne une circulaire du Ministère de l'Intérieur aux préfets, en date du 31/07/1878 : « Ce mode de chasse [la battue] a, en effet, été fréquemment employé depuis quelques années. Mais, d'après les renseignements fournis par des chasseurs expérimentés, le but qu'on se proposait n'aurait pas été atteint, ainsi que le prouveraient, d'ailleurs, les plaintes qui n'ont pas cessé de se produire, surtout en ce qui concerne les dévastations commises par les loups. L'inefficacité

⁵⁵⁰ *Le Dauphiné Libéré*, 23/11/1999; *Le Dauphiné Libéré* ; 6/04/2000; *Le Monde* 14/12/2000. Un loup a cependant été tué lors d'une battue, aux Ores.

⁵⁵¹ Il semblerait que les battues aux loups organisées dans certaines régions d'Espagne soient également peu efficaces : « Je sais que les Espagnols, eux, pratiquent les battues aux loups ; personne n'est dupe d'ailleurs, à titre de diffeulouement collectif : y a un problème, on organise une battue aux loups, le résultat, d'après la rentabilité de ça est vraiment maigre, mais ça sert d'exutoire », (un naturaliste).

⁵⁵² Arch. Départementales de la Savoie, 13 M¹ - 3, Rapport du 18 septembre 1880 de la Conservation des Eaux et Forêts.

des battues est attribuée au peu d'étendue du territoire sur lequel elles peuvent s'effectuer⁵⁵³.

Les passionnés des loups ne sont souvent guère plus heureux dans leur quête, et nous avons vu, dans la première partie, combien il leur fallait de persévérance avant de parvenir à observer des loups, même fugitivement, même de loin, même dans la pénombre. La discrétion des loups a encore été confirmée par le suivi d'individus équipés de colliers⁵⁵⁴, dont on a découvert qu'ils parcouraient régulièrement, la nuit, des zones peu densément urbanisées.

Tant qu'aucune meute n'est installée et que les loups se limitent à des incursions sporadiques, les indices de leur présence intermittente demeurent rares et peu visibles. A moins d'une recherche systématique, ou d'un coup de chance, ils peuvent passer plusieurs années inaperçus. La conjonction de ces deux phénomènes, — caractère graduel de la colonisation, discrétion des animaux —, explique que leur arrivée ne soit pas immédiatement découverte. Mais l'explication réside aussi dans le comportement des humains.

b. Silence et cachotteries

L'arrivée des loups ne prend pas tout le monde par surprise. Dans les milieux naturalistes et dans les services administratifs, certains se doutent qu'ils sont proches, ou déjà là, parfois même en ont la quasi certitude, et n'en disent rien. Sans doute serait-il exagéré de parler de conspiration du silence, en particulier en Savoie, où la volonté d'informer les éleveurs a été réelle, et précoce. Cependant, depuis que les loups sont arrivés dans les Alpes françaises, nombreux sont ceux qui ont commencé par se taire.

Se taire : c'est l'attitude qu'a spontanément adoptée le garde-moniteur qui, le premier, a aperçu des loups dans le Mercantour, en novembre 1992 : « C'était pendant un comptage de chamois. J'étais avec deux chasseurs. Moi, j'ai observé mes deux loups qui étaient face à moi et j'ai détourné l'attention des chasseurs sur des moutons : "Regardez, là-bas,

⁵⁵³ Arch. Départementales de la Savoie, 13 M¹-11.

⁵⁵⁴ Ces observations ont été faites en Roumanie. En France, il n'existe pas à ce jour de suivi de loups par télémétrie (c'est le discours officiel que je reprends à mon compte ; des éleveurs disent avoir abattu des loups qui portaient des colliers).

vous comptez les mouffons”» (un garde-moineur du Parc National du Mercantour)³³⁵. Le DNP³³⁶ et la direction du Parc National du Mercantour ont, dans un premier temps, réagi de la même manière ; en dépit de la force des présomptions, la décision a été prise de ne pas officialiser la présence de loups avant d’avoir définitivement écarté l’hypothèse qu’il s’agissait de chiens errants ou ensauvagés : « *La confirmation n’a eu lieu, la confirmation absolue, n’a eu lieu qu’au mois de juillet [1993], où un cadavre de loup a été trouvé dans les restes d’une trouée d’avalanche. Donc là on a pu faire des mesures et, d’un point de vue morphologique, ça a été la première certitude de présence du loup* » (un agent du parc national du Mercantour). La nouvelle avait alors déjà été rendue publique, sous la pression des journalistes : « *En mars, Terre Sauvage nous a mis la pression pour que ... Ils ont dit : “maintenant, on connaît l’information”, — ça avait été certainement diffusé —, ils ont dit : “maintenant, vous le faites savoir, ou autrement, on vous sort l’article sans votre accord”. Donc à ce moment là, s’est mis en place la communication sur cette première observation avant que “Terre Sauvage” publie, il est sorti peut-être le 22 avril [1993], “Terre Sauvage”, je me rappelle plus* » (un agent du parc national du Mercantour). Ainsi, ce n’est que contrainte et forcée que la direction du Parc a informé de la présence, en zone centrale, de grands canidés qui ne semblaient pas être des chiens.

La scène se répète lorsqu’un loup est tué aux portes de l’Isère, en 1992. Le cadavre est transporté à Grenoble, pour y être examiné par un spécialiste, qui raconte : « *Pendant plusieurs semaines, j’ai essayé de faire ... le bête, en disant que c’était peut-être un chien, que c’était peut-être et, et puis finalement ça s’est atténué, et les médias en ont très peu parlé*».

Des doutes planent également au sujet du loup dit de Fontan, du nom de la localité des Alpes-Maritimes (vallée de la Roya) où l’animal fut abattu, en 1987. Les analyses auraient montré que ce loup provenait d’un élevage italien récemment fermé³³⁷. Mais, pour certains défenseurs des loups, il s’agissait déjà d’un loup sauvage dont l’Administration aurait tenté d’occulter l’arrivée : « *Le premier loup, il est pas arrivé en France en 1992. Le premier loup qui a été flingué, c’était en 1987. Mais qu’est-ce qu’on a fait à ce moment-là ?, on a*

³³⁵ Le même interlocuteur poursuit : « *Sauf que une autre personne, une garde, [...] les a vus deux heures après, et on entend à la radio [pendant les comptages, les gardes-moineurs sont en contact par radio] : “je vois deux loups”. Et donc, pour détourner l’attention, on a dit : “il a les yeux jaunes ou les yeux bleus ?”, on faisait balancer cette observation plutôt sur du husky. Et ça c’est arrêté là* ».

³³⁶ (Campion-Vincent 2000).

³³⁷ (Campion-Vincent 1992), pp. 25-26.

dit : "non, non, ça c'est pas un loup sauvage, c'est pas du tout un loup italien, c'est un loup que quelqu'un avait chez lui en captivité et qu'il a relâché dans la nature". Bon, les Italiens, à ce moment là, que ce soit Meriggi, que ce soit Boitani, que ce soit Tassi, tous les grands qui s'intéressaient au loup, déjà là-bas, à cette époque là, nous disaient : "c'est faux !" » (un membre du Groupe Loup France).

On ne s'est pas toujours borné à ne rien dire. Dans le Mercantour, on a également tenté de dissimuler les traces de présence des loups: « Au départ, on a essayé de cacher, on cachait, on jetait les carcasses [de mouflons] qui se trouvaient au bord des zones fréquentées par les touristes, et comme ça se passait à Mollières, donc y a des résidences secondaires, notamment les Molliérois, qui ont une réputation un peu antipare, donc ça a encore rajouté au problème » (un agent du parc national du Mercantour).

Ainsi, au début des années 1990, et peut-être dès la fin des années 1980, l'arrivée des loups a été celée, à plusieurs reprises et en plusieurs endroits. Il ne s'agit pas d'un cas isolé qui serait lié à la psychologie d'un individu. Les personnes confrontées à l'arrivée des premiers loups semblent s'être toutes arrangées pour que l'événement ne s'ébruite pas. Rien ne permet de supposer qu'elles se sont concertées, ni même qu'elles se connaissaient. Plus probablement, leur expérience commune des hommes et des animaux les incitait à penser que l'arrivée des loups serait nécessairement conflictuelle et qu'il valait mieux éviter, au moins provisoirement, d'en aviser la population.

Ceux qui ont choisi de se taire étaient en effet convaincus que l'arrivée des loups occasionnerait inmanquablement de graves tensions. Cette conviction était fondée sur des précédents. Dans le Mercantour, l'épisode du loup de Fontan avait marqué les esprits : « Ben, avec le loup de Fontan, le Parc avait pu voir que, donc ce loup qui avait été tué en 87, il avait pu voir, un petit peu, ce que pouvait faire un animal de ce type au niveau local. Donc y avait eu des battues au départ [inaudible] Au début, les gens croyaient que c'était du lynx, d'ailleurs. Le message était difficile à faire passer. Un petit aparté, mais ... à l'époque, donc les gens croyaient que c'était du lynx, en 87. La spécialiste du lynx, Véronique Herrenschildt, était venue. Quand elle a dit que ça ne ressemblait pas du tout à des attaques de lynx, ni à des traces, elle a été insultée, [inaudible] et ils ont tué un loup. Le dialogue était pas facile, quand même ». C'est bien cet épisode que le premier observateur des loups met en avant, lorsqu'il rapporte son attitude : « J'avais déjà en tête l'histoire de ce loup abattu à Fontan ; ça s'était mal passé, alors j'ai détourné l'attention des chasseurs ». En outre, la mésentente avec les chasseurs et avec les éleveurs, à propos

d'autres espèces, laissait présager que les problèmes de communication, à propos des loups, seraient décuplés. Le même observateur raconte : « ces chasseurs parlaient : "oui, comme y a beaucoup de mouflons, il faudrait qu'on puisse gérer les mouflons dans le Parc, c'est cela", donc moi, je me suis dit : le loup là-dessus... ».

Le naturaliste grenoblois, sollicité, en 1992, pour examiner le cadavre d'un animal qu'il identifie comme un loup, justifie lui aussi son silence par l'incidence qu'aurait pu avoir l'annonce de l'arrivée des loups : « Et donc là aussi y a eu des articles dans les journaux qui commençaient à faire monter la pression, avec une bestiole qui avait égorgé au départ quelques moutons, et puis, à la fin, au bout de quatre jours, c'était 400 moutons, vous voyez le genre. Ça montait tous les jours, quoi. Donc là effectivement, j'ai essayé de ne pas trop en parler ».

Le mutisme de l'Administration et des milieux naturalistes paraît ainsi avoir été largement dicté par la peur du conflit et la volonté « d'assurer l'installation des loups »³²⁸. Ne pas parler de l'arrivée de ces derniers permettait de prolonger, tant que possible, une situation où les deux mondes continuent de coexister, sans bouleversement majeur, et de repousser le moment de leur rencontre.

Evidemment, tant que la présence des loups n'était connue que d'une poignée de naturalistes et de gestionnaires, qui se gardaient bien d'en faire part, la crise ne pouvait avoir lieu. Ce qui est plus surprenant, c'est que l'annonce de l'arrivée des loups ne l'ait pas aussitôt déclenchée.

c. Dénégation

Gardes-monteurs et naturalistes prévoyaient que la déclaration de l'arrivée des loups dans le Mercantour serait suivie d'un tollé de protestations et d'esclandres. A leur grand étonnement, il n'en fut rien, et la nouvelle parut dans l'indifférence générale : « La DNP a donné la primeur à Nice Matin [pour annoncer la présence des loups] C'était sorti le 14 avril. Alors là, on était tous [inaudible] Enfin moi, j'étais à Saint-Sauveur-sur-Tinée, dans le bureau du Parc. Les gens avaient acheté Nice Matin. On s'est dit : "Maintenant, quand on va sortir du bureau, ils vont nous tomber dessus". Et il s'est rien passé ». L'explication de mon interlocuteur, selon laquelle les gens n'ont pas manifesté d'opposition parce qu'ils n'y ont pas cru, paraît tout à fait vraisemblable : « Il s'est rien passé en partie parce que

une semaine avant, les Allemands avaient annoncé le retour du loup, donc, dans le Brandebourg, et avec une photo de loup, donc c'était une femelle avec deux jeunes, et cette photo a été reprise, donc une semaine après, pour annoncer le retour du loup dans le Mercantour. C'était la même photo. Les gens n'y ont pas cru. Ça a duré de 93... ; au pendant deux trois mois, ils y ont pas cru. Et après, y a eu les premières attaques ». S'ils n'y ont pas cru, c'est que l'arrivée de loups, était, pour eux, proprement impensable (cf. 1^{ère} partie). Ne pas croire à la présence des loups est certes autre chose que d'y croire et de n'en pas parler. Toutefois, la dénégation et le mutisme ont tous deux pour conséquence d'allonger la période pendant laquelle les loups sont là, et poursuivent leur progression, sans que leur présence soit communément admise.

Les loups évitent les hommes, des hommes se gardent d'en parler, d'autres refusent d'y croire, si bien que les loups sont présents sans qu'on le sache, sans qu'on le dise, ou sans que ce qu'on dit soit entendu. Le temps de latence qui précède la crise n'est ainsi pas dû au hasard. Si la crise tarde, c'est que chacun s'efforce de prolonger la situation d'évitement. Cette première phase prend fin lorsque la stratégie du silence n'est plus tenable. Les loups s'installant, les attaques sur troupeaux domestiques se multipliant, il devient impossible de taire et de dissimuler leur présence. Les uns se décident à parler, tandis que les autres se rendent à l'évidence, progressivement, et se résolvent à admettre ce qu'ils avaient d'abord repoussé comme une idée invraisemblable. Ce sont donc les loups qui mettent un terme à cette atmosphère de non-dit et d'incrédulité. Mais ils ne sont pas les seuls car certains, parmi ceux qui savent, estiment que l'on ne saurait garder le silence plus longtemps, et qu'il faut au plus vite informer la population en général, et les éleveurs en priorité.

d. La phase d'évitement est écourtée, mais subsiste

La phase d'évitement a été particulièrement longue dans le Mercantour, où elle a duré plusieurs mois, — et même plusieurs années, si l'on tient compte de l'épisode du loup de Fontan, et d'autres incidents qui donnent à penser que les loups fréquentaient la région depuis un certain temps déjà⁵⁵⁹. Qu'en a-t-il été ailleurs, en Vanoise en particulier?

⁵⁵⁸ Propos de Gilbert Simon, DNP au moment de la découverte des loups, rapportés dans (Campion-Vincent 2000).

⁵⁵⁹ Un garde-monteur du Parc National du Mercantour dit ainsi : «On avait quelques doutes, on avait déjà remarqué des empreintes un peu anormales, notamment dans le ravin de Malières, mais... ; des bergers nous avaient aussi décrit des attaques bizarres en 80, et 91».

Dans le Mercantour, les spécialistes de la faune sauvage eux-mêmes ont été pris de court. S'ils étaient renseignés, par les scientifiques italiens, sur l'avancée des loups vers le nord, ils ne s'attendaient pas à leur venue dans l'immédiat : *« On pensait qu'il [le loup] allait arriver, parce que les Italiens nous disaient : "Il va arriver, il est dans la zone de Gênes, au nord de Gênes". On pensait qu'il allait arriver ces dernières années, enfin, vers l'an 2000 ; il est arrivé nettement plus tôt »* (un garde-moniteur du parc national du Mercantour). Le naturaliste grenoblois déjà cité pronostiquait lui aussi une extension un peu moins rapide : *« Je voulais saisir le meilleur moment pour apporter cette information. Il était inutile d'en parler en 92 ; 92, c'était l'arrivée dans le département de l'Aisne, puisque un animal a été tué. Je m'étais dit qu'il arriverait en 97, 98, 99, et que c'était à ce moment-là qu'il faudrait faire une préparation ; en fait, je ne me suis pas trop mal ... »*.

En 1997, les professionnels savoyards, eux, savaient l'arrivée des loups imminente. Leur présence dans le Val de Suse, depuis environ 1995, était connue des services vétérinaires. Dès l'été 1997, ceux-ci organisaient des réunions d'information auprès des professionnels de la faune, sauvage et domestique, alors qu'aucune attaque n'avait encore été signalée : *« L'objectif, c'était que, déjà dans un premier cercle de professionnels qui pouvaient être amenés à être en contact de dégâts ou d'indices, qu'il puisse y avoir une connaissance du dossier, une capacité d'expertise, ou de neutralité, etc. Donc pour moi ça ne concernait pas que l'administration agricole ou que les professionnels de la faune, mais également les cabinets vétérinaires de la vallée, un certain nombre de techniciens agricoles, etc. »*. Les personnes informées de la très grande proximité des loups, et de la forte probabilité de leur venue prochaine, étaient donc plus nombreuses que dans le Mercantour ; elles appartenaient en outre à des milieux socioprofessionnels plus variés. Lorsque des troupeaux ont été attaqués sur la commune de Bramans (Haute-Maurienne), à l'automne 1997, des gens veillaient, attentifs à d'éventuels signes de présence. Aussi l'implication du loup a-t-elle d'emblée été suspectée, et les analyses permettant de la confirmer demandées. Une vigilance accrue, due à l'état d'alerte créé par la situation dans le Mercantour, et à une étroite collaboration avec les spécialistes italiens de la faune sauvage, a ainsi permis de réduire l'effet de surprise.

Par ailleurs, la prise de conscience que se dispenser, ou même différer, d'annoncer et d'informer constituait une erreur à ne pas réitérer, a contribué à raccourcir la phase d'évitement. Il n'y a pas eu, en Savoie, cette longue période pendant laquelle l'Administration tergiversait dans l'attente d'une « confirmation absolue » et paraît

temporiser. Les gestionnaires étaient convaincus de la nécessité de rendre publics, le plus rapidement possible, les éléments dont ils avaient connaissance. Pourquoi cette différence d'attitude ?

Dans le Mercantour, c'est la peur des conflits antérieurs et la volonté de maintenir la paix sociale, qui ont motivé le mutisme des autorités scientifiques et administratives. En Vanoise, et plus généralement en Savoie, on retrouve les mêmes motivations, mais c'est ici le conflit des Alpes-Maritimes qui effraie et sert de véritable repoussoir. Pour les gestionnaires savoyards, il faut à tout prix éviter de connaître une situation analogue. Il faut donc, en tout point, adopter l'attitude inverse de celle que l'on prête au Parc National du Mercantour ; à plusieurs reprises, un agent de la DDAF présente les décisions qui ont été prises en les introduisant par la formule : « *contrairement au Parc du Mercantour, on a choisi de ...* ». Or, on retient de ce dernier qu'il s'est d'abord ta, avant de présenter l'arrivée des loups comme une bonne nouvelle qu'il convenait de fêter, qu'il s'est alors « saisi du dossier », prenant en charge le constat et l'indemnisation des dommages. On conclut dès lors qu'il faut communiquer, et traiter l'affaire de manière aussi neutre que possible, sans se mettre en avant.

C'est pourquoi la direction du Parc National de la Vanoise œuvre très tôt en faveur de la création d'un groupe loup départemental associant l'ensemble des administrations concernées: « *faut quand même voir que ce groupe a été constitué et s'est réuni pour la première fois en juin 97, c'est-à-dire avant que on parle véritablement du loup dans notre département. La raison, c'est ..., c'était plutôt à l'initiative du Parc de la Vanoise, qui ..., alors c'était pas intéressé de sa part, a comme grosse préoccupation de sa part, qu'il n'apparaisse pas dans notre département jouant le même rôle que le Parc du Mercantour dans l'autre département. Parce que là bas, dès le départ, on a mis : loup égale Parc National du Mercantour. Et quand on tapait sur l'un, on tapait sur l'autre et vice-versa. Et à l'époque y avait eu justement des chalets du Parc du Mercantour, comment dire ?, dégradés, enfin y avait eu des exactions, le Parc de la Vanoise avait tiré la sonnette d'alarme, et puis bon c'est comme ça que la première réunion a eu lieu, mais on n'avait rien à se mettre sous la dent* » (un agent de la DDAF). La direction du Parc s'efforce également de laisser à d'autres, notamment à la DDAF, le soin d'apparaître sur le devant de la scène. Que les loups, contrairement à ce qui s'était produit dans le Mercantour, aient été d'abord repérés, non dans la zone centrale, mais à Bramans, commune toute entière sise dans la zone périphérique, est dans ce contexte considéré comme une chance:

« 2 (un garde-monteur, juillet 1998) : *Moi, je suis bien content, que si les loups viennent, qu'ils viennent déjà hors Parc, et que le Parc, bon, il fait partie prenante du groupe loup, mais il est pas pilote. Moi, j'ai déjà dit : surtout, il faut pas être jaloux, si y en a qui veulent prendre la tête de ce groupe, — c'est la DDA, je crois ?, qui ... Parce que déjà que Natura 2000, c'est tombé sur le dos du Parc, alors s'ils viennent dans le Parc, on aura le temps de voir, mais c'est bien qu'ils viennent déjà hors Parc en premier.*

1 : *Ceci dit, en face [l'entretien a lieu « côté Parc »], c'est pas hors Parc, c'est la zone périphérique !*

2 : *Oui, mais c'est quand même hors Parc ».*

Vigilance accrue et résolution de communiquer contribuent à écourter la phase d'évitement. Malgré tout, celle-ci ne disparaît pas totalement. Car deux facteurs subsistent. La discrétion des loups, en premier lieu. En Savoie comme ailleurs, des loups sont certainement passés bien avant qu'on ne le suppose. A l'automne 1994, des ouvriers travaillant sur un chantier d'altitude auraient à deux reprises observé deux loups dans la vallée d'Ambin, à Bramans²⁶⁰. Des loups auraient également été aperçus, dans le même secteur, au cours des années 1995 et 1996. Le second facteur est la dénégation de la présence de loups. Des habitants des communes où plusieurs attaques ont été officiellement attribuées aux loups se montrent toujours sceptiques: « *Je croirai qu'y a des loups quand je les verrai* » (un garde-monteur en retraite, juillet 1999). En refusant d'accréditer la présence de loups, on continue de vivre dans un monde intact, que l'on s'évite ainsi de repenser. Même certains gardes-monteurs en activité discutent la capacité des loups à s'installer en zone centrale du Parc : « *Oh, chez nous, y a quand même peu de chances, hein, [que le loup s'installe] Dans la Vanoise, y a quand même peu de forêts, peu d'abris, pour protéger le loup. Dans le Parc...* » (un garde-monteur, juillet 1999). Ainsi, l'apparition de loups dans un nouveau secteur, fût-il proche de zones officiellement colonisées, peut encore prendre au dépourvu.

Il est tout à fait symptomatique que ni les éleveurs, ni l'Administration, n'aient songé aux loups lorsque des troupeaux ont été attaqués dans la chaîne de Belledonne, au cours de l'été 1998 :

²⁶⁰ Rapport sur les attaques subies par les troupeaux d'ovins et caprins sur le massif du Mont-Cenis durant la saison d'estive 1997, établi par la brigade territoriale de la Gendarmerie Nationale de Lanslebourg, le Laboratoire d'Analyses Vétérinaires de la Savoie, et le service départemental de garderie de la Savoie, daté du 27 octobre 1997.

« L'un agent de la DDAAF, mai 1999) : *J'a eu un moment de jonnement, on disait que c'était du lynx²⁸¹, on disait que c'était des chiens [!]*

1 : *Quand vous dites: "on", c'est-à-dire ?*

2 : *Ben l'éleveur, le DDA, enfin tout le monde, quoi. Moi, j'étais en congé, ça tombait bien. Mais enfin on a vu dans la presse, après, que ça avait pas mal déliré à ce moment là, quoi.*

1 : *C'est curieux. Personne a pensé que c'était du loup ? C'était a priori quand même [!]*

2 : *Ben non, c'était vraiment inimaginable, intellectuellement parlant, avec la Haute-Maurienne et puis après Satar-Colomban ou Saint-Rémy de Maurienne, bon, on n'était pas allé jusque là, hein !*

1 : *C'est pas très loin, si ?*

2 : *Oh ben si, enfin au niveau du département, c'e st quand même d'un bout à l'autre de la vallée [de la Maurienne] [Il montre une carte du département]. Bramans, c'est là, et puis Satar-Colomban, c'est par là. Quand même ! ».*

En Belledonne, comme en Tarentaise d'ailleurs, il ne s'agit pas uniquement de dénégation.

Il est des éleveurs et des gestionnaires qui ne pensaient pas la venue des loups impossible.

Ils en discutaient, entre eux, et l'événement a eu des répercussions avant d'être effectif. La

seule idée qu'on ne pourrait éviter des conflits a en effet pesé sur les relations, et les a

envenimées. Un chef de secteur rapporte les propos que lui a tenus un éleveur : « Vous

voulez sauvegarder le chardon bleu là-haut, vous êtes prêts à mettre une clôture, et nous,

quand on vous demande de parquer vos chamois et vos bouquetins, vous pîpez mot ? !

Sachez que si le loup arrive là, dès qu'il aura bouloté quelques moutons, on vend le

troupeau, hein. J'irai travailler ailleurs ! » (juin 1998). Les loups, encore (apparemment)

absents, interfèrent déjà dans les rapports humains. Chacun modifie son attitude à l'égard

de ceux qui bientôt, ne seront plus seulement des importuns que l'on tâche d'ignorer, mais

des adversaires déclarés. La conviction que l'on s'affrontera incite à durcir les oppositions

antérieures, et décourage les tentatives de rapprochement. Dans ce contexte, certains

craignent que les efforts visant à améliorer les relations entre les éleveurs et le Parc ne

soient compromis, et coupés les ponts fragiles qui les relie nt : « Là, on commençait juste à

discuter avec le Parc. Maintenant, si le loup arrive là-dessus... » (un technicien agricole,

juin 1998). Mais ces projections et ces anticipations n'empêchent pas que l'on échoue à

reconnaître l'arrivée des loups, lorsqu'elle finit par se produire. Il y a là un curieux

²⁸¹ Il semblerait que le lynx n'ait pas été incriminé par hasard : « personne nous l'a dit, vraiment ; bon, nous, on a nos propres systèmes de renseignements ; y a de fortes chances qu'y aie des observations de lynx pour lesquelles on n'aurait pas été avisés officiellement, par le canal traditionnel, réseau de correspondants. Y a des rumeurs d'abattage d'un lynx, qui remontent à..., donc là, on était en 98, qui doivent remonter à 98. Et donc, y a eu une rumeur de présence de lynx, présence de lynx sur le massif de Belledonne. Et je pense que ça, ça a influé » (un agent de l'ONC).

paradoxe : les loups sont présents dans les esprits, les conversations et les relations entre les hommes avant d'être sur le terrain ; or, quand ils arrivent véritablement, la surprise est presque générale. Il semble que l'on anticipe la présence des loups sans y être jamais vraiment, concrètement, préparés.

Deux cas peuvent ainsi être distingués. Dans le premier, les loups sont là, mais on ne le sait pas, ou l'on se refuse à le croire et l'on n'a donc aucune raison de modifier ses façons de faire et de penser. Dans le second, les loups ne sont apparemment pas là, mais leur arrivée est attendue et cette attente transforme déjà les rapports sociaux, qui, dans l'ensemble, se tendent. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, les pratiques à l'égard des animaux ne sont pas modifiées ; on protège, on élève et l'on chasse comme si les loups n'étaient pas déjà présents ou n'allaient pas faire leur entrée. De sorte que, lorsqu'ils arrivent, et qu'on le sait, aucune disposition, ou presque, n'a été prise.

2. Loups et moutons sont d'abord pensés, et gérés, séparément

Lorsque s'achève la phase d'évitement, les loups sont là, on le sait et on accepte de le dire. Les éleveurs ovins, pour la plupart, réclament l'élimination de ces carnivores qui détournent à leur profit agneaux, brebis, et même béliers, et sèment parfois la panique dans le reste du troupeau. Les défenseurs des grands prédateurs demandent qu'ils soient protégés, conformément à la réglementation européenne. Une lutte acharnée s'engage dans laquelle être pour ou contre les loups, garantir leur protection ou obtenir leur élimination, deviennent la question et l'enjeu centraux. Cette lutte se déroule, pour une part, sur le terrain de la parole, de l'argumentation : on dresse une manière de procès du loup et de ses défenseurs, qui ne tarde pas à s'étendre aux moutons et aux éleveurs. Mais elle se déroule simultanément sur le terrain de l'action : on se livre à des épreuves de force, on organise des manifestations, on diffuse et l'on recueille des pétitions. Et l'on s'efforce de régler le sort des loups en les tirant, en les empoisonnant, ou, à l'inverse, en s'efforçant d'entraver les battues ou les « tirs d'élimination ».

a. La polémique sur les loups et son extension au pastoralisme

a₁. Le « procès » du loup : réquisitoire et plaidoirie

La polémique débute par une série d'assertions des opposants aux loups. La première est que les prédateurs ont été « mis » : « C'est que on est tous convaincus que les loups, ils ont

été mix. Ça, vous faites comme voulez, je veux bien qu'ils viennent d'en haut, mais ils sautent pas comme ça, faut pas me raconter des salades» (un éleveur, mai 1999). Sur un poster qu'un éleveur a affiché dans la pièce où il me reçoit, on peut lire : « Le loup arrive d'Italie en vespa! ». Sous le texte, un dessin représente un loup hilare qui chevauche l'engin et tire une langue bien pendue. D'où vient cette conviction, aussi ferme aujourd'hui qu'au moment de l'arrivée officielle des loups, il y a près de dix ans ? La Convention de Berne prohibe les captures et les lâchers des espèces qu'elle protège. Soutenir que des loups ont été réintroduits apparaît dès lors comme un moyen légal d'obtenir leur élimination. La position des éleveurs et de leurs alliés n'est donc pas dénuée d'arrière-pensée. Néanmoins, il semble que la croyance en des lâchers clandestins ait encore d'autres fondements⁵⁶². Si des loups ont été réintroduits, des individus directement responsables de leur venue se profilent derrière eux, et leur présence, qui traduit l'existence d'un projet, d'une visée sur ces espaces, n'a plus rien de «normal». Notons que le discours de victimisation (2^{ème} partie, chapitre 3) trouve là un terreau particulièrement fertile : les loups serviraient d'arme biologique à ceux qui préparent la perte des paysans montagnards : « Avec les loups, on va passer de 30.000 brebis à 20.000 brebis. Ah, ils vont pas être emmerdés dans quelques années! Il restera plus beaucoup de monde, que les gens qui ont pas la possibilité de faire autre chose, c'est clair, hein. Le reste... Ça va faire des sacrés éclairetes ».

Si le motif est clair, — il s'agit de précipiter le déclin de l'agriculture, d'« en finir avec les paysans » (un éleveur) —, il est rare que les agresseurs soient nommément désignés, — « on les a » (ou « ils les ont ») « lâchés » — ; cependant, des interlocuteurs qui se sentent un peu plus en confiance sont plus explicites et incriminent sans détour les «écologes», — lors de la manifestation organisée à Lyon le 15 octobre 1998, un éleveur lance à des collègues : « ce qu'on fait là, ça sert à rien ; ce qu'il faudrait, c'est aller tout casser à la FRAPNA⁵⁶³ » —, mais aussi les forestiers ou les sylviculteurs. Dans la chaîne de Belledonne, très fortement boisée, forestiers et protecteurs sont accusés d'avoir, de conserve, introduit les loups : « On dit, il se raconte tellement de choses, que ..., mais ... Parce qu'il paraît que l'ONF serait dans le coup, là, pour détruire un peu les cervidés qui font des dégâts dans les forêts. [Il sort de ses papiers la photocopie d'un article du

⁵⁶² Je présenterai les arguments en faveur de la réintroduction des loups ultérieurement, lorsque je m'intéresserai à la production d'incertitude.

⁵⁶³ Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature.

Dauphiné Libéré) *Et, mais elle est pas datée, cette coupure de journal, ça c'est X (un éleveur voisin) qui me l'avait fait passer, c'était le maire de Pissot*⁵⁶⁴ [qui avait écrit cet article] *ce serait intéressant de savoir de quelle année c'est, il demandait déjà de lâcher des prédateurs, parce qu'il avait trop de dégâts dans ses forêts. Voilà, 29 janvier mais y a pas l'année* » (un éleveur). On est tenté de voir, dans ces extraits, une répétition, sur le mode mineur, du vieil antagonisme qui, à la fin du dix-neuvième siècle, a opposé les populations rurales, et montagnardes en particulier, à l'administration forestière⁵⁶⁵. Les deux épisodes, en dépit de toutes leurs différences, ne sont pas sans présenter des similitudes : dans les deux cas, la volonté de l'État de protéger, les forêts et les sols naguère, les grands prédateurs aujourd'hui, se heurte à l'hostilité des montagnards, qui contestent le bien-fondé de la protection, et entendent défendre leurs pratiques pastorales, chaque fois profondément perturbées. C'est un peu comme si la même scène, à un siècle de distance, se rejouait ; voilà, du moins, ce que pourraient signifier les éleveurs, en accusant leurs ennemis d'hier et d'aujourd'hui de s'être alliés pour lâcher la bête fauve, vider la montagne de ses paysans et en devenir les maîtres : *« C'est clair, y a un groupement de sylviculteurs d'Allevard qui s'est mis d'accord avec les écologistes pour mettre du loup pour s'enlever les chevreuils, parce qu'ils ont tant de millions de dégâts toutes les années sur les plantations de sapins. Bon ! ça, c'est ce qui s'est dit. Et puis les gens qui y ont dit, c'est des maires, c'est pas n'importe qui. C'est pas des racontars* » (un éleveur).

Les prédateurs, notons-le, n'apparaissent ici que comme des instruments. Les véritables ennemis, ce sont les hommes tenus pour responsables de leur présence : *« c'est les écoles qu'il faudrait mettre dans un parc »*, lance un éleveur. Les loups ne sont pas blanchis pour autant et sont clairement distingués, par leur manière de tuer, des autres prédateurs, chiens errants, lynx et ours⁵⁶⁶ : *« Moi, j'ai jamais eu d'attaques de chiens mais quand j'ai vu ça, fallait pas me dire que c'était des chiens. Quand j'ai vu les carcasses bouffées comme ça ! »* (Haute-Maurienne, juillet 1999). Les éleveurs disent n'avoir jamais vu pareils « carnages » auparavant et insistent sur les corps éventrés, déchirés, mutilés, qui attestent,

⁵⁶⁴ Commune du massif de Belledune.

⁵⁶⁵ (Larrère, Brun et al. 1981).

⁵⁶⁶ La comparaison, par les éleveurs des monts Cantabriques (Espagne), des attaques de loups et d'ours est rapportée et analysée par (Blabéd 1998), pp. 273-276.

à leurs yeux, la violence et la sauvagerie extrêmes du prédateur, sa propension immodérée à égorger, sa nature de fauve vorace et sanguinaire⁵⁶⁷.

Sur les loups pèse en outre la plus terrible des accusations, celle d'être des mangeurs d'hommes. On prophétise qu'un malheur surviendra tôt ou tard qui rappellera leur nature anthropophage et l'on affirme que le tourisme, socle de l'économie locale, pâtira de la présence d'un animal qui, à juste titre pense-t-on, épouvante. C'est ce que prédit le Bessanais Francis Tracq, dans un article paru dans le journal interne du Parc National de la Vanoise: « Ce [le loup] n'est pas l'animal à la réputation injustifiée, bonasse et inoffensif, victime de son prédateur naturel, l'homme, comme cherchent à le faire croire certains, oubliant ou ignorant l'histoire d'autrefois. Pour ses habitants, pour ses visiteurs, la montagne doit être sûre. Quelles seraient les retombées économiques et touristiques du slogan "visitez le Parc National de la Vanoise, ses loups ?" ».

Par comparaison, le reproche adressé aux loups de ne rien apporter de positif, d'être « inutile », paraît bénin. Si j' l'indique, c'est qu'il témoigne d'une conception anthropocentrique du monde, qui ne reconnaît pas de valeur intrinsèque aux êtres autres qu'humains et ne leur octroie le droit d'exister qu'à la condition de rendre service aux hommes, de les satisfaire en quelque manière : « Le loup, c'est un truc qui pour nous est pas nécessaire. Pourquoi faire ? Y en a pas. On a très bien vécu sans les loups ! Pourquoi y aurait des loups, maintenant ? » ; « On a un Parc National de la Vanoise, on a fait des grands efforts pour avoir du gibier, et aujourd'hui, de le laisser manger par des loups, par des lynx, est-ce que c'est la bonne solution ? Je sais pas. A mon avis, non. Je sais pas si y a de la place, des zones où on pourrait accueillir des loups. Ou est-ce qu'ils vont se faire à notre système ? Je sais pas, mais bon, j'en vois pas l'utilité ; je suis pas contre qu'ils reviennent, hein, mais bon, pour moi, non, je pense que ça va rien nous apporter de bon » (deux chasseurs).

Les loups ont été « mis » et ne seraient pas là sans la malveillance de leurs protecteurs ; ce sont des prédateurs sanguinaires et, de surcroît, des mangeurs de chair humaine ; ils ne présentent aucune sorte d'intérêt : l'affaire est entendue ; il faut, sans plus attendre, s'en débarrasser.

⁵⁶⁷ Lors de la table ronde organisée à Grenoble le 15 décembre 1998, un éleveur de la chaîne de Balladone fait circuler dans la salle les photographies, en couleurs, de brebis et d'agneaux que des loups ont éventrés sur son alpage. Exhiber les forfaits du prédateur, exposer les cadavres de ses proies, est le seul moyen de légitimer le son qu'on entend lui réserver.

Pour les lycophiles, tout est mensonger, dans ce réquisitoire. Aussi sont-ils résolus à plaider la cause du loup, à le «réhabiliter» : «notre but c'est principalement la réhabilitation du loup» (le président du Groupe Loup France, janvier 1998). Pour cela, à l'image de la bête féroce, vorace et sanguinaire, ils substituent celle de prédateurs, efficaces certes, mais parce qu'intelligents et dotés d'une organisation sociale extrêmement élaborée et encore méconnue. Il n'est plus question de la violence des attaques ni de l'atrocité des plaies, mais de la beauté de l'animal, de sa force et de ses vertus sociales. On vante la discipline qui règne au sein de la meute, la fidélité du mâle et de la femelle dominants, la qualité des soins prodigués aux petits, ou encore la diversité des expressions faciales et la beauté des «chants».

Si les portraits des loups diffèrent tellement selon les enquêtés, ce n'est pas seulement une question de représentation, ou d'imaginaire. Car, à ce stade de la crise déjà, les gens ont quelque expérience de l'animal. Ceux qui l'admirent consacrent des journées et des nuits à le chercher, l'aperçoivent parfois, furtivement, croisent sa piste ou trouvent la carcasse d'une proie sauvage. Ou bien ils fréquentent des parcs animaliers, regardent et lisent des documentaires qui exaltent leurs qualités. De leur côté, les éleveurs et leurs partenaires constatent de visu l'état des troupeaux après le passage des prédateurs. Ce sont bien les mêmes loups dont parlent les uns et les autres, mais ne les voyant pas se livrer aux mêmes activités, ils s'en font des idées très différentes, les idéalisant ou les diabolisant, — il est vrai que les diverses faces de l'animal ne sont pas si faciles à rapprocher²⁶⁸.

Les lycophiles, par ailleurs, ripostent sur tous les points précédemment évoqués : l'origine des loups, les dégâts qu'ils commettent dans les troupeaux ovins, leur anthropophagie et leur absence d'intérêt. Ils se disent persuadés que les loups sont revenus, spontanément, de l'Italie voisine et n'ont pas été réintroduits. Ils expliquent ce retour par la déprise rurale (qui a elle-même entraîné une augmentation des effectifs des ongulés sauvages), le statut de protection de l'espèce, et ses capacités de migration et de colonisation : «Le loup a survécu en Espagne et en Italie, et puis, bon, grâce à une recolonisation naturelle, au bout de quelques dizaines d'années, à partir du moment où il est protégé, les effectifs augmentent et on assiste à une recolonisation. Et les Alpes étant la suite logique des Apennins, les Alpes étant quand même assez protégées avec une suite importante de parcs

nationaux, une suite importante d'endroits où le couvert est bien mis et où il y a de la tranquillité, il était tout à fait normal que le loup revienne dans les Alpes » (un protecteur des loups). Aussi l'hypothèse de la réintroduction clandestine leur paraît-elle aussi farfelue que superflue, — ce qui n'est pas non plus dénué d'arrière-pensée⁵⁶⁹. Concernant les prédateurs sur les troupeaux ovins, ils défendent les loups en attaquant les éleveurs : on ne saurait reprocher à des prédateurs de préférer des moutons privés de protection à des proies sauvages rapides à la course. Quant à l'anthropophagie des loups, elle ne serait qu'une angoisse atavique dénuée de tout fondement, une vieille « peur populaire », qu'ils s'étonnent, en cette fin de millénaire, de trouver si tenace : « y a des gens qui refusent de voir que la connaissance du loup a évolué depuis Carter, enfin depuis y a deux siècles, quoi, alors que ce sont des gens qui peuvent avoir un niveau de réflexion et d'étude assez élevé mais qui en restent à la connaissance du loup du Moyen-Âge, qui s'imaginent que les loups vont venir dans les villages manger tous les enfants » (un agent du Parc National du Mercantour, février 1998). Les loups seraient bien trop prudents pour s'en prendre à l'homme, leurs défenseurs en veulent pour preuve autant la difficulté qu'il y a à les rencontrer que l'absence de cas certifiés et récents⁵⁷⁰. Les gens qui les imaginent dangereux seraient exagérément crédules; il conviendrait de les informer de la « réalité du loup ». Les touristes, dans ces conditions, ne courraient aucun risque : « Moi, je dis que ça n'existe pas. Moi, j'ai jamais entendu parler d'attaques humaines par des loups. Ni en Turquie, ni en Afghanistan où y a des populations de loups importantes, ni au Népal, ni au Tibet. Jamais d'attaques sur des hommes » (un naturaliste). Parmi les naturalistes que j'ai rencontrés, un seul admet la possibilité que des loups, dans des circonstances singulières, s'attaquent à un homme. Mais il s'agit là, selon lui, de risques auxquels les promeneurs

⁵⁶⁹ Marcel Détéanne et Jasper Svendsen ont montré que les Grecs de l'Antiquité, eux, n'avaient pas des loups une image monolithique. Ils les considéraient comme des animaux éminemment ambigus, pourvus des qualités qui rendent possible la vie en société, en même temps que violents et anthropophages, (Détéanne et Svendsen 1979). Voir aussi (Schupp 1997), p. 38.

⁵⁷⁰ L'atténuation à des loups revenus spontanément étant proscrite.

⁵⁷¹ Il existe bel et bien des exemples d'attaques d'hommes par des loups, mais il s'agit le plus souvent d'animaux captifs qui se retournent contre leur maître. En ce qui concerne les autres cas, ils sont largement discutés : s'agissait-il vraiment de loups, ou de chiens qui leur ressemblent ? Ces loups n'étaient-ils pas habitués aux hommes, — et donc « déguisés » ? Ou errants ? Dans sa thèse de médecine vétérinaire consacrée aux loups, Christophe Loizeau décrit que « les seuls pays où le loup peut effectivement être considéré comme un des principaux vecteurs de la rage avec le chacal sont l'Iran, l'Afghanistan, l'Irak et l'Inde, qui constituent des foyers naturels de cette maladie. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 17 cas de rage due au loup ont été enregistrés en Turquie pour 1981/82, tandis que 98 personnes ont été atteintes par des loups en Iran en 1980 », (Loizeau 1984), p. 91. À propos des attaques d'enfants par des loups, en Inde, les lycophiles invoquent de multiples arguments pour montrer combien les circonstances socio-économiques et écologiques sont défavorables et différentes de celles qui règnent aujourd'hui en Europe occidentale, (Gorette de la Motte, n°20, p. 16).

doivent accepter d'être exposés : «*La probabilité d'attaque [humaine] elle n'est pas nulle ; moi, là-dessus, je suis très prudent. Mais il faut l'accepter aussi comme un problème normal, de la même façon que quand vous prenez une voiture, il faut accepter qu'on puisse avoir un accident. Quand vous allez vous promener dans la nature, il faudra peut-être accepter, effectivement ..., ça fait partie des choses à accepter* ». Enfin, les avocats des loups soulignent les intérêts que présentent ces derniers : sur le plan écologique, certes, — puisqu'ils les considèrent comme les premiers des prédateurs (cf. *supra*) —, mais aussi économique. Leur arrivée pourrait constituer une nouvelle ressource touristique et commerciale⁵⁷¹. On assure que les touristes, désireux de les voir, afflueraient en masse et que leur présence accrue contribuerait à la bonne santé de l'économie locale. La métamorphose de l'économie des Abruzzes, autrefois misérable, florissante aujourd'hui grâce à la mise en scène des grands prédateurs, serait là pour en témoigner : «*Dans les Abruzzes, y a 2 millions à 2,5 millions de visiteurs chaque année, qui ont permis, en 70 ans, aux habitants qui étaient dans ces montagnes pauvres du centre de l'Italie, de passer de la dernière place au niveau revenu par habitant à la deuxième place derrière Venise et Florence. Donc moi, je crois que ça, c'est quelque chose de concret. Le village le plus prospère du parc national des Abruzzes, c'est Civitella ; dans ce village, on trouve une aire faunistique qui présente des animaux en captivité, on trouve un musée du Loup. Y a pas de secret* » (un membre du Groupe Loup France). Il est vrai que les associations et les organismes ne manquent pas, qui proposent aux amateurs des «voyages nature », où l'observation de loups, de lynx, d'ours, ou autres grands mammifères, est presque garantie. La faune sauvage devient progressivement un nouveau fonds de commerce, un nouveau créneau, avec ses produits, ses circuits de commercialisation, ses professionnels, sa publicité... Les revues dédiées aux loups contiennent régulièrement un encart relatif à de tels voyages, en France ou à l'étranger ; l'observation des grands prédateurs se vend bien, et elle se vend cher. Quant au consommateur, on le présume sensible à la préservation des loups, et à la qualité des produits que leur présence est censée manifester. Une idée astucieuse consisterait donc à tirer parti de l'engouement croissant pour une alimentation de qualité, afin de valoriser les productions des éleveurs installés dans les zones colonisées

⁵⁷¹ Le maire de Saint-Martin-de-Vélabrie (Alpes-Maritimes) a le projet de réaliser une maison des loups. Dans le Mercantour, des randonnées thématiques « Sur les traces des loups » sont proposées aux touristes et, dans certains gîtes de la Grande Traversée des Alpes, comme au Borion ou à Lanche, des posters et des autocollants sont affichés qui souhaitent «bienvenue au loup».

par les loups, — cela se fait d'ailleurs déjà avec le renard⁵⁷², ou l'ours dans les Pyrénées⁵⁷³ : « On pourrait imaginer des circuits courts de distribution entre l'arrière-pays et cet immense réservoir de consommateurs qu'est la Côte d'Azur, avec une labellisation de certains produits, par exemple "agneaux de pays du Loup", "fromages des pays du Loup", "olives des pays du Loup", tout ce que vous voulez » (un membre du Groupe Loup France).

A leur tour, les objections des lycophiles aux charges qui pèsent sur les loups sont discutées. La thèse de l'intérêt écologique du prédateur, notamment. Les lycophobes la récuse, arguant qu'il existe des loups ailleurs, y compris en Europe, et que l'espèce n'est donc pas en péril. Remarquons qu'ils se réfèrent ici à une échelle, celle du continent, classique dans le monde nature/artifice, mais totalement inaccoutumée dans le monde sauvage/domestique. Ils ajoutent que des espèces rares, et qui bénéficient elles-mêmes d'un statut de protection, figurent dans le régime alimentaire des loups, et pourraient pâtir de leur présence. Surtout, les loups gêneraient considérablement le pastoralisme qui présenterait, lui, un intérêt écologique majeur. « L'atout nature »⁵⁷⁴, ce ne serait pas le loup, mais bien le mouton. Quant à l'argument touristique, il ne porte guère, dans une région aussi touristique que la Vanoise : « Mais les gens qui viendraient pour voir des loups, qu'est-ce que ça représente, par rapport aux stations de sports d'hiver ? Rien du tout ! Mais même le Parc, ça représente pas grand chose. Les gens qui viennent parce que c'est le Parc, bien sûr qu'y en a, mais enfin, les gens, ils viennent d'abord à Tignes ou à Val d'Isère ! C'est le ski qui fait vivre la vallée [la Tarentaise] pas le Parc ! » (un chasseur, moniteur de ski à Tignes). Sans compter, renchérissement certains, que les loups sont extrêmement difficiles à observer, contrairement aux bouquetins ou aux marmottes : « Ils

⁵⁷² Au verso de l'étiquette apposée sur les poulets de Loup, le consommateur peut lire : « LE SAVIEZ-VOUS ? Le renard n'est pas insensible à l'appellation « élevés en liberté » car il « préleve à lui seul plus de 1% des volailles. Heureusement le Border Collie (race de chien de berger) veille et aide à compter les volailles le soir venu » (Je dois cette information à Etienne Josien). Le consommateur acquiert ainsi la certitude que les volailles sont réellement élevées en liberté dans la nature, puisque le renard ou « préleve », et qu'elles sont réellement bonnes à manger, — le goupil ne saurait s'y tromper. Le prédateur, en opérant le prélèvement modeste du goût, garantit la qualité gustative de ses proies. Tout est bien qui finit bien, grâce à la surveillance du brave Border Collie, sans qui seraient dévotés tous ces succulents poulets. Le consommateur, pour sa part, peut se féliciter de soutenir, par son achat, un élevage « écologiquement correct ».

⁵⁷³ « Pédencoux (Pâté d'ours) est un label de qualité pour les fromages de brebis fabriqués en entree en zone à ours », (Bobbi 2000), p. 10. ~~Le Guide de la Montagne~~ n°15 orthographie le nom du fromage *Pâté Pédencoux* et lui donne comme signification va-no-pied). On retrouve ici une trinité analogue au précédent : le renard est remplacé par l'ours, le poulet par le fromage de brebis, et le Border Collie par le patou. Pour le loup, voir le « Manifeste pour la protection du Loup » de FNE (La Lettre du Hérisson N°81).

⁵⁷⁴ « Le mouton, atout nature » : tel est le titre d'un dépliant édité par la Fédération régionale ovine Rhône-Alpes et l'Interprofession régionale ovine.

prédatent l'autre jour à la télé que les loups allaient attirer des touristes. Tu parles ! Les seuls qui vont les voir, c'est les éleveurs et leurs brebis ! Les touristes les verront jamais » (un éleveur, octobre 1997). On se souvient que les lycophiles contestaient l'anthropophagie des loups en mettant en avant leur discrétion et leur caractère méfiant ; l'argument est ici repris, par les lycophobes, pour contester l'intérêt touristique des prédateurs.

Dans cette passe d'armes entre lycophiles et lycophobes qui s'apparente à un procès, nous avons vu la polémique, à deux reprises, s'étendre au pastoralisme. Une première fois, lorsque les lycophiles mettent en cause les pratiques pastorales et dénoncent la part de responsabilité des éleveurs dans les dégâts que commettent les prédateurs. Les accusateurs deviennent accusés et doivent à leur tour se défendre. Une deuxième fois, lorsque les lycophobes vantent les bienfaits écologiques du pastoralisme et les disent supérieurs à ceux des loups. Le « procès » du loup s'accompagne de celui du pastoralisme.

a₂. Le « procès » du pastoralisme

En Vanoise aujourd'hui, comme dans le Mercantour avant l'arrivée des loups, de nombreux troupeaux ovins ne sont pas gardés en permanence²⁷⁵ : beaucoup d'éleveurs se bornent à des visites épisodiques, plus ou moins espacées selon la distance qui les sépare de l'alpage, leur charge de travail et notamment l'avancement de la fenaison, etc. Lorsqu'ils ne peuvent se déplacer, ils surveillent le troupeau de loin, aux jumelles.

Même si j'ai signalé, dans la seconde partie, que le gardiennage, par le passé, n'était pas aussi systématique qu'on le croit, c'est là une pratique relativement récente. Elle résulte de plusieurs facteurs, — rarefaction de la main-d'œuvre familiale, augmentation du coût de l'embauche d'un berger, etc. —, qui ont progressivement encouragé les éleveurs à ne plus autant garder, ou faire garder, leurs troupeaux : « Un berger, c'est 80.000 F l'été, quot, avec les charges et tout. Et ben, il faut avoir un sacré troupeau, en face, parce qu'ils font même pas ça comme revenus » (un technicien de l'élevage)²⁷⁶.

²⁷⁵ Le mode de gardiennage varie fortement selon la taille et l'origine des troupeaux, elles-mêmes corréliées. En ce qui concerne les ovins, « moins d'un quart des troupeaux locaux x apparaissent gardés, alors que cette fréquence atteint près des deux tiers pour les transhumants départementaux et culmine à 94% pour les "grands transhumants" », (Elmoult, Vernet et al. 1998), p. 37.

²⁷⁶ Selon Laurent Gardé, « la stabilisation du coût d'un berger salarié se fait à partir d'un effectif de 1000 à 1500 brebis », (Gardé 1998), p. 12. Les chiffres recueillis sur le terrain sont conformes à cette fourchette.

On s'était jusqu'à présent assez peu soucié de cette situation. Depuis que les loups sont là, ils s'attaquent de préférence aux troupeaux non gardés et l'on s'avise que l'élevage passe notamment par le gardiennage des animaux ; qu'il faut, pour élever, surveiller et protéger. On rappelle ce que l'on considère comme des exigences du métier d'éleveur : « *En fait, ils doivent faire leur métier, tout simplement. Enfin ce qu'on attend, je pense, d'un berger, et d'un éleveur, c'est d'être présent avec son troupeau, d'avoir des chiens, de regrouper le troupeau* » (un agent de la DDAF, Alpes-Maritimes). Les animaux qui succombent au cours de la saison d'alpage⁵⁷⁷, parce qu'ils ont été attaqués par des prédateurs, foudroyés, blessés par des pierres ou qu'ils se sont décrochés, apparaissent davantage victimes de l'incurie des éleveurs que des aléas naturels. Les loups révèlent ce qui serait une anomalie, une fâcheuse habitude contractée par les éleveurs et dont ils devraient se départir ; en tout cas, on estime leurs récriminations déplacées : qui ne garde pas devrait du moins en assumer les conséquences et ne pas se plaindre de subir des pertes excessives.

Ayant failli à leur devoir et rompu le « contrat »⁵⁷⁸ qui les lie tacitement à leurs animaux, les éleveurs usurperaient leur titre et ne seraient en réalité que des « pseudo-éleveurs » (un garde-monteur) : « *Prendre les moutons, les lâcher dans la montagne, monter une fois par semaine pour voir comment ils vont et redescendre, c'est tout sauf un élevage, je dirais, normal. C'est pour faire un maximum de fric dans un minimum de temps, et avoir le temps, à côté, de faire un deuxième métier. Alors c'est pas la peine qu'on finance des gens comme ça, faut arrêter* » (un protecteur des loups). Les éleveurs ne verraient plus dans leurs animaux des êtres sensibles, mais une ressource économique, « *des primes sur pattes* » (un garde-monteur). Et leur cupidité les pousserait à voir dans l'arrivée des loups une nouvelle aubaine : « *Ils [les éleveurs ovins] réclament, ils demandent et ils profitent de ce qu'ils peuvent tirer du loup d'un côté, et de l'autre, ils manifestent contre. C'est de toute façon le*

⁵⁷⁷ D'après un technicien agricole, « *le fait qu'elles soient pas gardées, les bêtes, on estime qu'y a toujours 4, 5 à 6% de pertes. Enfin, à mon avis, c'est ça. Alors on sait pas à qui attribuer, hein, c'est pas toujours des chiens errants, ça peut être des maladies, bon, des accidents, des pierres qui dégringolent. Quand elles mangent dans des côtes, c'est les gens dessus qui font tomber des cailloux bon qui en blessent une ; elle est pas vue pendant une semaine, et ça y est, quat. Ça, c'est le revers du non-gardiennage* » (juin 1998).

seul moyen d'entretenir le phénomène; si y a pas une opposition je dirais farouche et bien visible, la vache à lait risque de s'arrêter assez rapidement » (un garde-mondeur). Les loups sont alors présentés comme les justiciers qui vont, enfin, remettre de l'ordre dans une profession menacée par le dilettantisme et l'opportunisme : « On ne peut pas faire n'importe quoi, avec le loup. Lui, il fera jamais n'importe quoi » (un membre du Groupe Loup France).

Les protecteurs des loups ne sont pas les seuls à blâmer de la sorte les éleveurs. Des locaux qui ont abandonné l'élevage à une époque où le gardiennage était encore largement répandu, se montrent également très critiques. Un chasseur tarin, dont les parents possédaient quelques bêtes, dit ainsi : « Le loup, l'été, c'est sûr que par là, il veut faire, il ferait un carnage, c'est plus que sûr. Y a personne qui garde les troupeaux, hein, l'été, ils sont à l'abandon. Alors, bon ben même déjà en gardant leurs troupeaux, d'après les articles qu'on lit, ils [les loups] arrivent à passer et ils [les éleveurs] s'en aperçoivent même pas. Alors le jour, quand ils [les loups] sauront qu'ils sont tranquilles dans un coin, ils peuvent manger je sais pas combien de bêtes sans que personne s'en aperçoive. Et puis les gens s'en apercevront pas tout de suite, puisqu'ils vont les voir [les troupeaux] une fois par semaine, des fois » (juillet 1998).

Il n'est pas exclu que des éleveurs eux-mêmes réprouvent l'absence ou le manque de gardiennage, ou ressentent quelque mauvaise conscience à ne pas surveiller plus étroitement leurs animaux. Un ancien alpagiste, qui garde assidûment, l'été, le troupeau d'un neveu, ne comprenait pas, en octobre 1997, pourquoi des éleveurs haut-maurienais avaient tellement tardé à découvrir la disparition d'un grand nombre de leurs moutons : « Comment ça se fait qu'ils s'aperçoivent maintenant qu'il leur manque des bêtes ? C'est pas du boulot ! Les bêtes, on les surveille, on les laisse pas tout l'été pour s'apercevoir en octobre qu'on en a perdu je sais pas combien ! ». Cependant, après la confirmation de l'implication des loups dans les attaques de Bramans, cet interlocuteur, que j'ai fréquemment rencontré, n'a jamais plus formulé cette interrogation et cette réprobation initiales... D'autres éléments semblent corroborer un certain malaise des éleveurs. L'un

¹⁷⁸ Selon la thèse du « contrat domestique », présentée par Catherine et Raphaël Larrère, un échange de services s'établit entre hommes et animaux domestiques : les hommes s'arrogent le droit de tuer les animaux qu'ils élèvent, mais doivent, en contrepartie, leur garantir, jusqu'à leur mort, le gîte, le couvert, et une sécurité qu'ils n'auraient jamais connue à l'état sauvage. Les éleveurs sont libres de ne pas consacrer à leurs animaux de la nourriture, ou un abri contre les prédateurs, mais ils ne sont pas alors fondés à réclamer de l'assistance si les animaux succombent à la famine ou à la dent des chiens ou des loups. Voir (Larrère et Larrère 1997) et (Larrère 1999).

d'eux, dont le troupeau a été attaqué bien après les premières chutes de neige, a éprouvé le besoin de justifier, auprès d'un agent du Parc, la présence de ses animaux en montagne, dans des conditions hivernales. Par ailleurs, les éleveurs et leurs partenaires se dédouanent en rappelant le rôle actif des pouvoirs publics dans l'évolution du pastoralisme vers une augmentation de la taille des troupeaux et une diminution du gardiennage : « Il semble difficile de demander aux éleveurs de revenir à des systèmes d'élevage "traditionnels" alors même que ces derniers se sont profondément transformés pour des raisons qui ne tiennent pas du libre choix des éleveurs ; transformations d'ailleurs voulues et accompagnées par les pouvoirs publics à l'échelle européenne »³⁷⁹. Les éleveurs n'ayant pas souhaité la transformation des pratiques pastorales, celle-ci ne saurait leur être reprochée.

Ainsi, l'arrivée des loups provoque une mise en cause de l'éthique professionnelle des éleveurs, qui se déclarent victimes des prédateurs, mais que d'autres disent en partie fautifs, eux-mêmes n'étant peut-être pas loin d'éprouver une certaine culpabilité. Quoi qu'il en soit, les voilà, à leur tour, sommés de justifier la manière dont ils travaillent, et, plus fondamentalement, de légitimer leur existence même. Ils se défendent en soulignant les bienfaits, notamment écologiques, de leur activité.

Bienfaits et méfaits écologiques du pastoralisme

Des éleveurs, des techniciens de l'élevage et des pastoralistes soulignent l'impact positif que le pastoralisme ovin exercerait sur les milieux naturels et les paysages d'altitude, et reprennent le discours, désormais classique, sur la multifonctionnalité des activités agricoles et pastorales : l'agriculture n'a pas pour seul objectif de produire des denrées alimentaires ; elle contribue également à la gestion et à l'entretien des milieux naturels, ainsi qu'au maintien d'un tissu social vivant. Le pastoralisme ovin, en particulier, favoriserait la flore herbacée, laquelle comprend des espèces « remarquables », ainsi que la faune qui lui est associée et, par suite, la biodiversité. Par ailleurs, il présenterait l'avantage de maintenir des paysages ouverts, ce qui serait précieux à une époque où les ligneux couvrent des superficies déjà considérables et tendent à gagner toujours plus de terrain. Les autorités administratives et scientifiques reconnaissent d'ailleurs la validité de ce point de vue, puisqu'elles rétribuent les bienfaits du pastoralisme ovin, ce que ne manquent pas d'indiquer ses défenseurs : « Depuis quelques années, c'est en qualité de prestataires de

³⁷⁹ (Gardu 1998), p. 31.

service, mettant en œuvre un véritable savoir-faire éco-pastoral, que les éleveurs ont été appelés à signer des contrats agri-environnementaux afin de prévenir les incendies de forêt, entretenir des écosystèmes remarquables comme les pelouses steppiques de Crau, les pelouses sèches du Lubéron, les alpages des Ecrins ou du Queyras. La réalisation effective des engagements des éleveurs est contrôlée par l'administration et conditionne le versement de la contre-partie financière. Parallèlement, l'impact sur les écosystèmes est suivi par différentes équipes scientifiques de l'INRA, du CEMAGREF et de plusieurs Universités³⁸⁰.

Les naturalistes ont une tout autre vision des rapports entre écologie et pastoralisme. Sans doute existe-t-il des exceptions ; toujours est-il que, ni dans le Mercantour, ni en Vanoise, je n'ai rencontré de gardes-moniteurs ou de protecteurs de la nature qui n'expriment d'abord les « soucis » que leur causent les éleveurs et leurs troupeaux : « *le pastoralisme, pour nous, c'est d'abord des soucis* » (un garde-moniteur). La liste de ces derniers est longue : surpâturage, piétinement, transmission de pathologies à la faune sauvage, divagation des chiens de berger, dérangement de l'avifaune³⁸¹... Il semble largement admis, dans la communauté naturaliste, que le pastoralisme ovin, en l'état actuel, est globalement néfaste aux milieux naturels³⁸².

Une autre affirmation forte des éleveurs et de leurs alliés, celle que le loup menace le pastoralisme, est également contestée.

³⁸⁰ (Garde 1998), p. 12.

³⁸¹ Les troupeaux ovins sont notamment suspects de piétiner les couvoles des lagopèdes. En Vanoise, quelques couples de ces oiseaux ont dû survivre afin de préciser les causes de mortalité de leur descendance: aucun nid n'a été écrasé par les troupeaux domestiques ; en revanche, plusieurs jeunes ont péri sous la dent des renards. Lors de la présentation de ces résultats aux membres du conseil scientifique du Parc, un naturaliste objecte qu'il s'agit là de renards « artificiels ». — car, vivants à la périphérie de stations de sports d'hiver, ils se nourrissent en partie dans les décharges —, ce qui invaliderait les conclusions de l'étude... (Com. Pers. d'un membre du conseil scientifique).

³⁸² A la question « le pastoralisme est-il favorable à la biodiversité ? », *le Faic du Lozère* répond : « Non, s'il s'agit d'un pastoralisme extensif et sans gardiennage : dans ces conditions, il est, sans conteste, extrêmement dommageable, à la fois pour les milieux naturels et pour la faune sauvage : pénétration jusqu'aux ultimes zones refuge et de mise-bas des espèces sauvages (chamois, bouquetins) ; risques sanitaires pour ces derniers et concurrence alimentaire (risques accrus dans le cas des troupeaux restant en montagne au-delà de 15 octobre) ; mise en péril de certaines espèces, comme le tétra-lyre et le lagopède des Alpes, par piétinement des zones de nidification ; perte de biodiversité en insectes, soit directement par l'usage de substances anti-parasitaires éco-toxiques, soit indirectement par le non-respect des dates de floraison d'espèces végétales. Bref, les impacts négatifs sont potentiellement nombreux et réels », *le Faic du Lozère*, p. 13.

Selon les lycophobes, les loups provoquent de lourdes pertes financières, directes et indirectes, dans les exploitations ovines³⁸³. Or, nombre d'entre elles traversaient déjà de grosses difficultés financières et une détérioration de leur situation, même modérée, même passagère, peut leur être fatale : « *Au niveau trésorerie, tu supportes les loups deux ans, pas trois* » (un éleveur). La menace ne serait pas seulement d'ordre économique, car les loups rendraient les conditions de travail excessivement pénibles : les éleveurs seraient minés par le manque de sommeil et par l'angoisse, chaque matin, de découvrir de nouvelles victimes : « *Et puis, les gars qui ont eu des attaques, ils savent plus où ils en sont. Moi, je suis monté un jour pour aller les aider, et puis ils ont commencé à nous engueuler, ils étaient énervés, affreux. C'est invivable* » (un éleveur). A cela s'ajouterait l'amertume de n'être pas reconnu, en tant que professionnel, et finalement, comme le dit un éleveur, en tant que personne : « *quand tu vois que ton travail, c'est tout par terre. Que l'Administration, elle est là, à faire des pataqués et un an après, elle t'a pas payé. Je trouve ça quand même un peu lamentable. C'est ce que j'ai dit à un gars de la DDA :* "vous nous respectez pas en tant que personne. Faut pas vous étonner, après, que y a du braconnage, du machin, des..." » (un éleveur).

Pour les lycophiles, il importe de relativiser les problèmes posés par les loups, qui seraient loin d'avoir l'importance que leur attribuent les lycophobes. D'une part, ils assurent que les animaux sont indemnisés selon des grilles forfaitaires favorables aux éleveurs³⁸⁴. D'autre part, ils constatent que l'élevage ovin souffre de nombreux autres maux, — prédation par les chiens errants, épizooties, difficultés économiques de la filière —, à la fois très antérieurs et supérieurs à ceux qui sont liés à l'arrivée des loups. Pourtant, poursuivent-ils, les éleveurs semblent s'y résigner, et n'ont en tout cas jamais protesté contre le faible cours de l'agneau, la divagation des chiens, la brucellose, ni contre les hécatombes censées enrayer la propagation de la fièvre aphteuse, avec l'énergie et la

³⁸³ Pour une estimation chiffrée des pertes de revenus causées par la présence des loups, voir le « bilan de l'expérimentation réalisée sur 9 unités pastorales de Savoie au cours de la saison d'alpage 1999 », réalisé par la DDAP 73.

³⁸⁴ Le montant perçu varie selon l'espèce, l'âge, le sexe, et les performances de l'animal ; d'après les services administratifs, il est généralement égal ou supérieur à la valeur marchande de l'animal. Par ailleurs, l'éleveur reçoit une prime de 5 francs par tête de son troupeau (plafond fixé à 300 têtes), destinée à compenser la perte liée au stress des animaux ni mesurés ni tads. Certe soutenir l'effort de protection des éleveurs, cette prime est octroyée pour les trois premières attaques. Les animaux disparus ou dont l'état ne permet pas d'incriminer un prédateur particulier (cadavres trouvés trop longtemps après l'attaque par exemple) ne sont pas indemnisés.

hargne qu'ils déploient contre les prédateurs sauvages, et notamment les loups. Dans ces conditions, leur réaction serait outrancière, et réclamerait d'autres explications que celle des pertes subies. Or, ces problèmes dont les éleveurs s'accommoderaient ont en commun de provenir des hommes et de leurs animaux. Tout se passerait, en d'autres termes, comme s'ils toléraient mieux la violence d'origine domestique que celle d'origine sauvage, cependant bien moindre. Le loup serait donc typiquement un « bouc émissaire », la communauté domestique s'en prenant à un être qui lui est extérieur plutôt que de châtier ses propres membres, même manifestement coupables⁵⁸⁵ : « *Mon avis c'est vraiment que le loup sert de bouc émissaire, actuellement, c'est-à-dire que les agriculteurs, surtout en montagne, ils ont un tas de problèmes, et le loup, c'est vraiment un épiphénomène, mais par contre, il cristallise toutes les rancœurs et ça devient vraiment le responsable de tous les maux des agriculteurs de montagne. Alors que bon, si on regarde dans le Mercantour, l'année dernière, apparemment, y aurait 800 brebis tuées par le loup ; bon, c'est sûr que c'est pas négligeable, c'est un problème qu'il faut prendre en compte, mais si on regarde en France le nombre de têtes de bétail tuées par les chiens errants, moi j'ai un chiffre en tête, le chiffre de 700 000⁵⁸⁶, par an. C'est effectivement énorme. Bon, y a ce problème-là, après y a tous les problèmes de politique agricole, le cours de l'agneau, de la viande bovine, bon, toutes les charges qui peuvent augmenter pour les agriculteurs, les engrais qui ont dû voir leur prix multipliés par quatre ou par cinq dans les vingt dernières années, des choses comme ça, donc c'est quand même, ça, des problèmes non négligeables, et au bout du compte, la seule chose qui va être retenue, c'est le loup* » (un garde-monteur)⁵⁸⁷.

A travers la passe d'armes dont les principaux moments sont résumés dans le tableau ci-dessous, deux camps, lycophobes et lycophiles, se constituent. Cependant, très vite, la polémique sur les loups s'étend à d'autres. Chez les humains, elle s'étend aux défenseurs des loups, immédiatement suspectés d'être directement responsables de la présence des prédateurs, mais aussi aux éleveurs, maintenant accusés d'être des « pseudo-éleveurs ». Chez les animaux, la polémique s'étend aux moutons. A ce stade de la crise, être pour les

⁵⁸⁵ C'est là une définition très giacomettiana de la situation, le loup jouant le rôle du « responsable unique dont il sera facile de se débarrasser » : « Toute communauté en proie à la violence ou accablée par quelque désastre auquel elle est incapable de remédier se jette volontiers dans une chasse aveugle au «bouc émissaire». Instinctivement, on cherche un remède immédiat et violent à la violence insupportable. Les hommes veulent se convaincre que leurs maux relèvent d'un responsable unique dont il sera facile de se débarrasser ». (Girard 1972), p. 118.

⁵⁸⁶ Ce nombre malicieusement avancé est nettement supérieur à toutes les estimations que l'on peut trouver dans la littérature, cf. *infra*.

⁵⁸⁷ Voir aussi les articles du *Monde* du mercredi 1^{er} octobre 1997 : « Le loup émissaire ».

loups, c'est être contre les moutons, et inversement ; les revues dédiées aux loups¹⁰⁰ consacrent symptomatiquement presque autant d'articles aux seconds qu'aux premiers. Un autre animal se trouve également impliqué : le chien errant, accusé d'être un prédateur autrement plus redoutable que le loup ; mais son cas est bien différent de celui des loups et des moutons, et je l'examinerai, en détail, un peu plus loin.

L'objectif de cet affrontement, c'est de l'emporter sur l'ennemi ; pour ce faire, on n'hésite pas à se battre sur son terrain de prédilection : les lycophiles mettent en avant l'intérêt économique de la présence des loups, les lycophobes l'intérêt écologique du pastoralisme. Mais, ce faisant, les différentes parties se familiarisent avec le vocabulaire et les modes de raisonnement de l'adversaire, et apprennent à mieux se connaître. Par exemple, lorsqu'ils accusent les forestiers d'avoir introduit des loups «*pour s'enlever des chevaux* », les éleveurs montrent qu'ils ont fort bien intégré la notion de chaîne trophique. Par ailleurs, la controverse oblige à repenser des idées que l'on avait admises sans trop les mettre à l'épreuve. Un pastoraliste, conscient que son discours sur les bienfaits de l'activité pastorale n'est pas reçu par les lycophiles, ressent le besoin de mieux l'étayer : «*On a toujours dit qu'un pastoralisme bien conduit accroissait la biodiversité, mais on n'a pas vraiment de preuves ; c'est plus des convictions. Maintenant, il va vraiment falloir développer des travaux d'écologie historique, faire des études de l'évolution conjointe de la biodiversité et du pastoralisme sur le temps long* ». D'une manière générale, ce que l'on avait accepté sans examen approfondi, avec distraction ou docilité, vacille. Transparaît ici le rôle de la controverse dans l'approfondissement et l'affinement des argumentaires, voire dans leur révision s'ils se révèlent trop faibles à l'issue de l'examen rendu nécessaire par les objections de l'adversaire.

¹⁰⁰ Notamment la *Gazette de la Meuse et la Voie du Loup*

Camp lycophobe

Les loups ont été réintroduits clandestinement.

Les loups sont dangereux pour l'homme.

Les loups ne présentent aucun intérêt ; ils ne servent à rien.

Verdict : il faut les éliminer

Il y en a ailleurs en Europe (l'espèce n'est pas menacée).

De plus, les loups menacent des espèces protégées.

Les touristes ne les verront jamais, puisque ce sont des animaux méfiants et discrets.

En revanche, le pastoralisme présente un grand intérêt écologique.

Or, il est menacé par les loups

Camp lycophile

Ils sont revenus spontanément depuis l'Italie voisine.

Ce sont des animaux méfiants, discrets, qui ne s'attaquent pas à l'homme (version faible : le risque ne peut être totalement écarté mais il doit être accepté).

Ils présentent un intérêt écologique majeur.

De plus, ils sont susceptibles de présenter un grand intérêt économique : le loup est une nouvelle ressource touristique.

Verdict : il faut les protéger

Le pastoralisme présente un intérêt écologique nul, ou mineur. En l'absence de conduite des troupeaux, ses méfaits l'emportent largement sur ses bienfaits.

Le pastoralisme est en crise. Les dégâts des loups sont tout relatifs, et sans comparaison avec ceux commis par les chiens errants : le loup sert de bouc émissaire.

Dans la polémique générée par l'arrivée des loups, on parle et on écrit énormément, pour attaquer comme pour se défendre. Mais ce n'est pas tout. L'affrontement entre les camps n'est pas seulement verbal. Lycophiles et lycophobes, en même temps qu'ils élaborent des argumentaires, agissent.

a₃ Passages à l'acte

A côté des discours, la force. Il ne s'agit pas uniquement de montrer que l'on dispose d'arguments convaincants, mais aussi que l'on est puissant. Les éleveurs ont organisé des manifestations et fait défiler des moutons, en pleine ville, à Nice, à Lyon, à Grenoble, chez

ces citoyens dont on leur dit qu'ils accueillent favorablement le retour des loups. De leur côté, les lycophiles recueillent des pétitions contre les mesures, — comme le zonage ou les autorisations ponctuelles de capture ou de destruction —, qui conduiraient à restreindre la protection des loups. En manifestant, en diffusant tracts et pétitions, on agit encore de manière indirecte. Partisans et opposants des loups vont plus loin et s'affrontent physiquement. Dans le Mercantour, des éleveurs s'en sont pris violemment à des agents venus établir un constat, après une attaque, au point que l'Administration a décidé de conditionner le versement des indemnisations à l'adoption, par l'éleveur, d'un comportement « correct » : « Avec le soutien du Préfet et de la DDA, on a fait savoir aux éleveurs que s'ils agressaient ou s'ils menaçaient les ..., n'importe quel garde, du Parc ou de l'ONC, le constat ne serait pas fait et donc ils n'auraient pas de compensation. Donc, on a clairement demandé depuis l'année dernière, par note de service, à tous les agents, de refuser de faire le constat, si, sans aller jusqu'à la menace, si simplement y avait ... un accueil vraiment ... mauvais de la part des éleveurs » (un agent du Parc National du Mercantour). Des protecteurs des loups ont également été molestés par des opposants aux loups. Lycophiles et lycophobes interviennent par ailleurs sur les animaux qu'ils entendent protéger et éliminer.

Des loups ont été abattus. Parmi les cas connus (la liste suivante n'est pas exhaustive) : un loup a été tué en 1992 à Aspres-les-Corps (05) par un berger; une louve aux Orres (05) le 17 septembre 1996 par un chasseur, lors d'une battue ; à Isola (06), en 1995, le vétérinaire de l'Antenne Life et des gardes-moniteurs, alors qu'ils procédaient à un constat, ont trouvé fortuitement, sous des rochers, le cadavre d'un loup tué par chevroline. En avril 1995, dans les Alpes-Maritimes, un loup a été heurté et tué par un véhicule, conduit par un éleveur connu pour son opposition au loup⁵⁸⁹. Des loups ont également été empoisonnés mais il est difficile de connaître le nombre d'animaux concernés.

Non seulement on tue des loups, en dépit de leur statut d'espèce protégée, mais on ne s'en cache pas :

« 2 (Un agent du Parc National du Mercantour) : Y a des éleveurs qui ..., très probablement, dans la mesure où ils sont pratiquement tous armés, quand ils ont l'occasion, ils tirent sur le loup, et tous le disent. Et puis certains, même, j'en parlais tout à

⁵⁸⁹ L'incident est rapporté dans (Fralon 1997).

l'heure, donc un éleveur qui est dans la même discussion dit : "oui mais tiens, je l'ai tué tel jour, il est passé là dans le bois".

2 : Ils vous le disent ?

1 : Oui, oui, clairement, mais, bon, c'est quelques mois après. On peut avoir affaire à des vantards. Selon la personnalité de l'éleveur et ... les relations que l'on a avec lui, je pense qu'il y en a, en tout cas, celui-là, moi, je lui fais confiance, je le connais relativement bien, et je pense qu'il a effectivement tiré sur un loup, je ne sais pas s'il l'a eu ... ».

Il arrive même que l'on s'en vante. Dans le Mercantour, en Belledonne et en Haute-Maurienne, des éleveurs certifient avoir « fait du ménage »⁵⁹⁰. Certains en ont fourni la preuve. En novembre 2000, à Allevard (Isère), un loup récemment abattu est pendu par les pattes arrières à un arbre, devant le local des chasseurs⁵⁹¹. Dans le Mercantour, un garde-monteur, venu sur un alpage pour y faire un constat d'attaque, entre dans la cabane pastorale et y découvre, suspendue à un mur, la tête d'un loup : « En entrant dans la cabane, y avait la tête de loup. Une tête coupée, sanguinolente, enfin elle était plus sanguinolente. Donc il avait certainement abattu un loup, ou trouvé mort, on ne sait pas. Il avait découpé la tête » (un garde-monteur du Parc National du Mercantour). Des éleveurs affirment, y compris en public, et en présence de représentants de l'Administration⁵⁹², recourir à l'empoisonnement.

Tuer des loups en les abattant, ou en les empoisonnant, n'est certes pas équivalent, et la plupart de mes interlocuteurs distinguent clairement les deux procédés. L'Administration et les protecteurs des loups redoutent autrement le poison que les tirs, en raison de l'extrême efficacité du premier, — les campagnes d'empoisonnement ont, dans le passé, causé l'éradication des grands prédateurs, bien plus que les tirs —, et de son caractère aveugle: « y a des chiens qui ont été empoisonnés, y a des chats qui ont été empoisonnés, y a des loups qui ont été empoisonnés, y a des aigles royaux qui ont été empoisonnés » (un membre du Groupe Loup France). Au poison, on reproche aussi d'être, par excellence, l'arme du lâche : « Ah le poison, je trouve que c'est quelque chose de courageux, c'est

⁵⁹⁰ Il faut préciser que des éleveurs s'opposent formellement au tir des loups et refusent, pour leur part, d'être armés. L'un d'eux raconte : « Le maire, tout ce qu'il a trouvé à me dire : "tu prends un fusil, tu t'as rien à personne, et la question est réglée!" D'abord, régler le problème, j'ai autre chose à faire que de veiller le jour la nuit ! Et puis c'est interdit. Moi, j'ai pas envie d'être hors-la-loi.

⁵⁹¹ Voir *Le Dauphiné Libéré* du mercredi 22 novembre 2000, *Libération* du jeudi 23 novembre (p. 20), *Le Monde* du vendredi 24 novembre (p. 38).

⁵⁹² *Comm. Pers.* de Christian Ernoult.

quelque chose de fantastique, c'est, c'est beau! » (un protecteur des loups)⁵⁹³. Chez les gens du lieu, le rapport au poison est un peu différent. Beaucoup ont le souvenir d'une époque où son emploi était banal : on déposait, le soir, à proximité des maisons, des appâts empoisonnés contre les renards⁵⁹⁴, que l'on ramassait au matin s'ils n'avaient pas été consommés. De plus, le poison n'a pas été seulement autorisé ; son emploi contre les « nuisibles » a été préconisé par l'Administration. Un éleveur auquel je rendais visite me donne à lire un passage d'un code rural du dix-neuvième siècle qui conseille l'empoisonnement, comme méthode la plus sûre pour éliminer les loups : « Tu vois, ironise-t-il⁵⁹⁵, ça n'a pas toujours été interdit ! ». Néanmoins, le recours au poison est aujourd'hui contesté ; il est souvent associé à des mésententes (il n'est pas rare que l'on se venge de quelqu'un en empoisonnant son chien, et il se produit parfois, dans les villages, des empoisonnements en série) ; on redoute en outre sa dangerosité. L'extrait suivant témoigne de ces tentations, et de ces hésitations :

« Un éleveur tarin, octobre 1997 : *En tout cas, s'ils [les loups] arrivent ici [hypothèse qu'il avait d'abord violemment rejetée] ça va être vite va. Tu mets de la viande empoisonnée là où tu avais repéré des traces et puis basta. On ne va quand même pas se laisser faire!*

Sa sœur : *Moi, le poison, j'aime pas. Tu sais jamais qui c'est qui va le manger ; au moins une balle tu sais où elle va ».*

Et l'on souligne que, si l'on en arrive à de telles extrémités, c'est que l'on n'a pas le choix ; face à de tels adversaires, tous les coups seraient permis :

⁵⁹³ En parcourant la littérature anglophone, j'ai eu la surprise de découvrir qu'en Australie, dans les régions d'élevage ovin où vivent des dingos et d'autres sortes de chiens encauvagés, l'empoisonnement est réglementé mais apparemment constamment pratiqué, sans que cela semble perturber outre mesure les auteurs des articles consultés. Le risque de consommation des appâts par d'autres espèces que les canidés visés, un particulier des espèces protégées, est cependant un des arguments évoqués pour privilégier l'empoisonnement par enfouissement à faible profondeur des appâts plutôt que par simple licher au sol, (Fleming, Thompson et al. 1996). Jean-Pierre Digard mentionne les abattages massifs d'animaux marrens qui se produisent en Australie : « les Australiens ne reculent devant aucun moyen — hier myxomatose contre les lapins, aujourd'hui hélicoptère et fusil contre les grands herbivores —, donnant périodiquement le spectacle lamentable de monstrueux carnages », (Digard 1990), p. 171. Des techniques très dévastatrices, dont l'empoisonnement, ont également été utilisées aux États-Unis contre les coyotes, (Lutz 1984), p. 318.

⁵⁹⁴ Le commerce des peaux, en particulier des animaux que l'on disait « nuisibles », constituait, encore après la deuxième guerre, un appoint important pour certaines familles. Ces animaux étaient piégés, ou empoisonnés : « Y avait une tannerie, ici, qui achetait les peaux. Moi je sais que j'en avais pas mal. J'attrapais beaucoup de renards, moi aussi, et je les attrapais au cyanure, à cette époque c'était pas interdit, les renards, les marrens, les fousaux, et ben elles se vendaient bien, hein. C'était même bien recherché, maintenant ça vaut plus rien » (un éleveur et chasseur).

⁵⁹⁵ Ce n'est pas seulement de l'ironie : on convenait certes à la loi, mais on se conformait à une loi plus ancienne; l'illégalité est donc relative....

« 2 [un technicien agricole, juin 1998] : *Mais c'est vrai qu'en dernier recours, bon on essaie des tas de choses, mais en dernier recours, qu'est-ce qu'ils ont comme solution, les éleveurs ? Ben prendre les fusils, et ça c'est sûrement dommage, mais bon, à force de provoquer, faut pas s'étonner, quoi.*

1 : *Où, mais le fusil, c'est un moindre mal. Ce qui se passe dans le Mercantour, actuellement, c'est pas seulement le fusil, c'est aussi des empoisonnements.*

2 : *Ah oui ? Non, mais ça veut dire quoi ? Quand y en a qui en arrivent à des solutions comme ça, c'est qu'à un moment donné, y en a qui ont pas fait les choses d'aplomb, quoi, puisque les éleveurs du Mercantour, c'est quand même pas tous des fous, quoi, j'imagine ?*

1 : *Certainement pas, non.*

2 : *Ben ouais, alors s'ils se réfugient dans des solutions comme ça, c'est qu'ils ont pas le choix. Si on met des gens dans des situations où ils ont plus le choix, faut plus s'étonner, quoi, après. Je pense qu'on en est presque là, moi. On les met dans des situations, le mec, au dernier moment, il a plus que la révolte. Ben oui, faut pas être surpris ».*

Qu'ils abattent les loups ou qu'ils les empoisonnent, il faut s'interroger sur les motivations de ceux qui font état, et parfois étalage, de pratiques passibles de lourdes sanctions. Leurs discours et leurs mises en scène s'expliquent sans doute par la volonté de provoquer le pouvoir, de le narguer. Mais il se pourrait que certains, éleveurs et/ou chasseurs, veuillent aussi relever un défi. Les loups, en effet, sont souvent présentés comme des animaux insaisissables. Aux éleveurs qui réclament leur élimination, on rétorque qu'ils ne sont pas réalistes car les loups, aussi malins que discrets, sont très difficiles à abattre. D'autre part, ajoute-t-on, la dynamique de l'espèce est telle que d'autres individus remplaceraient ceux qui auraient été éliminés. La conclusion s'impose : il faudrait, quoi qu'en pensent les éleveurs, « *faire avec* ». L'arrivée des loups serait inévitable, et les éleveurs tenus de l'accepter : « *C'est complètement inéluctable; actuellement y a une dynamique des meutes qui est suffisante, et même au dire de certaines personnes, suffisante même s'il était pas protégé, donc même s'il était chassé, y aurait une dynamique suffisante pour de toute façon coloniser à moyen terme une grande partie du territoire. Donc il faut qu'ils [les éleveurs] s'y préparent* » (un garde-moineur). Des lycophobes trouvent cette idée inadmissible et entendent bien démontrer qu'il n'en est rien : « *on n'admet pas non plus, qu'on nous dise: "ben voilà, c'est comme ça, c'est un état de fait, il faut faire avec". Non, "faire avec" ! Y en a, quelque part, qui ont décidé ça, à un moment donné* » (un technicien

de l'élevage, juin 1998). Dire que l'on a tué des loups, c'est dire qu'ils ne sont pas ces animaux invulnérables, intouchables, qui peuvent impunément attaquer les troupeaux. Les éleveurs qui se targuent d'y être parvenus signalent qu'ils ne sont pas démunis, qu'ils sont suffisamment fins tireurs pour venir à bout de ce prédateur habile que l'on prétend inatteignable, — et sans doute en tirent-ils quelque gloire. Ils signifient, en définitive, que les loups ne sauraient leur être imposés : « Si tous les éleveurs, de Nice à Genève, décident de se débarrasser du loup, y a personne qui pourra nous en empêcher »⁵⁹⁶. Ceux qui seraient impuissants ne seraient pas les éleveurs mais les agents de l'État et les protecteurs, qui ne peuvent empêcher que des actes de braconnage soient commis.

De leur côté, les lycophiles ne restent pas inactifs. Des « brigades » anti-poison ont été constituées et ont, à plusieurs reprises, sillonné le Mercantour en quête de traces suspectes. Dans *la Voie du Loup*, magazine édité par France Nature Environnement, des protecteurs exposent par le menu leur « exceptionnelle mobilisation »⁵⁹⁷ pour contrer la mise en œuvre du protocole⁵⁹⁸ permettant le tir ou la capture d'un loup, autorisée par le Préfet des Alpes-Maritimes, en décembre 2000. À côté des actions médiatiques et juridiques qu'ils ont entreprises, ils se sont rendus sur le terrain, et ont « occupé le site » où s'étaient postés les tireurs de l'ONCFS⁵⁹⁹.

Ainsi, les deux camps, lycophiles et lycophobes, qui se sont constitués autour des loups et des brebis, ne se contentent pas de s'affronter lors de joutes oratoires ; ils se livrent, sur le terrain, une véritable « guerre du loup ». Dans ce qui précède, nous avons déjà rencontré des indications que des divergences existent à l'intérieur de chacun des camps ; c'est à ces divergences que je vais à présent m'intéresser.

b. Des camps traversés par des divergences

Qu'il soit question des loups, ou des moutons, lycophiles et lycophobes s'opposent systématiquement : on a bien affaire à des camps. Mais les désaccords ne se produisent pas seulement entre les deux camps adverses. Je montrerai, en m'appuyant sur les différences

⁵⁹⁶ De tels propos rappellent les phénomènes politiques à l'œuvre dans l'arc alpin, et notamment la montée en puissance de ce que Luc Rosenzweig appelle le « populisme alpin », *Le Monde* du 12 mars 1999 et du 17 novembre 1999.

⁵⁹⁷ *La Voie du Loup*8, p. 3 et pp. 6-7.

⁵⁹⁸ Un « protocole » a été élaboré, en 2000, qui permet le tir ou la capture d'un loup dans des conditions extrêmement précises (se reporter à *L'Info/Alpes* n°7, pp. 9-10), que les défenseurs des loups ont rendus plus strictes encore pour l'année 2001. Ce protocole a pour l'instant été mis en œuvre une seule fois.

⁵⁹⁹ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ex ONC).

présentations qui sont faites du pastoralisme, qu'il existe aussi des divergences, partielles, au sein de chacun d'eux.

b₁. Les éleveurs ovins, éco-pasteurs ou éco-producteurs

Certains, on l'a vu, attaquent les loups et défendent le pastoralisme en soulignant les bienfaits écologiques de ce dernier ; les éleveurs, pour eux, sont plutôt des «éco-pasteurs». D'autres mettent en avant la qualité de la viande mise sur le marché, dont ils rappellent qu'elle est officiellement reconnue par l'existence de labels (Agneau de Savoie, ou Agneau de l'Adret par exemple); ils présentent les éleveur s plutôt comme des «éco-producteurs». Certes, tous voient bien dans l'arrivée des loups un événement qui menace un élevage exemplaire. Néanmoins, les deux présentations ne sont pas équivalentes et ne sont pas non plus aisément conciliables. En effet, pour qui souligne les bienfaits écologiques du pastoralisme ovin, le « non gardiennage permanent » pose problème. Un pastoraliste note ainsi que l'élevage extensif doit être «*bien dosé, car évidemment on ne peut ignorer les inconvénients possibles, dans certaines conditions, de la pratique du "non gardiennage permanent"*». Or, ceux qui définissent les éleveurs ovins montagnards comme des «éco-producteurs» considèrent le non gardiennage comme légitime, et même nécessaire. Ils assurent que la production d'agneaux gras n'est pas compatible avec un gardiennage serré ni avec le regroupement quotidien des animaux: «*Et puis normalement, [avec les loups] le troupeau doit être redescendu tous les soirs et parqué si possible à proximité d'un chalet : tu feras pas de l'agneau d'alpage dans ces conditions, tu feras pas de l'agneau gras*» (un éleveur dont le troupeau, non gardé, a subi des attaques attribuées aux loups) Pour eux, les brebis non gardées ne sont pas, comme le soutiennent les lycophiles, «*livrées à elles-mêmes*», mais «*libres*»: «*Non, moi je veux que mes brebis soient libres du matin au soir*»; «*L'agneau d'alpage, c'est l'agneau qui va pâturer au point du jour, il fait ce qu'il veut pendant la journée, et il retourne pâturer quand il veut*» (deux éleveurs). La liberté accordée aux animaux non gardés de pâturer ce qu'ils veulent, où et quand ils le veulent, devient la condition de la «bonne» viande et, finalement, du «bon» éleveur. De collègues qui, par suite de l'arrivée des loups, ont regroupé leurs troupeaux pour les garder, un éleveur dit : «*Leurs agneaux sont maigres. Ils les font trop stresser. Moi, l'année dernière, j'avais déjà vendu un lot d'agneaux avant le 15 août. Eux, vers le 15-20 septembre, ils avaient toujours aucun agneau bon à tuer. Ensuite, ils les ont mis à l'engraissement, mais ça fait pas ! Alors du boulot comme ça, c'est pas la peine. D'ailleurs, X a pas voulu recommencer une autre année*».

b₂. La condamnation du pastoralisme, ou de certaines pratiques pastorales

Les lycophiles défendent les loups et attaquent le pastoralisme en affirmant que celui-ci va mal et, de surcroît, fait du mal. Toutefois, parmi les critiques qui lui sont adressées, deux tendances sont à distinguer.

Pour certains, ce n'est pas le pastoralisme, en tant que tel, qui est gênant, mais la façon dont il est actuellement pratiqué : à nouveau, le manque de gardiennage est particulièrement visé : les troupeaux non gardés n'exercent pas sur les milieux une pression de pâturage homogène mais s'agglutinent aux endroits qu'ils affectionnent, notamment sous les crêtes, où les sols, fragiles, sont dégradés par leur piétinement, tandis que le bas des alpages, déserté, s'embroussaille : « Dans certains secteurs, en l'absence de gardiennage, comme les pentes sont raides, on peut avoir dans le bas des pâturages un embroussaillement, puisque le troupeau n'est pas maintenu par le berger, en l'absence de berger pour faire pâturer là où il faudrait mieux racler, et le troupeau, étant laissé tout seul, a tendance à monter et donc on a des pâturages où on a la végétation qui est énorme sur le bas, et puis sur les crêtes, plus d'herbe et pratiquement que du foinier et des orties, c'est-à-dire que, alors que d'un point de vue qualité, et au niveau capacité, disons, fourragère, capacité d'accueil, la charge n'est pas forcément trop importante. C'est uniquement un problème de conduite » (un agent du Parc National du Mercantour). On pointe l'existence d'un problème, mais on indique qu'il peut être réglé. Et l'on ajoute que l'arrivée des loups est susceptible de contribuer à sa résolution, en alertant les pouvoirs publics sur les difficultés de l'élevage ovin : « L'élevage ovin a des difficultés. C'est une profession qui est largement oubliée par le développement agricole, qui a accumulé des retards énormes. Pour qu'il soit encore rentable, l'Europe a poussé à l'extensification. De toute façon, on allait vers une prise en compte de ces problèmes d'ici quelques années. Le loup en fait prendre conscience plus tôt » (un agent de la DDAF, juin 1998). Les loups sont alors regardés comme les sauveurs⁶⁰⁰ d'un pastoralisme ovin sinistré. Leur venue fournirait l'occasion d'aider les éleveurs à moderniser leurs exploitations, à réduire la pénibilité de leur travail ... et à mieux garder leurs troupeaux.

D'autres se montrent beaucoup plus sévères et formulent une condamnation sans appel : « Le pastoralisme, ça a quot, dans nos régions ? Ça a 5000 ans, maximum ! C'est un

temps qui est très largement insuffisant pour créer soit une espèce de végétal, enfin de végétal supérieur, ou une espèce de vertébrés. Statistiquement, sur le plan mutation sélection, c'est impossible, donc on peut déjà dire que le pastoralisme n'a permis la sélection d'aucune espèce de végétal supérieur, et d'aucune espèce animale. [...] Les justifications de protection de la nature qu'on cherche à donner à l'agriculture, entre guillemets, moi, ça me paraît même carrément ridicule. Je ..., bon, j'imagine pas d'où a pu germer cette idée, quoi » (un garde-moineur, juillet 1998). Le temps des pratiques humaines et celui de l'évolution des espèces sont incommensurables, les éleveurs et leurs troupeaux sont trop jeunes pour avoir créé du neuf et les premiers prétentieux de s'imaginer apporter à la nature quelque contribution : on retrouve là l'idée que la main de l'homme est toujours du côté de l'artifice et ne saurait bénéficier à la nature (cf. 1^{ère} partie). Cette fois, ce ne sont pas des pratiques pastorales qui sont jugées mauvaises mais le pastoralisme lui-même ; le problème sera il donc sans remède.

Dans cette critique radicale, le maintien de paysages ouverts n'est pas non plus reconnu comme un objectif relevant de la protection de la nature. Il s'agirait à nouveau, de la part des défenseurs du pastoralisme, d'une vision anthropocentrée et non écocentrée : « Le paysage qu'on a actuellement est complètement artificiel. Donc je vois pas trop l'intérêt [de le conserver]. Qu'on veuille le faire, je dis : pourquoi pas ?, parce que je suis pas non plus insensible à un certain nombre de critères esthétiques, hein, un chalet dans une belle pelouse avec des géraniums aux fenêtres, je trouve ça joli ; bon, maintenant je me sens pas concerné. C'est pas ça que j'ai envie de protéger, c'est pas pour ça que j'ai envie de travailler. Que des gens le fassent, ça, je suis tout à fait d'accord ; on protège bien des ..., on essaie de protéger le patrimoine architectural, bon ben c'est très bien, c'est vrai qu'y a une mémoire peut-être à conserver, un savoir-faire à conserver, mais c'est pas de la protection de la nature » (un garde-moineur). Le seul intérêt écologique que l'on puisse alors reconnaître au pastoralisme, en définitive, c'est d'être moins dommageable que les stations de sports d'hiver : « quand on voit l'impact qu'a une station de ski sur le milieu naturel, moi j'hésite pas une seconde, hein. On me dit : "on supprime la station de ski de Tignes et de Val d'Isère, et puis on réimplante des agriculteurs et des troupeaux, avec une pratique semi-extensive", je dis oui tout de suite, hein » (un garde-moineur).

¹⁰⁰ Ou les rédempteurs, selon la formule d'un journaliste du *Monde*, (Samedi 22 juillet 2000).

Le non gardiennage est-il légitime et bénéfique, ou illégitime et dommageable ? S'agit-il de condamner le pastoralisme en tant que tel ou d'inciter les éleveurs à le pratiquer autrement ? Les camps lycophiles et lycophobes n'apportent pas à ces questions des réponses unanimes. Ils ne sont donc pas monolithiques mais traversés par des divergences. Celles-ci ne sont pas anodines, — elles influent sur la façon dont on considère les acteurs impliqués (loups, moutons, protecteurs et éleveurs), et dont on se comporte à leur égard —, et elles préfigurent les clivages qui se font jour lorsque se trouve franchi un nouveau stade de la crise (cf. *infra*).

Nous osons mieux, à présent, les deux camps dont l'arrivée des loups a provoqué l'apparition. Leurs rapports avec les mondes sauvage/domestique et nature/artifice demandent cependant à être éclaircis.

e. Camps et mondes

Les propos des lycophobes rappellent souvent fortement ceux que nous avons rencontrés lors de l'étude du monde sauvage/domestique. Toutefois, des lycophobes se réfèrent parfois à des échelles temporelles ou spatiales étrangères à celui-ci, tel, du moins, que nous l'avions perçu en nous intéressant aux chamois et aux bouquetins. Il leur arrive également d'emprunter au monde nature/artifice une partie de son vocabulaire et certains de ses raisonnements. Un constat symétrique peut être formulé en ce qui concerne les lycophiles et le monde nature/artifice. Les deux camps ne revêtent donc pas exactement les caractéristiques que nous avions trouvées aux deux mondes. Mais, dans ce qui sépare les mondes des camps, il y a bien plus, car tous, dans le monde sauvage/domestique, ne se disent pas lycophobes, ni lycophiles dans le monde nature/artifice.

e₁. Dans le monde sauvage/domestique, la réserve des chasseurs

J'ai précédemment cité deux chasseurs qui ne trouvaient aux loups aucun « intérêt », l'un d'eux se positionnant nettement contre leur arrivée. Ils font partie des rares chasseurs que j'ai rencontrés à s'être exprimés de manière aussi tranchée. La plupart sont restés, dès qu'il a été question des loups, étrangement en retrait. Aux questions que je leur posais sur l'arrivée des loups, j'ai souvent reçu une réponse de ce genre : « Sur le loup, j'ai pas grand chose à vous raconter, ça se passe pas sur mon secteur, donc.... Sinon, les plus grands prédateurs qu'on a sur notre territoire à nous, c'est les chiens de touristes, qui se promènent et qui sont jamais en laisse ». D'autres réservent leur jugement, et préfèrent attendre d'en savoir plus : « Le loup, c'est une bête qu'on n'a jamais eue, on peut pas

savoir. Est-ce que c'est une bête qui va dans les précipices?, qui va dans les falaises? On n'en sait rien, ça. Le chamois, réellement, je penserais pas que y ait gros impact là-dessus. Enfin, c'est à voir, quoi, c'est à voir. On sait pas trop, je dis bien, moi, à l'heure actuelle, je sais pas trop comment réagir là-dessus » (juillet 1998). Pourquoi cette réserve ? Elle pourrait s'expliquer par le fait que les chasseurs ne croient pas à l'arrivée des loups en haute montagne, et pensent qu'ils s'attaqueraient plutôt à des ongulés comme les chevreuils : « Je sais pas quoi en penser. D'habitude, j'aime bien avoir un avis, une position, mais là, avec le loup, je sais pas, j'arrive pas à me faire une opinion, je suis partagé. C'est un sacré problème pour les éleveurs, et puis pour nous, ça va pas être terrible non plus. S'ils partent après les chevreuils... ». La majorité des chasseurs ne se réjouit pas de l'arrivée d'un prédateur du chevreuil, mais leur gibier favori, le chamois, ne leur paraît pas menacé. Or, nous avons vu qu'ils se définissent avant tout comme des chasseurs de chamois. Il est d'ailleurs significatif qu'aucun des quelques chasseurs clairement opposés à l'arrivée des loups, sauf un, ne soit un « acharné » du chamois. De même qu'un chasseur « qui ne va pas au chamois » n'est pas reconnu comme un véritable chasseur, il se pourrait que les loups, tant qu'ils sont supposés ne s'attaquer qu'aux chevreuils, ou aux mouflons, ne soient pas tenus pour des concurrents trop sérieux.

Des chasseurs disent ne pas bien savoir quoi penser de la venue des loups ; certains disent aussi ne pas vouloir s'afficher aux côtés des éleveurs. J'ai su, par des présidents de société de chasse, que des éleveurs leur avaient proposé de manifester à leurs côtés, et qu'ils avaient refusé : « Il [un éleveur] est passé [à la maison], voir si on était prêt à faire une action commune avec eux, alors on a discuté. Mais bon, moi j'ai pas trop envie de faire bloc. Déjà, y a l'histoire des dégâts de sangliers, des types, en plaine, qui sèment du maïs rien que pour pouvoir être indemnisés. Faudrait pas qu'avec le loup, ça fasse pareil, qu'on demande aux chasseurs de payer les dégâts des loups. Et puis les éleveurs ont pas toujours été réglés ; des gars qui déclaraient aux assurances des bêtes perdues qui l'étaient pas, des trucs comme ça, alors s'ils ont un peu des pertes aujourd'hui... ». Plus que de l'indifférence ou de la bienveillance à l'égard des loups, de tels propos traduisent un refus d'apporter aux éleveurs un soutien manifeste. S'ils ne sont pas forcément pour les

loups, — peut-être sont-ils même plutôt contre — , les chasseurs ne veulent pas, en tout cas, apparaître avec les éleveurs⁶⁰¹.

Il est remarquable que resurgisse ici la question des sangliers, à propos desquels, je le rappelle, éleveurs et chasseurs s'opposent violemment depuis de nombreuses années. C'est bien cette même lézarde qu'indiquaient déjà les conflits autour des sangliers qui est à nouveau en jeu. Pratiquement plus personne, dans le monde sauvage/domestique, ne porte un égal intérêt au sauvage et au domestique. Il y a quelques décennies encore, l'immense majorité des chasseurs étaient éleveurs et agriculteurs et, inversement, les agriculteurs et éleveurs chassaient à peu près tous, plus ou moins assidûment. Aujourd'hui, on chasse, ou on élève, mais on fait rarement les deux. A titre d'exemples : aucun chasseur n'est éleveur à Modane et à Tignes ; à Bramans, 4 chasseurs sur 68 sont éleveurs ; à Montvalezan, 1 sur 52⁶⁰². Or, pendant que les chasseurs ont arrêté d'élever, et que les éleveurs ont arrêté de chasser, — par manque de temps, ou parce que la chasse, depuis la mise en place des plans de tir ne leur apportait plus ce qu'ils en attendaient —, leurs intérêts ont divergé, et les uns ne reconnaissent plus les aspirations ni les problèmes des autres. Le père du chasseur qui refuse de « faire bloc » avec les éleveurs était un grand chasseur de chamois et élevait des moutons. Ses fils, qui tous chassent mais dont aucun n'a conservé d'activité agricole, racontent qu'il emportait son fusil lorsqu'il partait s'occuper du troupeau ; il ne lui serait probablement pas venu à l'esprit de distinguer les intérêts des chasseurs de ceux des éleveurs. En une génération, un profond fossé s'est creusé entre les premiers, désormais très majoritaires⁶⁰³, et les seconds. Les loups, comme les sangliers avant eux, mettent crânement en lumière cette évolution et accentuent la rupture.

⁶⁰¹ Ce que dit un garde-monteur du Parc National du Mercantour donne à penser que les éleveurs, dans les Alpes-Maritimes, n'ont pas non plus obtenu l'appui des chasseurs : « Y a fallu avoir une cohésion entre éleveurs et chasseurs, ça a pas toujours bien marché, ça. Finalement, ça a pas marché du tout, heureusement peut-être. Au départ, y a eu quelques relations tendues avec les élus, les chasseurs et les éleveurs, donc contre le Parc, contre le loup, c'était le Parc qui était visé, de toute façon, parce qu'ils disaient donc : "ils vont manger vos enfants", bon, tout ce qu'on dit, les légendes. Et puis petit à petit, le loup, ça fait six ans, personne n'a été craqué, les chasseurs continuent à voir leur plan de chasse progresser, à part le mouflon. Les gens après font la différence, ils savent que par leur commune, ils ont plutôt des mauvais éleveurs, donc en public, ils le disent jamais, mais en aparté ils le reconnaissent ; ils disent : "de toute façon, ils ont x primes par an, ils vont pas nous emmerder", enfin ainsi de suite ».

⁶⁰² Source : enquête personnelle, juin 1998.

⁶⁰³ Un technicien agricole le constate avec tristesse et inquiétude : «Et puis, ils sont nombreux, les chasseurs ; dans les communes, ils sont cinquante, soixante. Ça veut dire qu'ils ont quand même un poids, mais bon, pas pour les mêmes objectifs. C'est ça qui est des fois difficile à admettre ».

Si l'on considère maintenant la façon dont le monde nature/artifice a réagi à l'arrivée des loups, on ne trouve pas de phénomène aussi flagrant que la fracture entre éleveurs et chasseurs dans le monde sauvage/domestique. De nettes différences existent cependant et méritent d'être examinées.

Signalons, pour commencer, qu'il n'a pas toujours été aisé d'enquêter sur le sujet auprès des agents du Parc National de la Vanoise. Des gardes-moniteurs, avec qui j'avais longuement parlé des chamois et des bouquetins, se sont fermés lorsque j'ai abordé la question de l'arrivée des loups :

1 : Et au sujet du loup ?

2 : J'ai rien à vous dire ».

Un peu plus tard, le même enquête finit par se dire « mitigé » : il est évidemment délicat, pour un garde-moniteur qui s'exprime en tant que tel, de se déclarer opposé à la présence d'une espèce sauvage, *a fortiori* quand elle est protégée. Ceux qui s'expriment le plus volontiers sont aussi les plus impatientes de les voir arriver. Ils ont déjà observé des loups, lors de voyages naturalistes, en France ou à l'étranger, et sont conquis par l'animal : « C'est une espèce qui est fantastique ; moi, j'adore. Moi, j'ai eu la chance de le voir deux fois, c'est vraiment une super bestiole, quoi ». Même les plus enthousiastes espèrent cependant échapper aux violents conflits qu'ont connus leurs collègues du Mercantour. Et certains redoutent tellement la détérioration que pourrait entraîner l'installation des loups qu'ils en arrivent à souhaiter qu'elle ne se produira pas, ou du moins pas tout de suite : « Euh, personnellement, je suis pas pressé qu'il arrive du tout, vu comme ils se font pourrir là-bas, la vie, c'est infernal, quoi ! la vie de garde-moniteur, là-bas, c'est carrément infernal ». S'ils s'inquiètent pour eux-mêmes, ils craignent également que les dommages causés n'amènent ceux qui les subissent, et leurs alliés, à rejeter en bloc le discours et les actions en faveur de la protection de la nature, et ne remettent en particulier en cause les timides échanges noués avec des éleveurs au cours des dernières années, notamment par le biais des mesures agri-environnementales. Aussi préfèrent-ils aux loups des espèces comme le bouquetin, lui aussi étroitement lié à la protection de la nature et à son histoire, tout en étant nettement moins polémique. Un naturaliste, qui se place à l'échelle planétaire, oppose au loup le grand panda, emblème du WWF : « Le loup peut

être un emblème, mais c'est vrai que c'est moins, c'est un emblème, enfin, c'est quand même un carnivore, c'est quand même un prédateur. Bon, c'est pas pour rien qu'on a pris le panda pour le WWF, c'est quand même différent. C'est une autre image. Le panda, c'est un ours qui est herbivore. Aller tuer un panda, c'est un crime, il fait de mal à personne, que le loup, bon, c'est vrai qu'il cause des dommages, c'est évident, pas comme on les amplifie, mais il en cause. C'est sûr, donc c'est vrai qu'il va pas toucher toute la population. Les chasseurs, bon, c'est pas ça non plus. Les agriculteurs, les éleveurs surtout, bon ben, c'est un peu difficile de le faire accepter par toute la population ».

Parmi les gardes-moniteurs, quels sont ceux qui disent attendre le retour des loups ? Retrouve-t-on ici le clivage entre anciens et nouveaux que l'étude des rapports des gardes-moniteurs aux bouquetins avait mis en évidence ? Rappelons schématiquement le résultat auquel nous avons abouti : les anciens gardes-moniteurs sont des passionnés de bouquetins, tandis que les nouveaux se tournent vers des espèces qui leur sont en tout point opposées, de petite taille, peu visibles, méconnues. Peu visibles, les loups le sont effectivement, mais ce sont de grosses bêtes et, s'ils sont dans l'ensemble mal aimés des gens du lieu, ils sont aussi extrêmement médiatiques. Pour un des gardes-moniteurs de la nouvelle génération, le loup ne présente pas plus d'intérêt que les chamois ou les bouquetins : « Bon ben c'est vrai que moi, c'est pas une bête qui me ... Autant je vais m'enflammer pour un papillon, autant C'est pareil, quoi. Le loup, je l'aime bien, oui, comme j'aime bien les chamois et les bouquetins, mais enfin comme ça, quoi ». Les gardes-moniteurs qui parlent des loups avec ferveur ont tous été récemment recrutés mais la réciproque n'est pas vraie. Quant aux gardes-moniteurs de la première génération, ce sont bien eux qui se montrent le moins disposés à parler des grands prédateurs et de leur éventuelle installation en Vanoise. Même s'ils critiquent parfois vertement les éleveurs d'aujourd'hui, il semble qu'ils ne puissent accueillir l'arrivée des loups, lorsqu'ils y croient, sans état d'âme, et sans un certain embarras. De même qu'ils étaient à mi-chemin entre les mondes sauvage/domestique et nature/artifice, ils occupent entre les camps lycophiles et lycophobes une position intermédiaire.

En définitive, les camps lycophile et lycophobe ont avec les mondes sauvage/domestique et nature/artifice des rapports relativement complexes : si les liens de parenté, des uns aux autres, sont assez nets, les emprunts au camp adverse, réalisés dans le but de gagner la « guerre du loup », rendent par instants l'opposition entre les camps paradoxalement moins patente que ne l'était celle entre les mondes. En outre, on peut être clairement dans un

monde sans être pour autant un ardent défenseur ou un farouche adversaire des loups ; c'est le cas de chasseurs, mais aussi de gardes-moniteurs de la nouvelle génération. Sauf exception, le camp lycophobe recrute bien dans le monde sauvage/domestique et le camp lycophile dans le monde nature/artifice, mais tous, dans un monde comme dans l'autre, ne les rejoignent pas.

En rapportant la passe d'armes entre lycophiles et lycophobes, j'avais mentionné que la polémique gagnait un troisième animal : le chien errant. Je montrerai que ce dernier, contrairement aux loups et aux moutons, ne contribue pas à la constitution et à l'affrontement des camps et constitue, par rapport à ces deux espèces, un cas à part.

d. Le chien errant, un maudit

Il se présente toujours quelqu'un pour défendre les loups ou les brebis, mais nul ne songe à défendre les chiens errants ; ils sont odieux à tous. Sophie Bobbé décrit, pour les monts Cantabriques (Espagne), une situation très différente : « La première fois que j'ai entendu parler du chien (et, en particulier du chien errant), ce fut par hasard, au cours d'une conversation informelle avec un gestionnaire de la région »⁶⁰⁴. En Vanoise, il n'est nullement besoin de hasard pour qu'il en soit question, et l'existence de problèmes liés à leur présence n'est pas tue ; tous en parlent⁶⁰⁵. Bien sûr, les propriétaires de chiens cherchent à disculper leurs animaux et à accuser ceux d'autrui, — « Avec les chiens de chasse, y a jamais de problèmes. Y a beaucoup plus de problèmes avec les chiens de touristes, huskys et autres gros chiens » (un chasseur) —, mais ni les éleveurs ni les chasseurs ni les gestionnaires ne nient se débattre avec les chiens errants et leurs maîtres. A ce stade de la crise, le chien errant est probablement le seul acteur impliqué à faire l'unanimité⁶⁰⁶, — contre lui. Cette particularité mérite que l'on s'y arrête.

Qui sont, d'abord, les chiens errants ? Tout chien est suspecté d'errer. Mais certains le sont malgré tout plus que d'autres. Les chiens bergers sont fréquemment incriminés : de la morsure du chien de conduite à l'attaque proprement dite, il n'y a qu'un pas...⁶⁰⁷. Quant

⁶⁰⁴ (Bobbé 1998) , p. 280.

⁶⁰⁵ La situation que j'ai rencontrée en Vanoise ne semble pas exceptionnelle. Les témoignages recueillis par Méline Petit dans le massif de la Chartreuse vont dans le même sens ; ses interlocuteurs, comme les miens, ont spontanément pointé le problème des chiens errants, qu'ils disent « bien plus important que par le passé », (Petit 1999) , p. 35.

⁶⁰⁶ Il existe bien une controverse, au sujet des chiens errants, mais elle porte sur l'importance du problème qu'ils posent, non sur le fait qu'il y ait problème (cf. infra).

⁶⁰⁷ « Le chien de conduite se comporte avec le bétail comme s'il s'agissait d'une proie », cité par (Landry 1998) , p. 13. Notons que d'excellents chiens de conduite peuvent aussi être de redoutables tueurs :

aux chiens de chasse, leur sanglant commerce avec les proies sauvages les rend évidemment suspects. Un chasseur raconte : « *J'étais monté pour aller à la chasse, j'ai trouvé les brebis près du chalet et j'ai trouvé des bêtes bien mangées. J'ai alerté le propriétaire, sa première réaction, ç'a été : "C'est les chasseurs !, c'est vos chiens !". Y avait quand même deux ou trois ans que des gens avaient signalé avoir vu des loups* » (Haute-Maurienne, juin 1998). Parmi les autres chiens, les chiens-loups, et plus encore les huskys, sont régulièrement désignés par l'ensemble des enquêtés, éleveurs, chasseurs, gardes-moniteurs et professionnels de la faune sauvage : « *Moi j'ai un collègue, sur Courchevel, avec les huskys, et ben lui, ça lui fait en général, ce qui est tué l'hiver, ça lui fait son plan de chasse. C'est un exemple flagrant, mais nous, on l'a ici* » (un chasseur) ; « *c'est un chien qui est un excellent chasseur, et particulièrement bien adapté aux terrains enneigés. Donc on a eu beaucoup de problèmes depuis de très nombreuses années avec cette race, sur la faune sauvage, notamment sur le chevreuil. Là, les exemples ne manquent pas* » (un agent de l'ONC). Des huskys, on dit qu'ils peuvent avoir des loups parmi leurs ancêtres proches : « *Parmi les chiens, il y a parfois des tueurs expérimentés qui sont à même de tuer leurs proies d'une morsure bien placée (il s'agit en particulier de races relativement primitives et proches du loup comme les chiens de traîneau, abondants actuellement, ou les chiens de chasse entraînés)*»⁶⁰⁸. Tant par leur comportement que par leur hérédité, ces chiens sont dans un entre-deux qu'on exècre⁶⁰⁹.

Si le chien errant est rejeté de tous côtés, c'est en effet, me semble-t-il, en raison de son ambiguïté, de son habileté à passer d'un bord à l'autre de la frontière, celle qui sépare le domestique du sauvage comme celle qui sépare la nature de l'artifice⁶¹⁰.

« *L'année que j'étais berger chez Joseph, le gros Miraud, c'en était un qui étranglait les moutons, c'était un fou. Mais pour les vaches !*

1 : *Il était bon pour les vaches ?*

2 : *Où bon dit ! Avec le berger, on allait s'asseoir à la route du col, et puis on lui faisait garder les vaches, sous la Commane [nom d'une montagne], hein ! »*

⁶⁰⁸ (Molinari, Breitenmoser et al. 2000), p. 68.

⁶⁰⁹ Je rappelle que chiens et loups appartiennent à la même espèce : « *Wolves and dogs [...] are, by all taxonomic criteria, the same species* », (Boitani et Ciucci 1995). Ils sont en effet interfertiles et leurs descendants sont féconds. Certains nomment d'ailleurs le chien *Canis lupus forma domestica* (Marco Giacomoni, comm. Pers.). Sur l'histoire de la notion d'espèce, voir (Barda 1994) ; sur les expériences de croisement entre chiens et louves réalisées par les naturalistes du dix-huitième siècle, voir (Duvernoy-Bolens 1993).

⁶¹⁰ Elisabeth Copet-Rougier a montré que le chien, chez les Mikoko du Cameroun, est tiraillé tantôt du côté de la culture, tantôt du côté de la nature. Parce qu'il n'adopte pas l'attitude « conforme au domaine qu'il pénètre » (p. 117), le chien offre la figure même de la conjonction ambiguë, de la limite, (Copet-Rougier 1988) ; le chien est ainsi foncièrement équivoque. Sur la relation de l'homme au chien, empreinte de méfiance, voir aussi (Shepard 1996), pp. 62-64.

Il transgresse la frontière entre sauvage et domestique, puisqu'il déserte la communauté domestique pour dévorer des animaux sauvages. Pour les chasseurs, le chien errant est donc l'ennemi numéro un : « *Quand on parle de dégâts sur le gibier, nous, le gros problème, c'est les chiens errants, c'est pas ni le lynx, ni ... Parce que eux ils nous font des dégâts* » (un chasseur, juillet 1998). Pire encore, il convoite les animaux domestiques qu'il devait garder, s'il s'agit d'un chien de conduite, ou ignorer, s'il s'agit d'un chien de compagnie ou d'un chien de chasse. Il est alors, littéralement, le perfide, et sa perfidie ne lui est pas pardonnée. La confiance que les hommes accordent au chien est toute conditionnelle ; en s'attaquant à un être domestique, il signe généralement son arrêt de mort, — il est communément admis qu'un chien qui a « pris le goût du sang » ne le perdra plus.

Le chien errant transgresse aussi la frontière entre nature et artifice. Il s'immisce dans les chaînes alimentaires mais reste lié à l'homme : « *Un chien errant, il est pas autonome. Il va tuer trois brebis et puis il rentre chez lui bouffer sa soupe* » (un garde-monteur, juillet 1998). L'aversion pour l'être double apparaît avec une grande netteté au sujet des chiens ensauvagés. Contrairement aux chiens errants, qui fuient mais regagnent leur domicile au bout de quelques heures ou quelques jours de vagabondage, les chiens ensauvagés ne reviennent pas. Ils ont définitivement rompu les attaches qui les liaient aux hommes ; ce sont des animaux marrons⁶¹¹. En Italie, où les chiens ensauvagés sont nombreux, des chercheurs les ont ainsi définis : « *dogs living in a wild state with no food and shelter intentionally provided by humans, and showing a continuous and strong avoidance of direct human contacts* »⁶¹². Ces mêmes chercheurs ont étudié « l'écologie sociale » des chiens ensauvagés, et concluent à leur absence d'« autonomie » : ils « recrutent » des

⁶¹¹ On dit « marron » un animal domestique qui s'est échappé et est retourné à l'état sauvage. Le terme est employé notamment par (Lutz 1984) , p. 319; (Digard 1990) , pp. 166-172; (Campion-Vincent 1992) , p. 41 ; (Bobé 1999) . Le *Traité de la langue française* note qu'il a d'abord été appliqué aux animaux avant de l'être aux esclaves fugitifs (puis, à nouveau, aux animaux).

⁶¹² (Boitani et Ciucci 1998) . Ces auteurs citent le chiffre estimatif de 80.000 chiens ensauvagés en Italie en 1981. Ils précisent qu'ils s'intéressent principalement aux chiens dont le retour à l'état sauvage est récent (quelques générations), excluant du champ de leurs études les chiens depuis très longtemps ensauvagés, comme les dingos australiens ou les chiens pariah.

Les chiens ensauvagés sont considérés comme une menace pour les populations de loups. Les naturalistes craignent en particulier que chiens et loups ne s'hybrident, et que l'« intégrité génétique » des seconds ne soit de ce fait altérée, (Gottelli, Silbers-Zabiri et al. 1994) . (Il faut savoir qu'aux États-Unis, les hybrides ne peuvent bénéficier d'un statut de protection, (Wayne et Jenks 1991). La classification des êtres vivants en espèces s'accommoderait mal de l'existence d'individus hybrides, que l'on accuse de « souiller » la pureté des espèces. Il semble bien que les hybrides soient, en matière de génétique, l'équivalent des êtres « abominables », parce qu'inclassables, dont Mary Douglas a fait l'analyse notamment dans la sphère religieuse, (Douglas 1986)).

chiens dans les villages, mangent des déchets abandonnés par les hommes, dont ils sont donc indirectement tributaires pour les fonctions vitales que sont la nutrition et la reproduction⁶¹³. Ainsi, il ne suffirait pas aux chiens de fuir les hommes pour recouvrer les qualités de leurs lointains ancêtres. Les chiens ensauvagés resteraient asservis à l'homme, et incapables de s'en affranchir totalement. Profondément et irréversiblement marqués par la domestication, ils ne ressembleraient aux loups qu'en apparence et, en réalité, leur seraient en tout inférieurs. C'est pourquoi l'hybridation entre chiens ensauvagés et loups devrait être évitée, et les chiens ensauvagés, éliminés. Telles sont, du moins, les recommandations que formulent les chercheurs précédemment cités.

Quelle que soit l'opposition qui sert à classer les espèces et les espaces, le chien errant dérange, il n'est pas ce qu'on le croyait être et qu'il fait pourtant mine d'être. Il a l'allure du domestique, mais il s'attaque aux animaux de basse-cour, aux moutons ou aux chevreuils et se comporte en sauvage. Quant aux chiens ensauvagés, ils vivent en meutes à l'écart des villages, mais continuent à vivre aussi « d'a rifices ». Bref, ces chiens brouillent décidément trop les catégories. Leur crime peut-être majeur, celui d'être des faux-frères, les rend indésirables, dans un monde comme dans l'autre. Plus ils excellent à se faire passer pour autre qu'ils ne sont, et plus on les hait.

Dans ces conditions, les hommes s'accordent sur le sort à leur réserver. Même s'il n'est pas aisé d'obtenir sur ce point des renseignements précis, on parvient à savoir que des chiens errants ont été abattus par des chasseurs et des éleveurs :

« 2 (un éleveur) : *On a eu un problème une fois, y a trois quatre ans. Mais ça s'est pas reproduit une deuxième fois.*

1 : *Où, comment ça s'est réglé ?*

2 : *Ça s'est réglé.*

1 : *Avec le propriétaire ?*

2 : *Non, avec la carabine. Non, mais c'est-à-dire que les mêmes chiens, ils avaient été l'année d'avant, déjà, et puis avec le propriétaire, comme y a pas moyen de régler le problème, on l'a réglé nous.*

⁶¹³ « Feral dogs are not reproductively self-sustaining, suffer from high rates of juvenile mortality, depend indirectly upon humans for food, co-optable individuals, and space, and their demography appears dominated by stochastic and unpredictable mechanisms », (Boitani et Ciucci 1995), p. 85.

On apprend encore que des gardes-moniteurs ont suggéré à des éleveurs d'abattre des chiens errants en zone centrale, ce qui ne laisse pas de surprendre, quand on sait à quel point les gardes-moniteurs répugnent en général à intervenir sur la faune : «*Disons que nous aussi [les gardes-moniteurs] on les avait un peu incités [les éleveurs] à avoir des armes, parce que chaque fois, — incités, oui, c'est vrai —, parce que ils nous parlaient de ..., bien avant le loup, là c'est sûr que c'était que des chiens errants ; ils nous parlaient parfois de la présence de chiens errants. Et des fois, on leur disait : "Ben si tu vois le chien errant, t'as qu'à le tuer"*» (un garde-moniteur du Parc National du Mercantour). En Vanoise également, il arrive que des éleveurs et des gardes-moniteurs s'entendent pour tuer des chiens, dont le propriétaire n'a pu être identifié, ou refuse d'« entendre raison » :

«*2 (un garde-moniteur, juillet 1999) : Nous, on a toujours eu des problèmes, on a toujours tiré des chiens, parce que les agriculteurs nous demandaient de les tirer. C'était leurs voisins qui les laissaient divaguer. Et puis au bout d'un moment ils en avaient marre, donc ils nous demandaient d'aller les tirer.*

1 : Vous les tirez ?

2 : Pff ! On n'a pas le droit, on n'avait pas le droit, d'aller les tirer.

1 : Mais ça s'est fait ?

2 : Ben ça s'est fait, bien sûr. Oui, y avait des chiens qui divaguaient [...], pff, on a demandé, on devait demander l'autorisation à la direction [du Parc] On n'avait pas l'autorisation, on le faisait quand même.»

Lorsqu'un éleveur abat un loup, il arrive que des gestionnaires « ferment les yeux », soit par impuissance, soit parce qu'ils ne veulent pas sanctionner un geste qu'ils n'arrivent pas à totalement condamner en dépit de son illégalité ; certains adoptent à l'égard de l'abattage clandestin des chiens errants une tout autre attitude. Là, il ne s'agit pas de laisser l'infraction se commettre impunément, mais bien de l'encourager.

Le chien errant est ainsi la bête noire de tous mes interlocuteurs, qui trouvent en lui un ennemi commun.

La polémique qu'a provoquée l'arrivée des loups s'est rapidement étendue aux moutons, mais non aux chiens errants, seuls animaux, jusqu'à présent, sur lesquels s'accordent les protagonistes. Deux partis bien distincts se sont constitués, qui ne se confondent pas avec

les mondes sauvage/domestique et nature/artifice, et dont les membres ne sont pas unanimes quant à la manière de définir les acteurs ni la situation dans laquelle ils se trouvent. A ce stade de la crise, les loups et les moutons sont encore considérés séparément ; les intérêts qu'ils présentent et les problèmes qu'ils posent sont discutés à perte de vue. Les actions entreprises visent à aider les loups à s'installer, ou à les en empêcher, y compris par la force, mais non à inventer une forme de coexistence entre grands prédateurs sauvages et pastoralisme ovin extensif. Mais, pendant qu'on dispute des qualités et des défauts respectifs des loups et des moutons, les premiers continuent d'attaquer les seconds et il devient urgent de protéger les troupeaux. Cela exige de s'occuper, non plus des loups d'un côté, des moutons de l'autre, mais des loups et des moutons, l'important étant ici la conjonction. Un cap est franchi.

3. Loups et moutons commencent à être nensés, et nérés, conjointement

Au cours du stade précédent, lycophiles et lycophobes se sont affrontés. Nul n'a véritablement gagné, ni perdu, mais beaucoup sont ébranlés. Des loups ont été abattus ; néanmoins, ils continuent, bon an, mal an, leur progression. Des éleveurs, fatigués, admettent qu'ils ne parviendront pas à «tenir» sans modifier leurs pratiques. Des lycophiles prennent conscience qu'il n'est pas si simple de protéger les troupeaux contre les loups, et que la présence de ces derniers pose aux éleveurs des problèmes qui ne sont pas seulement «psychologiques», pour reprendre le terme d'un garde-monteur, ni seulement financiers. L'Administration, quant à elle, mesure plus précisément les ressources humaines et financières requises par la protection des loups dans le contexte des Alpes françaises.

Les gestionnaires et les défenseurs des loups affirment la cohabitation possible, ce que conteste une partie des lycophobes. Malgré tout, on commence, dans les deux camps, à réfléchir aux moyens d'une coexistence. On entreprend, en premier lieu, de protéger les moutons. Pour cela, on fait appel à de nouveaux acteurs : des chiens de protection, — dont la mise en place sera étudiée dans le prochain chapitre —, des techniciens chargés de faciliter leur intégration dans les troupeaux, des aides bergers, etc. Il apparaît assez vite que protéger, contrairement à ce que l'on espérait⁶¹⁴, ne suffit pas toujours à stopper les

⁶¹⁴ En novembre 1997, un agent de la DDAP déclarait : « On exalte que y ait une prévention pour qu'y ait pas de dégâts. Donc nous, on veut qu'y ait pas de dégâts, parce que tout le monde aura bien joué le jeu et travaillé dans le sens de la prévention ».

attaques. Des gestionnaires et des défenseurs des loups se font à l'idée que des éliminations ponctuelles peuvent, dans certaines circonstances, se justifier. L'Administration, soucieuse de maîtriser les moyens, humains et financiers, qu'elle consacre à la protection de l'espèce, propose en outre de moduler le statut de celle-ci selon les secteurs, de procéder à un « zonage », lequel empêcherait notamment les prédateurs d'accéder à certains territoires, — ce qui reviendrait à instaurer, dans les territoires concernés, une situation d'évitement radicale⁶¹⁵.

Jusqu'à-là, les protagonistes ne se bornaient certes pas à discuter : ils manifestaient, braconnaient des loups ou entravaient le déroulement des battues ou des tirs d'élimination. Toutefois, le stade qui débute avec la prise en compte conjointe des loups et des moutons est nettement plus pragmatique. Car il n'y a pas de solution préexistante que l'on pourrait se contenter de reprendre et d'appliquer ; il s'agit d'expérimenter et d'innover, d'inventer des façons de protéger les troupeaux alpins et de gérer les loups.

Ce nouveau stade ne clôt pas le précédent : les disputes sur l'origine des loups, sur leur dangerosité, ou sur les mérites du pastoralisme persistent. La venue d'acteurs extérieurs, parce qu'elle permet de renforcer d'anciens arguments et d'en inventer d'autres, relance même certaines controverses. Par exemple, l'arrivée des chiens de protection offre aux lycophobes, qui avancent que les loups exercent sur les milieux naturels un impact négatif, l'occasion de conforter leur point de vue. Dans une déclaration commune⁶¹⁶, intitulée « le pastoralisme durable n'est pas compatible avec le loup », on peut ainsi lire : l'arrivée des loups induit « l'augmentation du nombre de chiens de troupeaux », lesquels « provoquent le dérangement de la faune sauvage (courses poursuites) et contribuent à augmenter la mortalité de nombreuses espèces : lièvres, lapins, avifaune nidifuge, reptiles, amphibiens et surtout marmottes dont la raréfaction peut avoir un effet direct sur la survie des grands rapaces et notamment de l'aigle royal ». En outre, de nouvelles questions surgissent, — relatives, en particulier, aux chiens de protection : constituent-ils un danger pour les promeneurs ? Sont-ils efficaces contre les loups ? —, si bien que les problèmes débattus, déjà fort compliqués, deviennent à peu près inextricables... Malgré tout, des gens sont désormais prêts, dans les deux camps, à réfléchir aux façons d'élever des moutons en présence de loups, et de protéger des loups en présence de troupeaux ovins extensifs.

⁶¹⁵ Le zonage figurait parmi les mesures proposées, dès 1996, par Jean-François Dobromex, (Dobromex 1996).

Or, il est des lycophobes qui refusent d'entendre parler de coexistence, et rejettent toute mesure de protection des troupeaux. Et il est des lycophiles qui refusent d'entendre parler de gestion des loups, et réclament leur protection intégrale. Aussi des clivages apparaissent-ils chez les premiers comme chez les seconds. Passer d'un stade à l'autre, cesser de penser les deux animaux séparément et commencer à penser leur conjonction, leur proximité, se fait au prix de l'unité de chacun des deux camps. Les partisans des positions extrêmes, ceux qui ne veulent de loups nulle part, et ceux qui, à l'inverse, veulent des loups partout où ces derniers auront envie d'aller, se retrouvent sur le refus de certaines mesures, comme le zonage⁶¹⁷, qui consisterait à délimiter les secteurs où les loups sont « exclus », ceux où ils sont protégés mais où des interventions ponctuelles sont envisageables, ceux enfin où leur statut de protection est renforcé. Cette convergence, *a priori* paradoxale, n'est pas si curieuse. En effet, la position des éleveurs face à la protection des troupeaux, et celle des protecteurs face à la régulation des populations de loups soulèvent, fondamentalement, la même interrogation : défend-on encore une cause si l'on accepte de composer avec l'adversaire ? Peut-on, autrement dit, transiger sans trahir ? Pour les éleveurs, l'idéal serait qu'il n'y ait pas de prédateurs et qu'ils n'aient pas à protéger leur troupeau ; pour les protecteurs, que les populations de loups soient régulées exclusivement par des facteurs « naturels », — la quantité de proies disponibles, notamment en hiver, les accidents (avalanches), les pathologies « naturelles » —, toute intervention humaine étant par définition intempestive et néfaste. Dans quelle mesure peut-on s'écarter de cet idéal tout en restant globalement fidèle à sa conception du monde ? La distinction proposée par Max Weber, entre éthique de « conviction » et éthique de « responsabilité »⁶¹⁸, se révèle pertinente pour analyser les diverses réponses apportées.

Le partisan de l'éthique de conviction plaide sa cause avec une détermination inébranlable, indépendamment des obstacles qu'il rencontre, indépendamment aussi des conséquences directes ou indirectes susceptibles d'en découler. Le principe au nom duquel il agit demeure intangible, quel que soit le prix qu'il doit payer, — y compris la non application

⁶¹⁶ Cette déclaration a été signée, le 9 septembre 1998, par la FNSEA, l'APCA, le CNJA, la FNO, l'AFP, l'UNFDC, la FNCFP, et l'ANEM.

⁶¹⁷ Un « Projet de plan d'action pour la préservation du pastoralisme et du loup dans l'arc alpin », présenté en mars 2000, propose un zonage que refusent aussi bien les représentants des OPA que ceux de certaines associations de protection de la nature (FNE, ASPAS). Le 4 juillet 2000, un second texte, le « Dispositif de soutien du pastoralisme et de gestion du loup dans la partie française de l'arc alpin » est envoyé aux Préfets, qui reçoivent peu après (18 juillet) une autorisation de capture ou de destruction d'un loup, dans le cadre du protocole adopté pour l'année 2000.

⁶¹⁸ L'opposition entre conviction et responsabilité est esquissée dans (Weber 1922), p. 387.

du principe — , et qu'il fait payer à d'autres. Tout compromis est perçu comme une compromission. Ainsi certains lycophiles préfèrent-ils l'absence de loups à leur présence si celle-ci doit s'accompagner d'une gestion des populations : des loups libres et intégralement protégés, sinon rien. David Mech, chercheur américain fortement impliqué dans l'étude et la protection des loups, écrit : « Some people revere wolves so much that, rather than having wolves face control, these people would rather not restore wolves to areas where they would have to be controlled. Because wolves will probably have to be controlled almost everywhere they are restored, this sentiment translates into political pressure against wolf recovery »⁶¹⁹. De même, des éleveurs annoncent que si les loups viennent, ils abandonneront leur activité et se reconverteront. Ils ne consentent pas à être associés en quoi que ce soit à la résolution des problèmes que leur pose l'arrivée des loups. Se mêler, même de loin, de surmonter ces problèmes, équivaut en effet selon eux à reconnaître que l'on est prêt à s'en accommoder, à « faire avec ». Si l'on protège son troupeau, c'est que l'on a déjà renoncé à l'objectif qu'on s'était d'abord assigné : le « retrait » des loups, et qu'on a, de fait, capitulé⁶²⁰. A l'inverse, ne rien entreprendre qui puisse favoriser, même indirectement, leur installation constitue une forme de résistance passive. Le raisonnement « accepter de se protéger = accepter le loup » conduit ainsi à refuser farouchement toute mesure de protection des troupeaux : des troupeaux qu'il est superflu de protéger, sinon rien.

Aussi les aides proposées par l'Administration sont-elles perçues comme des tentatives de corruption : « Ils [les gestionnaires chambériens] ont essayé de ... faire marcher les gens, quoi. Encore dernièrement, mais on n'a pas voulu » (un technicien de l'élevage). L'Administration est assimilée à un adversaire dont les avances doivent être repoussées car elles portent atteinte à la cohésion et à la détermination des éleveurs, et les réduisent au silence : « On leur [aux éleveurs] dit : "Bon, vous êtes indemnisés, déjà ; alors taisez-vous !" On les met encore dans une situation d'assistés, de subventionnés » (un technicien de l'élevage) ; « Les trois éleveurs concernés [par les premières attaques] ont eu 10.000 F chacun ; un des trois reproche maintenant à l'Administration d'avoir voulu les faire taire » (un agent de la DDAF). Ceux qui ne refusent pas les aides, ou du moins qui ne commencent pas par les refuser, sont accusés de pactiser avec l'Administration, et déconsidérés : « Lui [le premier éleveur du Mercantour à avoir employé des chiens de

⁶¹⁹ (Mech 1995) , p. 275.

⁶²⁰ (Simamel 1908), p. 123.

protection], il a pris deux chiens début 94, donc ça c'était dans le cadre [du] Parc [national du Mercantour], avec des subventions, ils ont été payés par le Parc, et puis parallèlement, son père a décidé, lui aussi, de faire quelque chose, et sans subventions, sans rien, il est allé chercher deux femelles dans les Pyrénées, la vallée d'Ossau d'ailleurs. [...] Et là dessus, ben là-dessus, ils en ont pris plein la tête, c'est-à-dire qu'on les a traités de vendus à l'Administration, d'être payés pour pas dire qu'y avait des attaques de loups. Enfin ils ont subi une pression assez importante » (spécialiste chiens de protection). Un éleveur mauriennais qui a pris très tôt des dispositions déplore : « Le problème, c'est que dès qu'on fait quelque chose, on s'entend dire qu'on accepte le loup » et il va jusqu'à employer le terme de « paria » : « Maintenant, on est des parias » (juillet 1998).

Au contraire, celui qui opte pour l'éthique de responsabilité s'oblige, avant d'exécuter son entreprise, à évaluer ses chances de succès, et à rassembler les moyens disponibles; il refuse d'ignorer les méfaits potentiels de ses décisions, si légitimes soient-elles à ses yeux. Il est prêt à infléchir son action s'il pense que les circonstances l'exigent, quitte à renoncer au principe qui l'animait s'il se révèle entraîner des conséquences trop fâcheuses ou des tensions trop vives. Il se privera d'un bien, plutôt que de l'obtenir contre un trop grand mal : « Hier soir, on avait une réunion avec les éleveurs. On était confiants parce qu'on s'est vraiment démenés ; on a fait des pieds et des mains pour obtenir des financements. Et puis on s'est fait ramasser en partie. Les gens nous ont dit : "On va monter nos troupeaux et rien n'est fait". Nous, on leur apportait de l'argent et des connaissances sur l'espèce, mais eux, très vite, ils ont parlé de leurs problèmes. Ça me fait me repositionner parce que j'ai pris conscience que le loup change la vie des éleveurs. Soit l'Etat met en œuvre les moyens, soit on n'assume pas, et alors qu'on déclasse le loup » (un agent de la DDAF, qui, lors d'un précédent entretien, s'était dit favorable aux loups, en précisant qu'il s'exprimait là « à titre personnel »).

Les conflits constituant une obligation de « resserrer les rangs », les dissensions et les divergences, au sein d'un même groupe, deviennent particulièrement nettes. Simmel a bien montré la contribution essentielle des conflits à la constitution et à la reproduction de formes sociales unitaires⁶²¹ : des groupes sociaux se constituent, se stabilisent ou au contraire se dissolvent en grande partie du fait des conflits ; ils en sortent renforcés ou brisés, en tout cas transformés. Or, aucun des groupes qui se présentent comme tels, —

⁶²¹ (Simmel 1917), pp. 203-204; (Simmel 1908).

qu'il s'agisse des chasseurs, des protecteurs, des éleveurs, des gardes-moniteurs, etc. —, n'est exempt de tensions. Le clivage entre modérés et ultras, dont il vient d'être question, s'est superposé à des fissures ou des fractures anciennes, qui se trouvent réveillées, ou révélées; il en a aussi créé de nouvelles. Chez les éleveurs ovins, et dans une moindre mesure chez les protecteurs de la faune sauvage, les loups ont semé la zizanie.

a. L'impossible union des éleveurs ovins face aux loups

« Dès qu'y en a un qui est dans le pétrin, il y est bien tout seul ». Telle est la conclusion que tire, amer, un éleveur dont les pires difficultés, depuis qu'il s'efforce de protéger son troupeau, sont venues des éleveurs voisins : « Les plaintes [à la gendarmerie] ont d'abord été déposées par les gens du coin. Le plus qui fait mal, c'est de voir des éleveurs qui n'ont pas encore eu de problèmes déposer des plaintes ». Les mesures de protection mises en œuvre, le montant et la date des indemnités reçues : tout est observé et tout est prétexte à critiques, à insinuations et à délations : « Cette année, le fils fait aide-berger. Y a eu des coups de fil anonymes [à la DDAF?] parce qu'il vient s'aider^{6,22} à faire les foins pendant la journée. A quoi ça sert qu'il reste là-haut ? Faut y être quand y a besoin. C'est pas la journée quand il fait grand beau que va y avoir des attaques » (juillet 1999).

La présence des loups jette une lumière très crue sur la disparité de situation des éleveurs, et sur le fait qu'ils n'ont ni les mêmes pratiques, ni les mêmes moyens, ni les mêmes intérêts, ni les mêmes problèmes.

a₁. L'arrivée des loups menace inégalement les éleveurs

Les alpages ne sont bien sûr pas tous situés dans les zones prospectées par les prédateurs. La localisation de l'alpage n'est pas le seul facteur à influencer sur l'exposition aux attaques de loups : les animaux élevés, et le système d'élevage sont également des facteurs déterminants. Il semblerait que trois groupes d'éleveurs puissent être distingués.

Le premier regroupe les éleveurs qui s'estiment à l'abri des attaques, parce qu'ils ne possèdent que des bovins, ou parce qu'ils se trouvent encore assez loin des secteurs officiellement colonisés par les loups. Leurs collègues, et des professionnels de l'élevage, les taxent d'indifférence. Les éleveurs bovins laitiers, et les structures d'encadrement qui les soutiennent, sont particulièrement visés : « La priorité dans le département, c'est

⁶²² Le verbe *aider*, en Tarentaise comme en Maurienne, s'emploie habituellement à la forme pronominale (on ne dit pas : « viens m'aider », mais « viens t'aider »).

l'élevage bovin laitier, et les AOC fromagères. L'élevage ovin est déconsidéré. Moi, depuis pas mal d'années, je dis : "y a pas de raisons". D'ailleurs, l'enquête pastorale a confirmé l'importance de l'élevage ovin dans le département. Si le loup attaquait des bovins lait, la Chambre d'Agriculture bougerait beaucoup plus » (un agent de la DDAF, juin 1998). Des éleveurs ovins, désireux d'avoir enfin des alliés de poids, en arrivent d'ailleurs à souhaiter que les loups ne se privent pas de s'attaquer aux bovins : *« Et puis après, bon, je sais pas, moi je voudrais bien qu'ils (les loups) touchent un ou deux veaux, au moins que les laitiers viennent un peu avec nous, parce que tu crois pas qu'ils vont ..., toutes les tarines qu'on voit d'un an et demi, ils vont pas y toucher, les loups? »* (un éleveur ovin). L'arrivée des loups met crûment en lumière le clivage entre éleveurs bovins et ovins. Elle rappelle aussi la vieille opposition entre les Tarins et les Mauriennais, lesquels ont connu les attaques de loups les premiers, et reprochent à leurs voisins de ne pas les avoir soutenus : *« Et des Tarins, y en n'avait pas un, de Tartin [à la manifestation organisée à Grenoble le 4 septembre 1999] ; ils sont pas solidaires, hein ! »*, constate une Mauriennaise.

Un deuxième groupe est formé par les éleveurs qui viennent de subir les toutes premières attaques, et par ceux qui ne sont pas encore concernés, mais craignent de le devenir, parce qu'ils sont proches de secteurs où des attaques ont eu lieu. Il comprend également les rares éleveurs ovins spécialisés dans la production laitière, qui espèrent échapper aux attaques, en raison de leur proximité avec leurs animaux, mais n'en sont pas complètement sûrs. Ce groupe rassemble finalement les éleveurs qui n'ont pas encore été touchés, ou très peu, mais qui s'estiment vulnérables.

Enfin, les éleveurs ayant déjà subi plusieurs attaques composent le troisième groupe.

Il semblerait que les éleveurs du deuxième groupe soient les plus intransigeants. Un éleveur, dont le troupeau a été attaqué, remarque, à propos d'un collègue qui a des brebis laitières, et n'a pas subi de pertes : *« C'est facile, pour des gens comme lui, de dire : "le loup, on est contre, on n'en veut pas", d'être complètement buté. Lui, c'est pas son problème, il est en lait, et y a sa femme en permanence avec le troupeau. C'est facile, dans ces conditions, d'être dur et ferme sur sa position »*. L'exposition prolongée aux risques d'attaques finirait par ébranler les certitudes, et les gens assoupliraient leur position lorsqu'ils ne font plus seulement face à l'idée du problème, mais au problème lui-même. Dans le Mercantour, l'évolution des éleveurs a été sensible. Ils sont nombreux à avoir finalement adopté les mesures de protection qu'ils avaient initialement rejetées. En juillet 2001, j'ai traversé le Mercantour, de Larche à Saint-Dalmas-de-Tende : tous les troupeaux

ovins que j'ai croisés étaient gardés par des bergers (avec ou sans chiens de protection), et parqués la nuit à proximité immédiate d'une cabane pastorale ; un berger raconte : « *la première année qu'on a eu les attaques, en 96, les brebis avaient bien morflé. Alors on a changé de système* ». La progression du nombre de chiens de protection, très lente jusqu'en 1996, s'est depuis fortement accélérée : évalué à une vingtaine à la fin de l'année 1995 dans le Parc National du Mercantour et sa zone périphérique, le nombre de chiens de protection aurait été d'une centaine deux ans plus tard et de 150 environ au cours de l'été 1998. Il faut préciser qu'au terme de l'année 1997, 73% de ces chiens avaient été acquis sans aides, alors que des subventions sont prévues.

En Vanoise aussi, protéger son troupeau a été perçu, dans un premier temps, comme le signe d'un acquiescement à la présence des loups, et d'un abandon de la lutte. Mais, au fur et à mesure que la confrontation se prolonge, la réprobation de la profession à l'encontre des éleveurs qui se protègent décroît, tandis que s'accroît la pression de prédation sur les troupeaux non protégés. Progressivement, les éleveurs prennent conscience qu'ils n'obtiendront pas le « retrait » des loups, et qu'eux-mêmes, pour ceux qui y songent, ne parviendront pas à s'en débarrasser : « *Mon frère, il a couché à la belle étoile tout l'été, il l'a jamais vu [le loup], hein. Il partait un quart d'heure pour boire le café, il revenait, c'était fait [l'attaque] alors ! C'est que c'est pas un renard ! Tout le monde dit : "Faut les tuer, faut les tuer !" Mais comment les tuer ?* » (fille, sœur et femme d'éleveurs). Ils prennent aussi conscience de l'impossibilité de poursuivre leur activité sans protéger leur troupeau : « *Nous aussi, on est contre le loup, on n'en veut pas non plus, mais en attendant, on va pas se laisser bouffer notre troupeau, alors autant qu'on avance et qu'on fasse quelque chose* ».

Un même comportement est ainsi interprété et qualifié différemment selon le moment où il est adopté. Accepter de prendre des mesures de protection après un certain délai n'est pas stigmatisé ; c'est l'adoption d'une position aussitôt conciliante qui est critiquée et socialement sanctionnée. Un éleveur, s'il ne veut pas qu'on le qualifie de « vendu », doit, avant de prendre des mesures de protection, attendre d'y être acculé. Même lorsque tous, ou presque, ont fini par s'y résoudre, leur situation au moment où ils ont pris la décision de se prémunir, continue d'être, entre eux, un critère distinctif : étaient-ils alors dans l'obligation absolue de se protéger, ont-ils suffisamment fait la preuve de leur opposition aux loups, de leur résolution à lutter, et de leur pugnacité ? Ont-ils, en somme, payé un assez lourd tribut ?

a₂ L'arrivée des loups souligne l'inégale dépendance des éleveurs par rapport à l'activité pastorale

L'arrivée des loups accentue également le clivage entre les éleveurs qui, pour une bonne part, vivent de l'activité pastorale, et ceux pour qui elle est un complément. La majorité des éleveurs ovins, en Haute-Maurienne et en Haute-Tarentaise, travaillent l'hiver dans une station de sports d'hiver, et disposent d'un revenu salarié souvent bien supérieur à celui que leur procure l'élevage ovin. Un éleveur tarin monoactif⁶²³, vivement irrité par le faible nombre des éleveurs savoyards à la manifestation organisée à Grenoble, le 4 septembre 1999, s'exclame : « Il devait y avoir cinq ou six cents participants. Mais seulement vingt-cinq savoyards : c'est nul ! Un gars comme X, il y était pas ! " J'avais des agneaux à trier ", qu'il m'a fait. Et puis ce matin, je le vois à la foire de Beaucroissant⁶²⁴ ; alors là, il avait le temps, il avait plus des agneaux à trier ! Pourtant Grenoble, ça lui fait moins loin que Beaucroissant. Mais X, tu comprends, ou Y, c'est tous des types qui vont bosser à côté. Un gars comme X, c'est un gars qui a 180 brebis, le jour où y a trop de loups, trop de dégâts, il vend tout : il a cinquante hectares de mélèze, il bosse en station, il va pas s'emmerder. Il prend des génisses en hiverne, et puis fini. Ils s'en foutent, ces gars-là ». Pour mon interlocuteur, ne pas participer à toutes les manifestations trahit un manque d'engagement et il voit, dans cet « absentéisme », la preuve que son collègue n'est pas un véritable professionnel, un éleveur au « vrai » sens du terme, mais un dilettante.

Les propos précédents donnent à penser que les éleveurs monoactifs adoptent contre les loups une position inflexible, en arguant qu'ils n'ont aucune solution de repli. Mais des éleveurs monoactifs, qui mettent en avant la même raison, adoptent assez tôt une attitude conciliante. Aussi le lien entre la part de l'activité pastorale dans l'économie familiale et l'attitude adoptée par l'éleveur n'est-il pas facile à cerner. Contentons-nous ici de retenir que la présence des loups a exacerbé les tensions, et a remis sur le métier des questions telles que le profil du « vrai » éleveur.

⁶²³ En réalité, il n'est pas totalement monoactif : il assure l'hiver une partie du déneigement de la commune, et il vend également un peu de bois de chauffage. Mais ces deux activités restent marginales, en temps comme en argent ; sa femme ne travaille pas à l'extérieur. C'est donc bien l'élevage ovin qui assure au ménage l'essentiel de ses revenus.

⁶²⁴ Grande foire à bestiaux qui se tient à Beaucroissant (Isère), le 14 septembre de chaque année, et attire des éleveurs de toute la région.

a₃ L'arrivée des loups souligne l'inégale capacité des éleveurs à se protéger

L'arrivée des loups ravive encore d'autres tensions. Les éleveurs ovins, en effet, ne sont pas également en mesure d'adopter les mesures de protection.

Tous les alpages ne peuvent être protégés de la même façon. Certains sont très caillouteux, et l'installation des filets, pour regrouper les troupeaux, exige énormément de temps ; d'autres sont particulièrement escarpés, ou à demi envahis par les arrosses, ou très proches de la forêt : les loups y ont la partie facile, et les chiens de protection, même s'ils sont bons gardiens, ne peuvent y être pleinement efficaces ; d'autres encore ne sont pas accessibles en voiture, et il faut parfois plusieurs heures de marche pour les rejoindre. Il y a donc des bons alpages, relativement faciles à protéger, et des alpages où les mesures de protection ne suffiront pas à empêcher les attaques. C'est la crainte qu'exprime un éleveur : *« Et puis ils ont pas des montagnes non plus pour rassembler les brebis, c'est tout avec des pierres, c'est des brebis qui ont besoin d'être tranquilles, tu peux pas y rassembler ! Y a la moitié des alpages qui sont comme ça aujourd'hui. Nous, c'est pas pareil, on mange un alpage à vaches. Y a que de l'herbe. Bien sûr qu'on peut rassembler, on fait de l'intensif, on met 600 bestioles sur 90 ha, mais les gens, lui [un éleveur apparenté] il a 400 ha ! ».*

L'arrivée des loups effectue par ailleurs un partage des éleveurs selon la taille des troupeaux, elle même partiellement liée à leur origine : on peut schématiquement opposer les petits troupeaux locaux, de moins de 500 brebis, aux gros troupeaux transhumants, de plus de 1000 brebis. Les éleveurs locaux ont rarement les moyens de garder, ou de faire garder. Il existe certes des solutions alternatives, comme le regroupement des animaux, mais il suppose une bonne entente de leurs propriétaires, et certains s'y refusent catégoriquement, invoquant les problèmes sanitaires : *« Mais moi je veux pas me regrouper ! Je suis en train de virer N. pour pas qu'il m'infecte, je vais pas encore me regrouper. Et N., c'est pas le plus pourri, hein, parce qu'attention, au niveau sanitaire, y a encore du boulot. Y a peut-être plus de brucellose, mais du boulot à côté, y en a, hein ! Les types, ils sont pourris de chlamydieuse, ou de salmonellose, ou de j'sais pas quoi. Mais oh ! »* (un éleveur monoactif, propriétaire d'un troupeau d'environ 500 brebis mères). Les éleveurs transhumants, en revanche, emploient un (voire plusieurs) berger(s) : *« Des gars*

du midi, des gros éleveurs qui ont des milliers de bêtes, c'est peut être autre chose!" " Même qu'ils gardent, ils vont avoir des attaques, mais quoi, ils vont se faire massacrer trente chèvres trente brebis, on leur donne 600 balles [par animal]. Lui [un éleveur transhumant], y a longtemps qu'il est payé, l'en fais pas pour lui ! Après, ils ont plus les mêmes moyens; c'est fini ! Un gars comme T., le père, il a le temps de s'en occuper, tu comprends. Ils ont les moyens, ils font plus que ça, quoi. Ils font les papiers, ils s'occupent de la commercialisation, et puis ils ont des bergers, et puis ils sont à plusieurs sur l'exploitation. Que nous, il faut qu'on fasse le foin, il faut qu'on court en montagne voir les brebis, faut.... Comment veux-tu, un type tout seul, il peut pas tout faire ! ». Les « gros » disposeraient, outre les moyens de faire garder leur troupeau, de la capacité à discuter et à négocier avec l'Administration, et à se faire indemniser rapidement.

L'arrivée des loups a clairement réveillé une multitude de fractures : entre pluriactifs et monoactifs, entre transhumants et locaux, entre « gros » et « petits », entre ceux qui exploitent de bons alpages et les autres. Elle a aussi suscité de nouvelles dissensions, selon l'attitude adoptée à l'égard de l'arrivée des loups et des mesures de protection. Solidaires, les éleveurs ovins sont assurément loin de l'être, et leur unité de façade masque médiocrement leurs dissensions et les rancœurs qui les habitent.

Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que le problème de la représentation soit soulevé par les éleveurs qui se sentent le plus menacés par la présence des loups. Ils reprochent à leurs porte-parole officiels leur manque de combativité et sont exaspérés que la Savoie passe pour le bon élève des départements alpins⁶²⁶. Ils accusent encore les services de l'Etat d'indemniser en priorité, pour acheter leur silence, les éleveurs qui ont les moyens de se faire entendre, soit parce qu'ils possèdent de gros troupeaux, soit parce qu'ils exercent des responsabilités : « Alors, pour l'assemblée générale [du syndicat ovin], ils [les services de l'Etat] avaient payé le Président [du syndicat ovin], tu vois ; le Président, tout content de dire qu'il avait été payé. Les autres, ils attendent toujours ».

⁶²⁶ Pour un exemple de ces moissonniers de la plaine de la Crus qui transhument l'été en Maurienne, voir l'article du *Monde* du jeudi 31 août 2000: « Les éleveurs de moutons ont-ils encore un avenir ? ». Dans le projet de compte-rendu du Comité National Loup du 29 juin 2000, on peut lire : « M. Athanas (représentant de FNE) indique que si un bon dialogue a permis de bons résultats en Savoie ce n'est pas le cas dans d'autres départements », p. 4.

Inviction

Ethique de responsabilité

Exposition aux loups

+



ur des zones
ups

Spécialisation viande
Alpage à l'intérieur des zones colonisées
par les loups

Facilité de mise en œuvre des mesures de protection

+



es

Les « gros »
Les transhumants
Les bons alpages

Les éleveurs sont nombreux qui pensent que l'arrivée des loups va entraîner un nouveau tri des exploitations, et sélectionner un certain type d'exploitants, des « professionnels », suffisamment solides pour s'adapter. L'arrivée des loups pose en effet de délicats problèmes de trésorerie, plusieurs mois pouvant s'écouler avant que les éleveurs ne soient indemnisés ; la mise en œuvre des mesures de protection représente une charge supplémentaire qui n'est pas non plus négligeable, en temps comme en argent, et les exploitants qui connaissaient déjà des difficultés financières ou de main-d'œuvre ne sont pas forcément à même de la supporter. Les propriétaires des petits troupeaux, qui jonglent entre plusieurs activités, seraient condamnés à disparaître : *« Tout des gars qui ont des petits troupeaux qui s'en foutent ! Et ben ces gens-là, le jour où y a du loup, ben G. [un moniteur de ski qui a l'été une quarantaine de brebis] il a plus [n'aura plus] de brebis. Le jour où ils auront des attaques de loups, ils arrêtent tous, ils s'en foutent pas mal. T'iras au col du Mont, y aura plus de brebis, et puis c'est tout. Ce sera à l'abandon »*. Des éleveurs affirment que l'installation des loups sélectionnera aussi les alpages : *« Ditsons que moi, je crois que c'est un truc [les loups] qui va modifier tout le pastoralisme savoyard. C'est-à-dire que les alpages où on peut rassembler les brebis, et puis charger un peu, donc des alpages tout en herbe, [...] bon, on pourra encore faire une sorte de cohabitation : bon, pour moi, elle est impossible, mais essayer de faire pour qu'y ait le moins de dégâts possible. De l'autre côté, tous les alpages où tu peux pas charger, où il faut laisser les brebis à l'abandon, ça sera fini »*.

L'arrivée des loups agite ainsi le spectre de la désertification. Cette désertification, on la redoute en public, mais des éleveurs, en privé, s'en réjouissent ; l'arrivée des loups, en même temps que des fractures, a réveillé des appétits.

Les éleveurs ayant pris des mesures s'observent mutuellement, examinent les diverses options privilégiées, pronostiquent l'échec de certaines pratiques et se félicitent de procéder autrement. A propos de ses voisins, qui ont acheté respectivement quatre et deux chiens de protection, alors que lui a d'abord regroupé son troupeau avec celui d'un collègue, un éleveur prédit : *« Ils tiendront pas le coup, ils feraient mieux de voir comment ils peuvent grouper leurs troupeaux »*. Une valeur de test est accordée à la répartition des attaques futures, sortes d'épreuves décisives permettant de juger de la pertinence des choix retenus, et, au-delà, de la clairvoyance de chacun : *« On verra bien chez qui il ira, le loup ! »* (un éleveur).

La présence des loups met en évidence la lutte sans pitié des éleveurs pour les terrains les plus commodément exploitables : « *Y en a qui aimeraient bien qu'on capitule pour pouvoir récupérer les pâtures derrière* ». Certains, tout en affirmant que la présence des loups est un malheur collectif, caressent l'espoir qu'elle leur profitera s'ils savent se conduire habilement, et se livrent à des calculs sur leurs chances, dans cette affaire incertaine, de tirer leur épingle du jeu. L'un d'eux déclare cyniquement : « *Si y a encore des loups, dans cinq six ans, la moitié des éleveurs se casseront la gueule. Nous, ça peut nous arranger. Au lieu de se faire chier à faucher sur les côtes, on fauchera plus que les plats* ». Il n'y a pas là tellement de place pour la sympathie, ni pour les actions collectives dénuées d'arrière-pensées. Je force à peine le trait. Sans doute des éleveurs s'entendent et s'entraident. Mais je n'ai pas rencontré un éleveur qui n'ait souffert des critiques de ses voisins et qui ne les ait à son tour critiqués.

Les éleveurs ne sont pas les seuls à être partagés ; les protecteurs des loups connaissent eux aussi des dissensions. Mais, dans leur cas, il semble qu'il s'agisse plutôt de divergences que d'une véritable désunion.

b. Les divergences entre protecteurs des loups

Comme chez les éleveurs, on assiste à un passage de positions extrêmes à des positions plus modérées lorsque les gens sont durablement et véritablement confrontés aux problèmes posés par l'arrivée des loups. Par exemple, les gardes-moniteurs qui travaillent dans des zones à loups prennent petit à petit la mesure des difficultés des éleveurs, qui ne sont pas sans se répercuter sur leur travail et leur vie quotidiens. Aussi se montrent-ils moins sévères lorsque les loups sont présents sur leur secteur depuis une période plus longue. Un garde-moniteur rapporte la réaction de son collègue lorsqu'il a découvert, accrochée à l'intérieur d'une cabane pastorale, une tête de loup (cf. *supra*) :

« 2 [un garde-moniteur] : *Donc il a rédigé son constat, parce qu'y avait des animaux tués ou blessés, et puis ça s'est arrêté là. Alors les agents qui étaient pas concernés par le problème des dommages, enfin de l'importance de ces constats, les agents de l'ouest du*

Parc, lui ont dit : "Mais pourquoi t'as pas rédigé un procès-verbal ??, mais ceci cela ". Bon, et puis ça s'est arrêté là »⁶²⁷.

Par suite, les protecteurs évoluent différemment selon qu'ils ont, ou non, des échanges suivis avec les éleveurs : ceux qui les côtoient peu, et voient leurs difficultés de loin, campent généralement sur des positions assez dures ; ceux qui, par choix ou par obligation, ont avec eux de fréquentes relations, se montrent dans l'ensemble plus modérés⁶²⁸. S'ils refusent de recourir à la régulation en première intention, ils acceptent que des loups soient éliminés à condition que toutes les parades dont on dispose aient été vainement mises en œuvre : « le fait d'intervenir, enfin de prévoir, une élimination d'un certain nombre de sujets, donc de loups, c'est un problème qui doit se faire au terme d'un certain débat, c'est-à-dire quand il y a dommage, quand il y a non acceptation, quand il y a des enjeux sur certains espaces et usagers de l'espace, alors que cette solution a été proposée par exemple d'emblée dans notre Groupe Loup en Savoie. Avant que le problème soit même posé, on dit : " Bon ben il faut réguler le loup ". Et ça, chaque chose en son temps, c'est un problème qu'il faudra envisager, mais faut pas l'envisager d'emblée » (un naturaliste).

Le clivage des protecteurs entre éthique de responsabilité et éthique de conviction est aussi un clivage géographique et culturel. Les partisans de la première revendiquent d'être des hommes « de terrain » et soulignent les liens qu'ils ont avec les éleveurs : « Moi je suis petit-fils d'éleveur de moutons, j'suis un paysan du coin » (un membre du Groupe Loup France, non éleveur). Ils insistent sur l'importance de la proximité spatiale et sociale avec les locaux, et affirment vouloir trouver des solutions avec eux : « [je pense qu'il faut se trouver] à l'endroit où y la galère, à l'endroit où y a les loups qui sont de retour, pour

⁶²⁷ Un collègue m'a signalé une évolution comparable chez un garde de la réserve naturelle du Vercors : son attitude aurait changé au cours de l'été 2000, durant lequel un troupeau, gardé par un berger qu'il connaît bien, a subi de nombreuses attaques imputées aux loups. Par ailleurs, ses chevaux, dont il se sert pour se déplacer dans la réserve, ont été mordus aux jambes, et le garde, qui suspecte les loups de les avoir attaqués, se sent désormais personnellement concerné.

« pouvoir continuer à avoir un dialogue constructif avec des éleveurs, avec des élus, parce que c'est facile, quand on est Parisien, ou quand on est Belge ou autre, de dire : "y a qu'à, ou il faut que". Je pense que c'est beaucoup plus constructif, quand on est sur place, de pouvoir discuter avec des gens qu'on connaît, avec les mêmes mots qu'eux, en connaissant exactement toutes leurs galères» (un membre du Groupe Loup France). Ils se définissent donc comme des « protecteurs des champs », et reprochent à leurs homologues des villes leur distance au terrain, leur incapacité à parler le langage des ruraux et à négocier avec eux. Ils partent du principe que l'on ne protégera pas les loups par la force, et que les positions jusqu'au-boutistes sont contre-productives : « Si vous essayez de lui imposer quoi que ce soit, au berger du coin, ça marchera jamais. Il faut vraiment essayer, avec lui, de trouver une solution qui puisse convenir à tout le monde. Si on essaie d'imposer, sur un territoire donné, à une population rurale le retour d'un animal comme ça, c'est évident [...] qu'on se casse la gueule, c'est évident. Il faut que ces gens là soient associés impérativement à son retour, aux discussions, à la gestion éventuelle pour vraiment qu'il y ait une association. On peut pas ... faire autrement, quoi » (un membre du Groupe Loup France).

On retrouve ces différentes sensibilités dans les deux grandes revues concurrentes dédiées aux loups. *La Gazette de la Meute* (Groupe Loup France), et *La Voie du Loup* (France Nature Environnement) divergent sur des points aussi cruciaux que l'opportunité d'un zonage, ou le nombre minimal de meutes pour envisager une gestion des populations de loups. On peut lire, relativement à chacun de ces deux aspects, dans la première : « il faut définir des zones dans lesquelles des populations viables de loups pourront se fixer»⁶²⁹ et « tant que ce chiffre [de 10 meutes ou familles, c'est-à-dire environ 100 loups] n'est pas

⁶²⁹ Un agent du Parc National du Mercantour explique comment la sympathie, qu'il éprouve pour les éleveurs aux prises avec les loups, influe sur sa relation face aux actes de braconnage : « De toute façon, directement, comme ça, on ne peut pas lui dire [à un éleveur qui dit avoir abattu un loup] : "Ah, il fallait pas, c'est interdit" et agiter le drapeau rouge. De toute façon il le sait, c'est pas la première discussion qu'on a avec lui, il sait que c'est interdit, il sait ... On peut que regretter qu'il ait tiré, mais en même temps on est obligé de se mettre à la place de l'éleveur, en question, qui au bout de 10 attaques sur un mois, a de quoi être un peu stressé, donc ... je crois qu'y a ... le problème des dommages de loups est complexe, qu'on peut voir de très loin, comme je disais tout à l'heure, mais quand on voit les éleveurs et ..., dans la mesure où on n'est pas capable de leur donner tous les moyens de prévention et d'accompagner l'arrivée du loup, il faut aussi se mettre à leur place et voir l'impact au niveau changement de vie, l'impact que le loup représente. Et c'est vrai que certains éleveurs nous disent, et je le crois très volontiers, c'est un peu comme si on rentrait chez soi le soir, et que, sur trente jours du mois, on avait dix cambriolages. Bon, au bout du neurème, on peut commencer à craquer ».

⁶³⁰ *La Gazette de la Meute*, n°16, Ed 98, p. 13.

atteint, aucune destruction de loup n'est acceptable »⁶³⁰, et dans la seconde : « FNE, sa mission Loup et les associations qui y sont représentées sont opposées à toute notion de zonage géographique »⁶³¹ et « FNE considère que, pour la France, 20 meutes est le seuil de viabilité en deçà duquel aucune concession n'est acceptable »⁶³². Lorsque le protocole autorisant l'élimination d'un loup a été mis en œuvre pour la première fois, en décembre 2000, les deux associations ont eu des approches très dissemblables. FNE a appelé ses adhérents à « occuper » le terrain, dans l'espoir de faire fuir le loup⁶³³. Cette mobilisation est brocardée dans *la Gazette de la Meute* : « Les défenseurs du loup les plus divers se sont donc levés d'un bloc croyant que le moyen-âge était de retour et que d'immenses battues allaient être organisées: Préfet, bergers et chasseurs en tête ! D'où le désir annoncé d'un certain nombre d'entre eux (plus protecteurs du loup que moi tu meurs !) de vouloir en découdre avec les "tueurs de loups". Attitude compréhensible mais quelque peu irresponsable qui mériterait elle aussi ... d'être cartonnée ! »⁶³⁴.

Ces divergences se sont logiquement traduites dans les relations entre les associations ; les présidents du Groupe Loup France qui étaient initialement membres du Directoire de la mission loup de FNE, n'en ont plus fait partie à partir de septembre 1998⁶³⁵. Les loups sont arrivés à diviser jusqu'à leurs protecteurs, ainsi que le constate Jacques Baillon, du Groupe Loup France : « Comment [...] parvenir à constituer un front commun de défense des grands prédateurs de ce pays ? Il est clair que le monde associatif est émietté, donc peu efficace. Notre rapprochement prochain avec ARTUS, notre collaboration régulière avec *À pas de loup* ou avec d'autres organisations amies sont bien sûr encourageantes, mais les forces associatives se réclamant notamment de la protection du loup, de l'ours, du lynx, sont encore loin d'être unies... »⁶³⁶.

⁶³⁰ *La Gazette de la Meute*, n°16, Eid 98, p. 15.

⁶³¹ *La Voie du Loup* n°2, 1998, p. 6.

⁶³² *La Voie du Loup* n°2, 1998, p. 6.

⁶³³ *La Voie du Loup* n°8, 2001, p. 6-7.

⁶³⁴ *La Gazette de la Meute*, n°26, février 2001, p. 12.

⁶³⁵ On peut lire, dans *La Gazette de la Meute* : « Pour plus d'efficacité », pour reprendre les termes du courrier reçu au siège du GLF le 8 octobre, le Conseil d'Administration de France Nature Environnement (FNE) décide de réduire à 6 le nombre de membres du Directoire de la Mission Loup. Le nouveau "Comité de Pilotage" sera composé de Florence Englebert, Frédéric Deck, Jean-Marie Guarry, Marie-Paule Schaber, François Moutou et Gilbert Simon. Les deux présidents du Groupe Loup France, Daniel Madeline et Jacques Baillon ne font donc plus partie du Directoire de la mission Loup. On ignore les motivations de cette mise à l'écart, prise sans aucune concertation avec les intéressés. Le "Co-Pilote" du Réseau Faune de FNE », n°17, automne 1998, p. 5.

⁶³⁶ *La Gazette de la Meute*, n°26, février 2001, p. 3.

Conclusion

Un long chemin a ainsi été parcouru : de l'évitement, où la présence des loups n'est pas dite, ou n'est pas reconnue, on est passé à un second stade où le loup, symbole de la résurrection de la nature, et le mouton, symbole du domestique, ne sont pensés que séparément, puis à un troisième, où l'on commence à penser leur conjonction et où l'on s'efforce de trouver les moyens de la rendre possible. Au terme de ce parcours, qui a mêlé des hommes, des prédateurs et des proies, domestiques et sauvages, la situation est bien plus complexe qu'au départ. Des camps lycophile et lycophobe se sont constitués. Mais de profondes divergences sont vite apparues, au sein de chacun d'eux, entre les partisans d'une position inflexible et ceux qui, plus ou moins rapidement, ont accepté l'idée d'un compromis. Des liens inédits se sont alors noués entre des hommes qui appartiennent à des camps différents mais sont à la recherche de solutions pour dépasser la crise, et doivent, pour cela, collaborer.

Les trois stades que j'ai distingués sont clairement séparés dans le cas du premier massif alpin colonisé par les loups, le Mercantour. Les périodes pendant lesquelles les protagonistes se sont évités, puis ont rejeté toute mesure, y ont duré longtemps : plusieurs années se sont écoulées avant la généralisation des mesures de protection, et près d'une décennie avant que ne soit autorisée une intervention sur un loup. En revanche, dans les massifs alpins plus récemment colonisés, les différents stades, sensiblement raccourcis, se télescopent⁶³⁷, et sont plus difficiles à identifier. En Vanoise, tous les arguments qui ont été progressivement élaborés dans le Mercantour, pour ou contre les loups et le pastoralisme ovin, existaient déjà lorsque j'ai commencé ma recherche, en 1997. Des éleveurs ont pris des mesures dans les mois qui ont suivi les attaques ; seulement trois années séparent l'arrivée officielle des loups de la mise en place du protocole permettant l'élimination d'un individu. Parce que certains sont très vite passés du premier stade au second, et/ou au troisième, les attitudes sont actuellement très diversifiées : parmi mes interlocuteurs, les uns ne croient pas à la présence de loups ; d'autres, lycophiles ou lycophobes, n'acceptent

⁶³⁷ Sans doute ne s'agit-il pas là d'une règle intangible : dans la partie iséroise de la chaîne de Belledonne, les mesures de protection sont beaucoup moins répandues que dans la partie savoyarde. Malgré tout, la tendance semble assez nette. Dans le parc national des Cévennes, au printemps 2001, des gardes-monteurs que j'ai rencontrés attendaient le retour des loups. Des éleveurs auraient déjà acquis des chiens de protection, et se prépareraient à l'arrivée des prédateurs, tout en clamant qu'ils y sont farouchement opposés.

aucune des mesures proposées ; d'autres enfin recherchent activement des manières de sortir de l'impasse.

Constitution et affrontement de camps, apparition de divergences au sein d'un même camp et de convergences par-delà les camps ; entrée en scène de nouveaux acteurs, animaux et humains, et bouleversement des relations entre les acteurs déjà présents : l'arrivée des loups a provoqué de nombreuses et profondes recompositions, dont il est légitime de penser qu'elles ont modifié les mondes nature/artifice et sauvage/domestique. Le prochain chapitre portera sur ce qui est advenu à ces mondes, depuis que les loups ont fait leur apparition.

CHAPITRE 5 : L'EBRANLEMENT DES MONDES

Les relations que les gens de Vanoise ont avec les chamois et les bouquetins nous ont permis d'identifier et d'explorer deux types de mondes. Ces mondes avaient des frontières, dans l'espace et dans le temps, et des couples d'oppositions, — le sauvage et le domestique, la nature et l'artifice —, les structuraient (première partie). Les identités des hommes et des animaux y étaient assez clairement établies, si bien que l'on savait, dans l'ensemble, à qui l'on avait affaire (deuxième partie). Enfin, on y détenait des savoir-faire : les chasseurs, les éleveurs et les protecteurs avaient progressivement mis au point des façons de chasser, d'élever et de protéger les animaux, et en étaient à peu près satisfaits. Ces mondes, s'ils étaient traversés par des tensions, s'ils n'étaient pas immuables, disposaient cependant, — du fait de leurs frontières, de leur structure, des relatives certitudes que l'on pouvait y nourrir sur les autres et sur soi-même, et des pratiques que l'on y maîtrisait —, d'une certaine stabilité, que la venue des loups est venue ébranler.

A. L'évanouissement des frontières et la critique radicale des catégories

Les lycophiles, comme les lycophobes, cherchent à étoffer leurs rangs. Mais ils n'obtiennent pas le soutien de tous ceux qui sont dans leur monde : les chasseurs sont réservés et refusent de manifester contre les loups aux côtés des éleveurs ; des naturalistes ne sont pas enthousiasmés par la venue de grands carnivores et gardent une certaine distance par rapport aux lycophiles (chapitre 4) . Aussi chaque camp doit-il partir en quête d'alliés.

Il est bien sûr des gens qui s'enflamment, pour ou contre les loups, et viennent apporter leur appui à ceux qui les défendent, ou s'y opposent. Les loups ont notamment très vite suscité l'intérêt de lycophiles qui s'ignoraient, et dont certains, jusque-là, n'étaient pas particulièrement impliqués dans la protection de la nature⁶³⁸. Des gendarmes, membres de

⁶³⁸ Un membre du Groupe Loup France constate que c'est le plus souvent le cas parmi les adhérents de cette association : « 90% des adhérents n'ont pas de tout un esprit protection de la nature, c'est des gens qui sont là à cause d'une réaction complètement épidermique par rapport au loup ».

par leur fonction du groupe loup départemental """, se sont ainsi passionnés pour les loups : « Moi, au début, le loup, c'était *Tex Avery*, ou le *Petit Chaperon Rouge*. Enfin je connaissais pas du tout, quoi. Et puis je m'y suis intéressé. Et maintenant, dès qu'y a une émission à la télé, j'enregistre. J'ai le satellite, alors je reçois plein de chaînes. J'ai enregistré une émission sur une chaîne allemande; je comprends pas l'allemand, mais au moins, je vois les images. Dimanche soir, y avait une émission sur le loup en Mongolie, sur la chaîne *Planète*. C'était super ». Leur approche des prédateurs n'est pas seulement télévisuelle, ou livresque ; ils saisissent toutes les occasions de participer aux constats d'attaques, sillonnent la montagne à la recherche de pistes et de carcasses pendant leurs congés, et mettent à profit les heures de surveillance, par hélicoptère, de la frontière franco-italienne, pour tenter de repérer des indices de présence : « Quand on est au-dessus des secteurs où on sait qu'il peut y avoir des loups, comme le Val d'Ambin, le Val d'Étache, le Mont-Cenis, c'est sûr qu'on fait attention. On profite de la surveillance des clandestins pour jeter un œil. Si on voit un cadavre d'animal, on note l'endroit et on y va après à ski. C'est comme quand on fait des patrouilles en moto ou avec le 4X4. Dès qu'on est en montagne, on essaie d'en voir ». En quelques mois, ces gendarmes s'étaient mués en fervents défenseurs des loups.

Pendant, ces ralliements spontanés ne suffisent pas et la quête de partenaires se poursuit ailleurs, par-delà les frontières des mondes sauvage/domestique et nature/artifice.

1. Les lycophobes s'intéressent au lointain et à l'ancien

Nous avons vu combien le monde sauvage/domestique est resserré dans l'espace et dans le temps ; on y parle des animaux et des pratiques humaines à leur égard en se situant à l'échelle de la commune, ou de la vallée, et les histoires que l'on raconte remontent rarement au-delà de quelques décennies. Mais, lorsque les loups ont fait leur apparition, des éleveurs mauriennais se sont très vite rendus dans le Mercantour, pour se renseigner, et évaluer, par eux-mêmes, les avantages et les inconvénients des mesures prises par leurs collègues : « Dès qu'on a su que c'était du loup, tout l'hiver, on a essayé de savoir ce qu'ils faisaient dans le Mercantour ». Certains sont revenus avec des chiens de protection. Un éleveur a également accompagné, en Italie, un spécialiste des chiens de race Maremma des Abruzzes, afin de voir ces derniers à l'œuvre, et d'en ramener en Savoie. Un réseau

⁶²⁹ Au même titre que d'autres agents assurément comme les douaniers, les lieutenants de levatoire, les

informel s'est ainsi tissé qui s'est renforcé depuis, le long duquel transitent des chiens, mais aussi des informations, des rumeurs de réintroduction ou de braconnage, des « trucs » pour défendre les troupeaux, lutter contre les loups ou mettre en place les chiens. Il couvre aujourd'hui la quasi totalité des Alpes françaises, et étend ses ramifications en Suisse, en Italie, et dans les Pyrénées, où certains éleveurs du Mercantour étaient allés, lorsque eux-mêmes avaient été confrontés aux dégâts des loups.

Les manifestations contre la présence des prédateurs ont joué un rôle dans la création de ce réseau : des Savoyards ont séjourné chez des collègues du Mercantour rencontrés lors de manifestations, comme celle de Lyon, en octobre 1998, qui a rassemblé des éleveurs de tous les massifs : *« Quand on a fait la manif à Lyon, on a rencontré des gars du Mercantour, comme ça. On y est allés 8 jours, 8-10 jours, voir un peu comment ça se passait. Mais y a deux frères, ils nous ont tout expliqué leur démarche, comment ils font aujourd'hui, comment ça se passe »* (un éleveur). Ils n'ont pas forcément repris à leur compte tout ce qu'ils ont observé. Une bergère, par exemple, critique le traitement que les éleveurs qui l'ont hébergée réservent à leurs patous : *« Ils en sont pas contents parce que les chiens restent pas au troupeau, ils suivent les touristes qui leur donnent à manger. Comme les chiens leur ont coûté cher et qu'ils font mal leur boulot, ils les battent comme plâtre. Ça m'a fait mal au cœur, de voir ça. Peut-être bien qu'ils sont nunches, mais c'est quand même pas de leur faute, aux chiens »*. Mais, s'ils n'approuvent pas pleinement leurs confrères, les éleveurs constatent qu'ils sont tous confrontés aux mêmes difficultés, et que c'est bien à l'échelle de l'arc alpin tout entier que se pose la question du retour des loups et de l'avenir du pastoralisme ovin.

Ainsi, les éleveurs savoyards se sont très vite insérés dans des réseaux qui dépassent largement la commune, ou la vallée. Ils évoquent également des situations qui leur sont parfaitement étrangères, mais dont ils ont pris connaissance par l'intermédiaire de reportages télévisés, radiophoniques, ou par la presse écrite : ils récusent par exemple la nécessité de protéger les loups en France, en s'appuyant sur l'importance des effectifs présents dans d'autres pays.

Leur horizon temporel connaît un élargissement similaire. Des opposants aux loups fouillent les archives de leur commune ou de leur canton, et exhibent des témoignages relatifs à la présence des loups dans le passé et aux méfaits qu'ils auraient commis. A la

table ronde organisée, en décembre 1998, au Musée dauphinois de Grenoble⁶³⁹, un éleveur donne lecture d'extraits d'archives faisant état de personnes blessées ou tuées par des loups. Bref, la venue de ces derniers incite à s'intéresser, sensiblement plus qu'auparavant, au très lointain et au très ancien, et fait voler en éclat les frontières du monde sauvage/domestique.

2. Les lycophilés s'intéressent au proche et au contemporain

Si l'évocation de situations éloignées dans le temps ou dans l'espace est exceptionnelle dans le monde sauvage/domestique, elle est en revanche habituelle dans le monde nature/artifice. Aussi n'est-on pas surpris d'entendre des lycophilés se fonder sur ce qui se passe aux confins de l'Europe, ou à l'autre bout de la planète, pour développer leur argumentaire. Par contre, le mérite qu'ils reconnaissent à des hommes et à des communautés est assez nouveau et doit être noté : ceux qui auraient su, autrefois, ou qui sauraient, aujourd'hui, vivre avec les loups dans une certaine harmonie, et qui peuvent donc être érigés en modèles, se trouvent en effet distingués.

En ce qui concerne le passé, le personnage de Saint-François d'Assise revient à diverses reprises. Un de mes interlocuteurs déclare : *« Moi, je suis très Saint-François d'Assise. J'aime bien la faune sauvage, parce que ça me paraît être un élément du monde, pour pas dire de la Création, donc je suis très content qu'il y ait des loups »*. Dans le parc national des Abruzzes, l'effectif des loups régressant et atteignant un seuil critique, le directeur décide, en 1970, de lancer une campagne de sauvegarde, qu'il baptise « opération Saint-François ». François d'Assise : c'est là un homme dont les éleveurs montagnards peuvent se sentir proches, et qui peut les influencer. Car il fut chrétien, pauvre, et aima les animaux. Or, il ne fut pas hostile aux loups, qui sont pour lui des « créatures », au même titre que le soleil, la lune, et tous les êtres qui peuplent la Terre. Membres de la communauté des créatures de Dieu, « frères » des hommes, donc, — ainsi que François nomme ceux qu'il évoque dans son Cantique —, les loups méritent à ses yeux d'être respectés. La référence à Saint-François, qui rappelle que l'on peut être chrétien sans rêver d'établir une relation de subordination avec la part non humaine de la Création, et, notamment, sans haïr les loups⁶⁴¹, est de fait très adroite.

⁶³⁹ Cette table ronde a fait l'objet d'un compte-rendu dans *L'Alpe* 3, « Transhumance », pp. 67-72.

⁶⁴¹ (Deldige 1992), p. 26. Sur Saint-François d'Assise, voir aussi (Le Goff 1999).

En ce qui concerne le lointain, les protecteurs des loups aiment à citer les Amérindiens, tels qu'ils les imaginent au travers de lectures et, parfois, de voyages véritablement initiatiques : « *J'ai toujours aimé le loup, dans le sens où, quand j'étais jeune, j'ai toujours beaucoup aimé les Amérindiens, que ce soit les Sioux, tous ces gens-là, j'ai même été les voir. Une première année, j'avais été dans le centre des États-Unis, dans les Black Hills, et puis en septembre dernier, j'ai été du côté du Yosemite, par là. Et donc c'est pas la même tribu, mais bon, c'est toujours les Amérindiens. Et donc la première fois qu'on a rencontré des Sioux, on a réussi à sympathiser avec une vieille Amérindienne et elle nous a indiqué un endroit où y avait une fête, justement où ils dansaient, et donc on est arrivé dans un espèce de petit cirque, alors y avait des tipis, un rond au milieu, et puis les gens qui dansaient en tenue, quoi. C'était dans des endroits où y avait des grandes étendues herbeuses, des petits arbres épars, on voyait que c'était un paysage qui était vraiment d'origine, un paysage primaire, qui a jamais été bouleversé par l'homme. Alors quand on voit ça, ça essouffle, on reste deux heures, comme ça, sans bouger et puis on regarde.*

C'est assez impressionnant » (un garde-moniteur). Les habitants de contrées moins éloignées sont également loués pour leur capacité à cohabiter avec une faune sauvage riche en prédateurs. Les Roumains, notamment : « *Là-bas [en Roumanie] ils arrivent à vivre avec à peu près 5000 loups, 2 à 3000 ours, peut-être au moins 1500 lynx, dans un pays qui a à peu près la superficie de la France, sans que ça pose de problèmes. Tout ça parce que les bergers jouent encore le jeu. Y a des chiens de protection, y a des gens qui sont tout le temps avec leurs troupeaux dans la montagne, il est pas question le soir de laisser son troupeau à l'abandon ; les troupeaux, ils sont rassemblés à côté de la cabane du berger; ça marche* » (un défenseur des loups). On trouve la même apologie de l'attitude qu'auraient les Roumains envers les grands prédateurs, dans les propos recueillis par Ketil Skogen auprès de jeunes Norvégiens favorables à la protection des loups⁶⁴², — ce qui montre bien à quel point les mêmes arguments, et les mêmes références, circulent à travers toute l'Europe. On cite encore les Italiens et les Espagnols, supposés⁶⁴³ avoir envers les loups une attitude positive, dont les Français feraient bien de s'inspirer: « *Depuis que je*

⁶⁴² (Skogen 2001), p. 217.

⁶⁴³ La réalité n'est pas si simple. Sur la façon dont les éleveurs des monts Cantabriques considèrent les loups, et les traitent, voir (Bobbé 1998). En Italie, l'aspic est intégralement protégé, mais les cas de braconnage sont fréquents (Source : rencontre-débat sur le loup, Aoste, 3 décembre 1999). L'hostilité aux loups, des ruzaux en général, et des éleveurs en particulier, n'a rien de spécifiquement français. Elle est également marquée dans des pays nordiques, comme la Norvège, que les lycophiles montrent d'ailleurs du doigt, voir par exemple *La Gazette de la Meuse*, n°27, p. 9.

vais en Italie, j'ai appris à connaître des gens qui sont fabuleux, les Italiens » (un défenseur des loups); « En Espagne, ça se passe pas mal ; bon, c'est une autre mentalité aussi » (un agent du Parc).

Dans le même temps, des lycophiles, désireux de proposer des mesures concrètes, délaissent un peu les discours généraux pour s'intéresser aux problèmes que rencontrent, *hic et nunc*, les éleveurs. C'est là, aussi, quelque chose de nouveau. On se souvient, en effet, que la conception qu'éleveurs et chasseurs ont des populations animales paraissait singulièrement étriquée, vue du monde nature/artifice. Mais, lorsqu'il s'agit de protéger un troupeau contre les loups, les spécificités locales ne peuvent être balayées d'un revers de la main. Car il n'y a pas de solution passe-partout : il faut tenir compte du relief de l'alpage, de son embroussaillage et de son accessibilité, de la fréquentation touristique, de la race des bœufs, de la main d'œuvre disponible, etc., en bref d'une multitude de paramètres qui influent sur les mesures susceptibles d'être mises en œuvre. Des gens accoutumés à raisonner sur de très longues durées et d'immenses espaces, et à dédaigner les contingences humaines, se mettent à prendre en compte le proche, le contemporain, et les manières de faire de leurs semblables.

Les réseaux qui se sont constitués par-delà les frontières du monde sauvage/domestique, l'attention que des lycophiles sont bien obligés de porter aux circonstances, à la fois écologiques, économiques et sociales, dans lesquelles travaillent les éleveurs, ont conduit à un amenuisement du fossé qui séparait les frontières des deux mondes. L'arrivée des loups a, de ce point de vue, opéré une certaine convergence. Tandis que s'estompent les frontières des mondes sauvage/domestique et nature/artifice, les catégories qui les structuraient essuient des critiques radicales.

3 La déconstruction des catégories et la dénonciation des incohérences

Le sauvage et le domestique, la nature et l'artifice : nous avons vu l'importance que ces couples de catégories revêtent, le premier pour les éleveurs et les chasseurs, le second pour les protecteurs et les naturalistes.

Depuis longtemps, il est vrai, la pertinence de ces catégories n'allait plus de soi. Éleveurs et chasseurs se montraient préoccupés par la diminution de l'écart entre le sauvage et le domestique : les prés s'embroussaillent, disaient-ils, et les clairières se ferment ; les animaux sauvages se multiplient et s'appriivoisent, tandis que les bêtes domestiques

s'ensauvagent. Certains n'étaient pas loin de considérer qu'entre la rarefaction du gardiennage et la transformation de la chasse en une gestion cynégétique, la chasse au chamois et l'élevage des moutons ne diffèrent plus tellement. Opposer la nature et l'artifice n'apparaissait pas non plus satisfaisant. Cela fait plusieurs décennies que des auteurs défendent l'idée que l'humanité, et ce qu'elle a produit, font partie intégrante de la nature. Souvenons-nous, par exemple, de l'essai de Serge Moscovici sur « l'histoire humaine de la nature », dans lequel il écrivait notamment : « Un art ne fait pas reculer la nature : mais un état de celle-ci est bouleversé par l'apparition d'un autre état. Cela ne signifie pas la transformation du monde naturel en monde technique, mais l'évolution du monde naturel lui-même »⁶⁴⁴.

On ne s'est pas contenté, bien avant la venue des loups, de contester la pertinence de ces couples de catégories. On a également constaté que ceux qui s'y réfèrent ne respectent pas toujours les définitions qu'ils en ont eux-mêmes données et on a critiqué leurs incohérences. On a ainsi reproché aux chasseurs d'agrainer les sangliers et d'affourager les mouflons, et aux éleveurs de négliger de s'occuper de leurs animaux. Quant aux naturalistes, on a remarqué qu'ils devraient, logiquement, demeurer à l'écart de la nature. Mais celle-ci les passionne. Ils la fréquentent donc assidûment, et, ce faisant, ils la transforment nécessairement, — contradiction qu'Aldo Léopold n'avait pas manqué de relever⁶⁴⁵.

Que leurs pratiques ne soient pas toujours en accord avec les catégories qui leur servent à penser le monde, tous étaient bien placés pour le savoir. Comment les chasseurs pourraient-ils ignorer, ou « oublier », qu'ils agrainent des sangliers et affouragent des mouflons qu'ils disent sauvages, les éleveurs qu'ils surveillent de très loin des moutons qu'ils disent domestiques, ou les gardes-moniteurs qu'ils capturent et équipent de colliers émetteurs, pour ensuite les suivre tout à loisir, des bouquetins qu'ils disent naturels ? Mais ces contradictions, jusqu'à présent, ne leur étaient pas jetées à la figure comme elles le sont depuis l'arrivée des loups. Et chacun pouvait continuer d'affirmer qu'il y a bien, d'un côté, des animaux sauvages, ou naturels, et de l'autre des animaux domestiques, ou artificiels, en considérant l'agrainage et l'affouragement, le non gardiennage, la capture, le suivi, ou les réintroductions, comme des entorses sans grandes conséquences, ou des maux nécessaires.

⁶⁴⁴ (Moscovici 1968) , p. 33. Voir aussi (Guillem-Escarot 1989) , p. 48 : « Les moyens d'existence que produit l'homme ne quittent pas la nature en entrant dans la société », idée également développée dans (Larrère et Lambre 1997) , p. 162 en particulier.

Depuis que des loups sont là, ces entorses ne sont plus regardées avec la même indulgence, et sont critiquées comme elles ne l'avaient encore jamais été.

Les éleveurs sont mis en demeure de garder leur troupeau et de garantir sa sécurité (sur la mise en cause de l'éthique professionnelle des éleveurs, se reporter au chapitre 4). Des lycophiles demandent que le versement des indemnisations soit conditionné à la mise en place de mesures de protection opérationnelles. Le protocole d'élimination ou de capture d'un loup prévoyait en 2000 des seuils d'intervention différents selon que le troupeau était considéré, ou non, comme suffisamment protégé⁶⁴⁶. Pour l'année 2001, un nouveau protocole est établi, dans lequel il est précisé qu'« aucune intervention ne pourra être déclenchée en cas de refus de l'éleveur de mettre en œuvre les moyens de prévention »⁶⁴⁷.

Les chasseurs, en dépit de la discrétion qu'ils adoptent dans la polémique, ne sont pas épargnés. Dans un article intitulé « Foutez la paix aux loups ! », Cavanna dénonce violemment ce qui n'est plus à ses yeux qu'une grotesque parodie de chasse: « Dans le cas qui nous occupe, l'environnement est un milieu entièrement modifié par l'homme en vue de ses besoins et de ses loisirs. Un de ces loisirs, la chasse, consiste à tuer "sportivement" tout ce qui ose vivre à portée de fusil. Il est tellement vrai qu'il n'y a de place là-dedans pour des vies autres qu'humaines que l'homme est obligé d'élever et de semer à portée de fusil le gibier nécessaire à l'exercice de son plaisir... »⁶⁴⁸.

Les pratiques des protecteurs ne sont pas attaquées avec la même virulence. Mais l'arrivée des loups s'accompagne bien d'une nouvelle déconstruction des catégories de nature et d'artifice. Les éleveurs et leurs alliés contestent vigoureusement que les moutons puissent être considérés comme artificiels, et les loups comme naturels⁶⁴⁹. Si les moutons étaient artificiels, font-ils remarquer, il n'y aurait pas tant besoin de s'inquiéter des effets des attaques sur les animaux survivants. C'est précisément parce que les animaux domestiques aussi sont des êtres naturels qu'ils souffrent des attaques, même s'ils n'ont pas été eux-mêmes blessés, et qu'ils gardent longtemps un comportement perturbé : les brebis, — bêtes « particulièrement peureuses et créatives » (un berger) —, avortent et s'affoient

⁶⁴⁶ (Lapold 1949), p. 134.

⁶⁴⁷ Lorsque les mesures étaient jugées opérationnelles, le seuil était fixé à 3 attaques indemnifiables et 18 animaux tués ou blessés, sur une durée de trois semaines. Dans le cas contraire, il était de 4 attaques indemnifiables et de 24 animaux tués ou blessés, sur une durée de trois semaines toujours.

⁶⁴⁸ Protocole, valable pour l'année 2001, visant à réduire le nombre d'attaques de loups (ou de chiens) sur les troupeaux domestiques (approuvé par la Commission faune du CNPN le 30 mai 2001).

⁶⁴⁹ (Cavanna 2000), p. 76.

⁶⁵⁰ Voir en particulier (Devere 1993).

rapidement, les agneaux « profitent » moins, etc. Extraire les animaux domestiques de la nature, c'est faire d'eux des « animaux-machines », et encourager les pratiques en vigueur dans l'élevage industriel, si peu respectueux de la nature en général, et de la nature des animaux en particulier. C'est donc aller à l'encontre de l'objectif que l'on affiche. Ensuite, poursuivent-ils, l'appartenance des loups à la nature n'est pas si claire qu'on puisse l'admettre aussitôt, sans l'examiner: « *le loup, c'est pas vraiment la nature* » (un éleveur, octobre 1997). Intervient bien sûr ici la polémique à propos de l'origine des loups : les animaux sont-ils revenus seuls depuis l'Italie, ou ont-ils été réintroduits ? S'agirait-il d'un « retour », en quoi serait-il véritablement « naturel », au sens où l'entendent ceux qui opposent la nature et l'artifice, c'est-à-dire indépendant des activités humaines et de leur évolution ? Qu'on les ait mis, qu'on les ait aidés à venir, ou qu'on les ait laissés venir, il y a bien à la présence des loups des raisons humaines, parmi lesquelles la décision de certains de les protéger. En outre, peut-on encore qualifier de naturels des animaux qui, réintroduits ou revenus, sont en tout cas suivis et surveillés⁶⁵⁰, éventuellement manipulés, étiquetés, équipés de colliers, — dans le cas des bouquetins, ou des ours slovènes des Pyrénées —, et orientés⁶⁵¹ ? Les protecteurs interviendraient trop sur ces espèces pour pouvoir encore les qualifier de naturelles.

Les frontières des mondes sont estompées par la constitution de réseaux, les catégories qui les structuraient sont déconstruites et des pratiques répandues sévèrement critiquées. Tous, éleveurs, chasseurs et protecteurs sont interpellés et doivent repenser des pratiques adoptées, jusque-là, sans beaucoup d'états d'âme. Dans le grand chambardement qu'a provoqué l'arrivée des loups, la fabrication d'incertitude apparaît comme une tentative de ne pas trop changer.

⁶⁵⁰ Analyse de ce sauvagement sous surveillance dans (Jobbé 2000) et (Larrère 1994) : « Voici des animaux « sauvages » en liberté, mais en liberté surveillée (et il est quelque peu surprenant que l'état de nature, dont on semble désirer s'approcher par de telles opérations, soit, en quelque sorte, un état policier », p. 38.

⁶⁵¹ On s'efforce par exemple de débusquer les bouquetins des prés de fauche et des luzernières en déposant des pains de sel en altitude ou en remettant en culture d'anciennes prairies : « Bon, là, on a mis en place un petit processus de dialogue, déjà, et quelques mesures concrètes comme celle par exemple de tenir en état une petite prairie qui fait environ quatre cinq hectares, et dont on espère qu' étant fauchée, — parce que là, c'est plus fauché depuis pas mal d'années —, ce sera suffisamment apprécié afin qu'ils [les bouquetins] se maintiennent sur cette prairie. Peut-être qu'un jour, aussi, on mettra en culture des prairies un petit peu plus basses. Donc là, pour vous donner l'exemple, on est en train de ..., le Parc a subventionné l'accès par tracteur au site, de façon à ce qu'on ait plus de facilité pour le faucher » (un agent du Parc).

B. La fabrication de l'incertitude

Le pastoralisme favorise-t-il la biodiversité ? Quelle est l'origine des loups ? Des loups en liberté peuvent-ils s'attaquer aux hommes ? Les chiens de protection constituent-ils un danger pour les promeneurs ? Sont-ils efficaces contre les prédateurs en général et contre les loups en particulier ? Quelle est l'ampleur des dégâts commis par les chiens errants ? Près de dix ans après l'arrivée des loups dans les Alpes françaises, aucune de ces questions n'a reçu de réponse définitive. Pourquoi n'arrive-t-on pas à clore ces controverses ?

1. Des problèmes véritablement embrouillés

Il faut d'abord admettre que la plupart des questions soulevées ne sont pas faciles à résoudre, ainsi que le montreront les deux exemples suivants. Le premier est antérieur à l'arrivée des grands prédateurs, tandis que le second lui est directement lié.

a. L'estimation des dégâts de chiens errants

La prédation par les chiens errants est un phénomène ancien, que l'on aurait sans doute pu mesurer, si l'on s'en était donné les moyens. Mais c'est seulement depuis que les lycophiles utilisent l'argument des chiens errants, pour relativiser les dégâts des loups, que l'on s'efforce de mieux le cerner: jusqu'à présent posé et plus ou moins résolu localement, dans le cercle étroit des quelques acteurs directement concernés, le problème de la prédation par les chiens errants émerge sur la scène publique. Et l'on est bien obligé de constater l'absence de dispositifs qui permettraient de le quantifier avec une précision suffisante. On peut certes se renseigner auprès des compagnies d'assurance et des services de gendarmerie. Mais tous les éleveurs ne contractent pas l'assurance contre les chiens errants, qui n'est pas obligatoire ; en outre, les éleveurs assurés ne déclarent pas toutes les attaques dont ils sont victimes, en raison des franchises. Quant aux dépôts de plainte, ils sont rares: « Les éleveurs, ils font déjà leur enquête à leur niveau. Ils essaient d'identifier le chien responsable. Après, ils vont trouver le propriétaire, et ils ne portent plainte que si vraiment y a pas moyen de s'arranger » ; « Quand l'assurance rembourse sans exiger de dépôt de plainte, ils ne portent pas plainte » (un gendarme). Les problèmes se règlent fréquemment entre voisins, et ne laissent alors aucune trace. De plus, les déclarations existantes ne sont pas centralisées, si bien qu'on ne dispose que d'estimations, généralement obtenues en extrapolant les résultats d'études effectuées dans un secteur

particulier et pendant une période de temps limitée. Les chiffres cités dans la littérature, pour la France, sont extrêmement variables. En voici un échantillon : « *Chaque année en France, les chiens domestiques sont à l'origine de la mort d'environ 500.000 moutons pour un cheptel comptant une dizaine de millions de têtes*⁶⁵² » ; « *Les loups ont certes mangé 2500 moutons en 5 ans, mais les chiens errants sont responsables, eux, de la perte de 2 à 300.000 moutons par an !* »⁶⁵³ ; « *Selon différentes sources, les chiens errants décimeraient 100.000 animaux domestiques chaque année en France (Pitt 1988)* »⁶⁵⁴. Sophie Bobbé mentionne des chiffres très nettement inférieurs : « *Les actuels dégâts de chiens errants dans les troupeaux de brebis avoisinent 15.000 à 20.000 victimes par an* »⁶⁵⁵. Bref, on ne sait plus à quoi s'en tenir.

La discussion ne porte pas uniquement sur les aspects quantitatifs de la prédation, mais également sur son impact sur les troupeaux, ainsi que sur le quotidien des éleveurs, selon qu'elle est le fait de loups, ou de chiens.

Certains distinguent clairement les deux cas. Ils décrivent les attaques de chiens comme des accidents, tout en reconnaissant que leurs conséquences sont quelquefois dramatiques⁶⁵⁶ ; les chiens lanceraient des « raids ». Les loups, au contraire, rôdent à l'entour du troupeau et le harcèlent jusqu'à trouver une faille ; ils pratiqueraient la « guérilla » : « *Du point de vue des attaques, le problème du loup et le problème du chien sont complètement différents, parce que le chien, à la limite, pour un éleveur donné, ça peut arriver une fois, deux fois, trois fois maximum dans l'année, ça va être ponctuel, quoi [...]. Par contre, quand un éleveur est dans une zone de présence du loup, là c'est un risque qui est continu, quoi, parce que les attaques de loup peuvent être très répétitives, sur plusieurs éleveurs, voire même chez un éleveur donné, donc là, le fond du problème est pas du tout le même* » (un membre de l'Antenne Life-loup). Elever des moutons à proximité de loups signifierait ainsi vivre dans un état d'alerte permanent, sans avoir

⁶⁵² (Wick 1998) .

⁶⁵³ *La Gazette de la Meuse*, n°17, p. 3.

⁶⁵⁴ (Landry 1998) , p. 14.

⁶⁵⁵ (Bobbé 1995) , p. 225. Mais l'auteur reprend à son compte, dans ses derniers articles, un chiffre nettement plus élevé, celui de 250.000 bêtes domestiques tuées chaque année, toutes espèces confondues, (Bobbé 2000) .

jamais aucun répit. De plus, des éleveurs affinent parvenir plus facilement à délivrer leur troupeau de la présence des chiens errants que de celle des loups. Lorsque leur troupeau est attaqué par un chien, ils ont des recours possibles : le propriétaire de l'animal, s'il est connu et s'il admet être responsable, ou la carabine, en dernier ressort. Mais les loups n'ont pas de maître, et sont infiniment plus méfiants que les chiens : « Si un éleveur a plusieurs attaques par un chien qui prend l'habitude de venir, il va le flinguer, il a l'impression qu'il maîtrise le problème. Pour le loup, c'est complètement différent, parce qu'ils ont l'impression de pas du tout maîtriser, parce que même s'ils s'y essaient et même si certains ont réussi, tirer du loup, c'est quand même pas si évident que ça, et puis en plus, il est protégé, c'est quelque chose qu'on leur impose » (idem). C'est pourquoi les éleveurs seraient « minés » par les loups, et non par les chiens errants.

Pour d'autres, les chiens errants sont des prédateurs tout aussi redoutables que les loups : « Loups et chiens errants, même combat », dit un éleveur mauriennais dont le troupeau a subi la visite des deux types d'animaux. Les chiens errants, souligne-t-on alors, peuvent être terriblement meurtriers, sont souvent très rusés, et il est arrivé que leur manège se poursuive longtemps avant d'être découvert, et interrompu : « Moi, j'ai en tête un exemple où on avait quatre chiens errants qui ont fait des dégâts pendant tout un été, sur trois alpages différents, qui ont tué plusieurs centaines de bêtes dans l'Embrunais, hein, on s'est aperçu, au bout d'un an, que les chiens, la journée, ils regagnaient leur ferme respective, et puis la nuit, ils faisaient le tour des troupeaux. Donc ils ont quand même tué plusieurs centaines de chiens [lire moutons] y avait l'ONC qui était sur le coup, les bergers étaient armés, ils ont pas réussi à en tirer un de toute l'année, de toute la saison de pâture, donc je crois que faut pas minimiser ce que ça représente » (un garde-monteur, juillet 1998).

b. L'imputation d'une attaque à un prédateur donné

Qu'ils dépendent du MATE ou du MAP, les gestionnaires, depuis le retour des loups, parlent beaucoup de « grands canidés », ce qu'un éleveur, après la mort, à Orelle (Maurienne), d'un nombre considérable de brebis, brocardait en disant : « On va encore

⁶⁹⁶ Des habitants de la Haute-Tarentaise gardent le souvenir d'une attaque catastrophique d'un troupeau de moutons par des chiens errants, en 1961 (7) :

« 2 : C'était à Torsières, c'est où va mon caprin avec les vaches. Elles [les brebis] ont sauté côté ici. Mille et quelques.

1 : Ça c'était quoi ? Des chiens ?

2 : Chiens, oui. Parce que je me rappelle, on était tous gamins, on voyait, avec les jumelles, l'hélicoptère qui voyageait la chaîne » (un éleveur, avril 1999).

nous dire que c'est un grand canidé ! ». En 1998, sur les 259 attaques qui avaient été recensées dans les Alpes Maritimes, 44 étaient attribuées au loup (soit 17%), 161 à un gros canidé (62%), 8 à un chien (3,1%), 45 étaient classées « invérifiable » (17,4%) et 1 « divagation »⁶⁵⁷. Est-il vraiment si délicat de distinguer les attaques de loups de celles des chiens ?

Sophie Bobbé, s'appuyant sur le témoignage d'un lieutenant de louveterie, affirme que « les traces de loup et de chien sont parfaitement repérables pour un œil averti »⁶⁵⁸. Aussi voit-elle dans l'indemnisation des attaques de grands canidés un « choix stratégique » de l'Administration, qui n'hésiterait pas à imputer aux loups des dégâts qu'elle saurait avoir été commis par des chiens⁶⁵⁹ : « elle [l'administration (notamment française, espagnole, italienne, liste non exhaustive !)] ne se montre pas trop regardante sur l'identité du responsable ». L'opinion que la distinction entre dégâts de chiens et de loups est aisée se rencontre aussi fréquemment chez les éleveurs, qui pensent, eux, que l'Administration, soucieuse de réaliser des économies, cherche à faire passer des attaques de loups pour des attaques de chiens⁶⁶⁰, et ont des idées très arrêtées, mais également très contradictoires, sur les tactiques des différentes espèces de prédateurs. L'un d'eux assure, par exemple, que : « C'était bien la façon de faire des loups: le troupeau avait été attaqué dans une combe, le troupeau était pas dispersé, alors que les chiens explosent les troupeaux », tandis que d'autres soutiennent l'avis exactement contraire : « On a retrouvé les bœufs sur des centaines de mètres; c'est pas des chiens qui auraient pu faire ça ».

Examinons dans quelles conditions est réalisé le constat des dégâts.

Dans le cas *a priori* le plus favorable, mais le plus rare, l'attaque a été observée par un ou des témoins. La possibilité de confusion n'en subsiste pas moins, étant donné la ressemblance, morphologique et comportementale, entre les loups et certains chiens. L'imagination peut en outre jouer bien des tours, ainsi que le souligne un membre du programme Life : « Quand on a des témoignages, il faut aussi chercher des fois à faire la part des choses, parce que c'est pas toujours évident de distinguer ce qui est un témoignage fiable d'un autre. C'est pas une présomption sur la bonne foi ou non de la personne, souvent les gens sont de bonne foi, la plupart des gens sont de bonne foi quand

⁶⁵⁷ (Source : DDAF 06).

⁶⁵⁸ (Bobbé 1998) , p. 280.

⁶⁵⁹ Dans le système d'indemnisation actuel, les attaques classées loups et les attaques classées « grands canidés » sont indemnisées. Les attaques classées « chien » et « invérifiable », sauf exception, ne le sont pas.

ils disent : "j'ai vu un loup", mais souvent, après, y a l'imagination qui travaille derrière, les gens se persuadent d'avoir vu des loups ». Le risque de méprise est d'autant plus grand que l'expérience des gens, en matière de grands prédateurs, est encore très limitée. En 1992, à Aspres-les-Corps, c'est un berger venu d'une région d'Europe de l'Est fréquentée par des loups qui a identifié l'auteur des dégâts sur des troupeaux ovins: « Un berger avait reçu des attaques, en 92. Et donc on [l'ONC] avait été saisi, enfin saisi, on s'était autosaisi du dossier, puisqu'on avait été contacté par le berger, et on pensait à tout, à toutes sortes de bestioles, quoi. Jusqu'au jour où un berger, donc originaire des pays de l'Est, l'a vu et a dit : "C'est un loup". Il avait vu des loups, il connaissait bien le port de la tête, de la queue, la démarche, enfin l'allure du loup » (un agent de l'ONC)⁶⁶¹. En Savoie, les agents de l'ONCPS chargés de recueillir les témoignages de personnes affirmant avoir vu ou entendu des loups ont dû élaborer des fiches de renseignement extrêmement détaillées pour tenter de préciser l'identité de l'animal. Les témoins ont en effet tendance à fortement exagérer la durée d'une observation ou d'un hurlement et révisent généralement leur appréciation à la baisse lorsqu'il leur est demandé, montre en main, d'observer trente secondes de silence. L'évaluation de la taille de l'animal soulève également des difficultés. Afin de les aider à décrire ce qu'ils ont vu, on propose aux témoins des points de repère, choisis parmi des animaux plus familiers, — teckel, épagneul, et berger allemand pour les urbains, alors qu'aux montagnards sont plutôt proposés comme étalons le chevreuil, le mouflon et le chamois⁶⁶². On retrouve ici « l'importance de la collection comme mode de cadrage des propriétés des objets »⁶⁶³, déjà rencontrée précédemment au sujet de l'estimation de l'âge des chamois⁶⁶⁴.

En l'absence de témoins, un certain temps s'écoule entre l'attaque et sa découverte, et entre celle-ci et le constat par les agents qui auront été désignés pour le réaliser. Des prédateurs secondaires ou des charognards, comme des renards, des fouines ou des corvidés, sont alors susceptibles d'effacer ou de brouiller les indices. Certes, il arrive que la responsabilité des loups puisse être écartée. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit plus fréquemment de présomptions que de certitudes : « Reconnaître une attaque de loup d'une attaque de chien, c'est un petit peu là le problème, en particulier sur les fronts de

⁶⁶⁰ (Robbé 1999) , p. 128.

⁶⁶¹ L'animal fut abattu ; on eut ainsi la preuve que le berger ne s'était pas trompé.

⁶⁶² Communication de Michel Lambrecht, Chef du Service départemental de gendarmerie de la Savoie, à la rencontre débat sur le loup, organisée à Aosta (Italie), le 3 décembre 1999.

⁶⁶³ (Bezy et Chateauraynaud 1993) .

colonisation, pour essayer de faire un peu la part des choses. Ben c'est pas simple, et c'est pas une science exacte. Les seules données sur lesquelles on peut se baser, c'est des données un peu comportementales, donc liées aux circonstances de l'attaque, comment ça s'est passé, etc., et à tout ce qui est lié à l'examen des victimes, à la fois en termes de morsures, et de consommation. Un critère sur lequel on peut se baser aussi, c'est les indices soit directs soit indirects de présence. Un indice direct, ça peut être des observations par des gens, et les indices indirects, c'est tout ce qui est crottes, traces, alors sachant que, à ce niveau-là, y a aucun critère qui permettent à coup sûr, de dire : "on est sûr que c'est du loup", ou "on est sûr que c'est du chien". C'est simplement l'analyse de ce faisceau de critères qui va vous permettre de donner un avis sur l'origine de la prédation. Alors y a des cas que vous allez distinguer assez facilement, donc les cas extrêmes, je dirais, et au milieu, pour faire la part des choses, là c'est beaucoup moins évident » (le vétérinaire chargé d'expertiser les constats, juillet 1998). Les auteurs du « Manuel sur l'identification des proies de grands prédateurs et d'autres signes de présence » partagent cet avis : « Il n'est qu'exceptionnellement possible de différencier avec certitude une proie de chien d'une proie de loup. Les chiens sont généralement des chasseurs moins expérimentés et ils infligent ainsi des blessures moins ciblées et réparties sur tout le corps. L'écart entre les canines est plus variable et peut atteindre 60 mm. Cependant, de nombreuses races de taille moyenne et grande se situent dans les mesures du loup. Les chiens abandonnent plus souvent des proies sans les exploiter. Des indices supplémentaires (distance par rapport aux zones habitées, nombre d'animaux tués) peuvent également fournir des indications intéressantes. Cependant, il faut généralement utiliser des données qui ne sont pas liées au cadavre pour différencier entre loup et chien en divagation, comme par exemple des analyses génétiques des laissées ou des poils retrouvés à proximité de la proie »⁶⁶⁵. Au vu de ces éléments, je crois, pour ma part, que l'usage récurrent de la catégorie « grand canidé » n'est pas un tour de passe-passe de l'Administration, mais témoigne de la peine que l'on a à trancher entre les attaques des loups et celles des chiens. Ajoutons que l'imputation d'une attaque à un prédateur donné, en Savoie, est encore compliquée par la présence d'un troisième larron, le lynx.

⁶⁶⁴ Cf. note 413.

⁶⁶⁵ (Molinai, Bristowosser et al. 2000), p. 69.

Si l'on accepte que l'évaluation des dégâts des chiens errants, ou l'imputation des attaques aux différents grands prédateurs, présentent d'authentiques difficultés, les divergences de vue, sur de pareils sujets, ne paraissent plus si surprenantes.

2. Des ambiguïtés que l'on exploite

Cependant, si les partis en présence ne parviennent jamais à s'accorder, c'est aussi qu'ils exploitent les ambiguïtés et fabriquent, en permanence, de l'incertitude.

Je prendrai le cas exemplaire d'un mouton tué par un prédateur, sur la commune de Val d'Isère, durant l'été 1998. Peu après l'attaque, une accompagnatrice moyenne montagne photographie, sur la commune, un grand canidé en liberté : la photo est adressée au vétérinaire du programme Life, qui l'expertise comme pouvant être celle d'un loup de souche italienne. Le déroulement de l'attaque, et les traces qu'elle a laissées, sont congruents avec ce diagnostic. L'affaire semble donc entendue : selon toute vraisemblance, un loup a attaqué une brebis. Il s'agirait du premier cas répertorié en Haute-Tarentaise. C'est alors qu'intervient l'histoire de la ménagerie. Dans les jours qui ont précédé l'attaque, des forains ont séjourné à Val d'Isère, exposant notamment ... des loups⁴⁴⁴. L'animal photographié ne serait-il pas l'un d'eux, qui se serait évadé ? L'ONC procède à une enquête, qui conclut que les grands canidés exposés, en réalité, n'étaient pas des loups : *« C'est des gens qui ont fait une démonstration, pas de loups, mais de chiens de race Sarlosse, donc c'est un chien de race domestique qui a été croisé recroisé, et qui ressemble fortement au loup mais par contre, c'est quelque part de la tromperie au niveau du public, parce qu'il ne s'agit pas de loups. [...] Ils détiennent quand même des véritables loups, je crois, mais par contre ils ne font pas de démonstration dans le public »*. Il semblerait aussi que la ménagerie soit repartie avec tous ses pensionnaires, et que l'hypothèse du loup en cavale doive en définitive être abandonnée. Un tel exemple témoigne bien de la quasi impossibilité, en matière de loups, à connaître le mot de la fin : on ne parvient jamais à savoir ce qui s'est passé, car il se trouve toujours quelqu'un, lorsqu'une version paraît admise, pour lui opposer une version contradictoire. Le doute survient trop fréquemment là où on ne l'attendait pas pour relever de la pure coïncidence.

Penchons-nous à présent sur la question du retour des loups. Comment les deux thèses concurrentes, celle du retour « organisé » et celle du retour « spontané », sont-elles

étayées ? Très vite incriminés, les naturalistes ont procédé à une enquête visant à reconstituer la progression des loups, depuis les Abruzzes jusqu'au Mercantour. D'après eux, les indices de présence recueillis par les scientifiques italiens sont tout à fait compatibles avec une colonisation « naturelle ». De leur côté, les lycophobes ont réalisé une contre-enquête, en reprenant à leur tour les données des naturalistes ; cartes à l'appui, ils disent avoir mis en évidence une discontinuité infranchissable entre les secteurs reconnus comme ayant été colonisés par les loups et le Mercantour. Ils présentent l'arrivée des prédateurs sur le sol français comme une apparition énigmatique qui s'explique plus facilement par un lâcher clandestin que par un retour spontané. Les naturalistes se sont alors penchés sur cette zone réputée vierge de loups et y ont repéré des indices de leur présence. Mais ces indices arrivent trop tard, car, à en croire les lycophobes, — qui reprennent l'affirmation selon laquelle les prédateurs passent la frontière, mais en inversant le sens de leur passage —, ils auraient été laissés, non par des loups venus du sud, mais par des loups revenus du Mercantour. Aussi les nouvelles données des naturalistes ne valent-elles rien aux yeux de leurs contradicteurs, ainsi que le déplore un agent du Parc National du Mercantour : « On avait des données précises sur la présence de loups à quelques dizaines de kilomètres à l'ouest de Gênes début 83, donc dix ans avant l'arrivée dans le Mercantour, mais entre les deux y a aucun suivi, aucune structure, un élevage qui est très très limité, et donc pas d'attaques, et donc cette rupture dans la continuité pendant 100 à 150 km a fait que les éleveurs de la profession ont dit : " Vous voyez, y a pas de loups ailleurs, donc il a été réintroduit ", alors qu'en fait, un loup peut faire 30 ou 40 km en 24 heures, donc 150 km, en dix ans, c'est de l'ordre du raisonnable. Mais, bon, il se trouve que y a pas de recensement de [inaudible] Depuis, les structures qui s'en occupent derrière la frontière, y a des parcs qui ont des traces de loups, maintenant, et des loups, mais les éleveurs évidemment disent : " Oui ils sont là, c'est les loups du Mercantour qui sont retournés en Italie ". On ne s'en sort pas ».

Les loups que l'on repère loin de leurs bases supposées alimentent régulièrement la polémique. Pour les tenants de la thèse du retour spontané, ils ne font qu'illustrer les capacités de l'espèce à franchir des espaces et des obstacles considérables. Pour leurs adversaires, en revanche, ils sont la preuve que des introductions se poursuivent. On se souvient en particulier des traces, relevées dans les Pyrénées-Orientales, d'un animal identifié comme un loup de souche italienne. *Le Monde* s'étant fait l'écho de

⁶⁰⁰ Voir *La Gazette de la Meuse*, n°17, p. 19.

l'événement⁶⁶⁷, on pouvait lire, quelques jours plus tard, dans le *Courrier des lecteurs* : « Peut-on imaginer qu'un « exclu » puisse traverser toute la France sans jamais causer de prédation, sans jamais laisser aucune trace ? De qui se moque-t-on ? »⁶⁶⁸.

Il s'agit là de la partie officielle de la controverse, qui donne lieu à des cartes et à des documents que l'on publie et diffuse largement. D'autres éléments existent qui, pour être plus souterrains, n'en sont pas moins importants pour comprendre comment l'incertitude est produite. D'après des éleveurs, les loups ayant attaqué leur troupeau n'auraient pas le comportement des loups sauvages : « Bon ben là c'est sûrement du loup qui est remonté du Mercantour par les Hautes-Alpes, mais ceux-là, là, c'est pas des loups..., c'est des loups lâchés, en Belledonne, parce qu'ils attaquent pas de la même façon. Là, ils les ont tués, les brebis, tandis qu'à nous, c'était pour s'amuser. Ils ont mangé pratiquement rien ». Ils n'en auraient pas non plus l'aspect : « Les deux jeunes [qui gardaient le troupeau, et qui disent avoir vu un loup occupé à manger une de leurs brebis] lui ont trouvé une couleur qui est pas celle des loups italiens ». Le caractère jugé atypique de ces loups sert à suggérer, plutôt qu'à établir, qu'il s'agit d'animaux d'élevage relâchés. Que les loups des Alpes françaises présentent les mêmes caractéristiques génétiques que leurs congénères italiens ne trouble nullement les éleveurs convaincus de leur réintroduction : « Alors on nous dit : "Mais non, c'est des loups italiens". Bien sûr, tous les élevages qu'y a en France, ce sera bien de souche italienne ! ». Par ailleurs, certains rapportent que des loups, abattus dans le Mercantour, étaient porteurs de puces électroniques et de colliers. Il s'agit ici typiquement d'une rumeur⁶⁶⁹, et d'une rumeur particulièrement facile à colporter : les loups étant protégés, ceux qui les abattent sont passibles de poursuites et ne peuvent donc exhiber les puces et les colliers qu'ils prétendent avoir trouvés ; il y a donc de bonnes raisons de ne pas montrer la preuve suprême de l'introduction. Les opposants aux loups brandissent encore un autre argument : les protecteurs de la nature seraient des réintroducteurs dans l'âme. Après les bouquetins, les lynx, les ours, et bien d'autres espèces⁶⁷⁰, pourquoi n'auraient-ils pas réintroduit des loups, qui suscitent chez eux un tel enthousiasme ? :

⁶⁶⁷ *Le Monde*, samedi 28 août 1999.

⁶⁶⁸ Gitzard Chevalier, *Le Monde*, Mercredi 8 septembre 1999 (Courrier des lecteurs).

⁶⁶⁹ Sur les rumeurs de réintroduction de vipères et de prédateurs, se reporter à (Rémy 1989), (Campion-Vincent 1990), (Campion-Vincent 1992), (Campion-Vincent 2000) ; mes interlocuteurs persuadés que les loups ont été réintroduits ont très souvent affirmé que *sic* loups, — *c'est* comme les vipères —, *ils* les lâchent ».

⁶⁷⁰ « Depuis 1950, en France, vingt-six espèces de vertébrés ont fait l'objet de réintroductions et de renforcements », (Raffin et Youz'f 1992), p.374.

« 2 (un garde-moniteur du Parc National du Mercantour) : *Donc après, notre problème aussi, dans les parcs [nationaux], pourquoi les gens nous ont accusés d'avoir réintroduit les loups ?, c'est parce qu'on a une image d'administration qui réintroduisons beaucoup d'animaux.*

1 : *Ben y a eu les bouquetins, les gypaètes. Les mouflons. Enfin, le mouflon, c'était pas vous, c'était les chasseurs.*

2 : *[...] On avait un projet aussi réintroduction de tritons, enfin tritons alpestres. Donc ils nous ont dit : " Pourquoi pas le loup ? Après tout, vous réintroduisez d'autres animaux, vous allez pas faire croire que là, vous êtes pas capables de faire ça ! " ».*

Des loups peuvent aussi s'évader de zoos ou de ménageries, comme ils peuvent échapper à des particuliers à qui ils servent d'animaux de compagnie, ou être libérés. Il ne m'a pas été possible d'obtenir de renseignements précis sur le nombre de loups maintenus en France en captivité, et il semblerait qu'il soit très mal connu⁶⁷¹, ainsi, d'ailleurs, que les pratiques d'hybridation volontaire entre chiens et loups. Le dispositif gouvernemental de soutien du pastoralisme et de gestion du loup prévoit en tout cas que « l'obligation de marquage des loups captifs, pour permettre l'identification de loups qui se seraient échappés dans la nature, sera effective dès l'année 2000 »⁶⁷².

Enfin, les gens persuadés de l'existence de lâchers de loups cherchent et trouvent continuellement de quoi corroborer leurs soupçons dans les conversations qu'ils ont avec des interlocuteurs qu'ils pressentent favorables aux loups. Ils traquent la formule louche, à l'affût du moindre signe pouvant trahir que l'autre sait que des loups ont été ou vont être introduits, et toute maladresse de sa part devient l'occasion de le prendre en flagrant délit de conspiration et de le démasquer. Des éleveurs disent : « *Mais c'est sûr qu'ils [les loups] ont été mis. D'ailleurs X [un lieutenant de l'ovétoerie] quand on parlait de loup, il disait : "Déjà ?" Donc ils savent qu'ils sont là, donc c'est bien qu'ils les ont mis !* » (septembre 1998). Les propos d'un garde-moniteur ont sur le champ été interprétés par son interlocuteur comme l'indice que le Parc projette de procéder à des lâchers : « *Avant-hier soir je parlais avec un chasseur auquel je disais : "ben y a beaucoup de chevreuils", —*

⁶⁷¹ Sur la question des loups captifs, voir (Campion-Vincent 2000), pp. 43-47. L'auteur présente, en annexe, le seul cas d'un lâcher volontaire de loups qui serait avéré (qui fut du moins revendiqué), survenu dans les Landes, en 1968.

⁶⁷² Un arrêté ministériel relatif à l'autorisation de détention de loups a été pris le 19 mai 2000 (publication au JO du 19 juillet 2000). Il vise à « constater la détention des loups en captivité afin de diminuer les risques de lâchers, accidentels ou non, dans la nature », *L'Agfolaup* n°8, p. 8.

c'est vrai que les populations de chevreuils augmentent beaucoup, et de sangliers aussi. Ben je lui disais comme ça : "bah, ça ira mieux dans quatre cinq ans, quand y aura du loup". Ben c'était une manière de plaisanter. Lui, il m'a dit : "Ah bon, vous allez en remettre ? !" » (un garde-mondeur, juin 1998). Une phrase malheureuse prononcée lors d'un entretien avec un couple d'éleveurs a elle aussi été regardée comme une preuve supplémentaire de l'existence d'un complot du loup, auquel j'aurais été mêlée, puisque je paraissais si bien renseignée. Je dus m'expliquer, probablement sans convaincre :

« Lui : Moi, le jour qu'y a le loup au col, je fais autre chose ! Je te dis sincèrement !

Moi : C'est pas pour tout de suite, je pense.

Elle : Ah bon ! C'est déjà prévu ! Programmé !

Moi : Non, programmé ? Non, je crois pas.

Elle : Ben pourquoi tu dis que c'est pas pour tout de suite ! ?

Moi : Parce que y a pas d'animaux, à part le loup vu à Val d'Isère une fois. Sinon, y a pas eu de loup vu en Tarentaise, quoi, c'est ça qui me fait dire que c'est pas pour tout de suite, c'est tout. Y en a pas non plus dans le Val d'Aoste, apparemment » (mai 1999).

La thèse du retour organisé repose ainsi à la fois sur une «enquête» (les indices de présence des loups en Italie, dans les années 1980), qui s'enrichit de nouveaux éléments (les loups repérés loin de leurs bases), sur des rumeurs (les puces et les colliers), et sur l'assignation à l'autre d'une identité (ainsi qu'ils n'ont cessé de le montrer, les protecteurs sont des introducteurs).

Quelle que soit la controverse, un mélange d'événements communément admis mais interprétés en des sens opposés selon les camps, d'anecdotes, de témoignages et de rumeurs est mis en circulation et se propage dans les réseaux lycophiles et lycophobes. Le loup n'est pas le seul concerné ; la production d'incertitude s'étend avec la même efficacité aux moutons et aux chiens de protection. Par exemple, des récits édifiants vantent le dévouement de ces derniers envers les brebis malades ou blessées : «*Quand même, on a un chien qui a failli se faire tirer dessus l'autre fois, parce que y a quelqu'un qui l'a trouvé à côté d'une brebis blessée, il a cru que c'était le chien [qui l'avait blessée]. En fait, le chien était resté à côté d'elle pour la protéger*» (spécialiste des chiens de protection). Mais on entend aussi des histoires de patous ayant manqué dévorer des passants ou même des membres de la famille des éleveurs : «*Parce que moi je connais une personne, le type*

a tué à coups de barre de fer son patou parce qu'il était en train de bouffer sa femme, elle avait repoussé en trois ou quatre fois un agneau parce qu'elle voulait soigner une brebis, la dernière fois, certainement qu'elle a dû être plus énercée ou quoi que ce soit, elle a dû prendre l'agneau et le balancer, le chien l'a attaquée et le propriétaire l'a tué à coups de barre de fer pour sauver sa femme. C'est vrai que c'est des extrêmes, mais ils sont là » (un chasseur). Si peu étayées soient-elles, des histoires de ce type ne manquent pas de frapper les esprits. Quant aux archives, nous avons vu, dans la première partie, qu'elles sont regardées comme des témoignages fiables par une partie des enquêtés seulement, éleveurs et chasseurs notamment. Elles ne sont pour les autres que des légendes, qui en disent plus long sur les montagnards du passé, et sur leurs descendants, que sur les loups.

3. Le recours à des techniques nouvelles ne éblit pas les controverses

On pouvait croire que le recours à des techniques nouvelles réglerait certaines controverses. La génétique, notamment, paraissait à même de clore définitivement la question de l'origine des loups, et celle de l'imputation d'une attaque à un prédateur donné. Des méthodes ont en effet été élaborées qui permettent d'appliquer la technologie de l'ADN recombinant⁶⁷³ à du matériel d'origine animale non vivant : on peut depuis lors identifier l'animal dont on a retrouvé des poils ou des crottes. Le problème semblait résolu. Force est de constater qu'il n'en est rien. Car des questions sont régulièrement soulevées qui viennent réduire ou anéantir la portée des réponses. L'une d'elles concerne la capacité des analyses à discriminer les loups et les chiens qui en sont génétiquement très proches, comme les huskys. De nouvelles mises en cause sont également exprimées : des erreurs, ou des falsifications, pourraient être commises au laboratoire. Lors de la réunion du comité national loup du 29 juin 2000, M. Mathieu, représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, s'interrogeait « sur l'impartialité du laboratoire de recherche chargé des analyses des traces après attaques, (parce que ce laboratoire) serait proche du Groupe Loup France »⁶⁷⁴. M. Robinet (Direction de l'Espace Rural et de la Forêt) précise alors qu'il « n'existe aucun lien entre le Groupe Loup France et le laboratoire de M.

⁶⁷³ Ensemble des techniques fondées sur les propriétés, relativement simples, de l'ADN, qui permettent de repérer des séquences de nucléotides spécifiques, de cliver l'ADN, de le séquencer rapidement, de le cloner ou encore de le remanier (génie génétique). Les principales techniques utilisées pour l'identification d'un animal à partir de poils ou d'excréments sont l'amplification (afin d'augmenter la quantité d'ADN, extrêmement faible, dont on dispose) et le séquençage. Les séquences d'ADN sont comparées à des bases de données de séquences issues de chiens et de loups de diverses origines.

⁶⁷⁴ Projet de compte-rendu, daté du 28 août 2000, de la réunion du comité national loup du 29 juin 2000, p. 3.

Taberlet ». La suspicion de l'existence de liens entre l'association lycophile et le laboratoire n'était cependant pas née de rien. Jusqu'en 1998, l'étudiant qui présidait le Groupe Loup Isère y a en effet réalisé sa thèse de doctorat (sur la génétique des marmottes). Lorsque je me suis entretenue avec lui, nous avons abordé la question, dans son cas, des interférences entre activités scientifique et militante : « [L'activité scientifique et l'activité militante] c'est complètement parallèle, mais si tu veux, ce qui est un peu gênant, c'est que les analyses ont été faites ici, quoi, et moi, je suis dans un labo, dans le labo qui a fait les analyses génétiques. [...] Disons que quand y a des résultats, je les communique pas avant qu'ils soient publiés, j'veux dire je fais pas ..., bon, je respecte la règle à ce niveau-là, mais ça peut être gênant au niveau des militants anti-loup, quoi, parce qu'ils disent : " Oh !, regardez quelqu'un du GLF, il fait partie du labo où ont été faites les analyses génétiques; si ça se trouve le labo qui fait les analyses génétiques n'est pas impartial, et ils vous disent n'importe quoi ". Ça peut être une interprétation, quoi. C'est vrai qu'il faut faire attention avec tout ça. Donc moi, j'ai jamais essayé de mélanger quand même les deux, mais c'est parfois inévitable, quoi. Je travaille, bon, je suis là ici toute la journée; quand on doit m'appeler, ben c'est ici, bon ben tiens, le numéro de téléphone, on arrive: c'est l'Université Joseph Fourier, clac ! ça va vite » (février 1998).

Il ne se trompait pas.

A cela, il faut encore ajouter une rumeur : il serait possible de se procurer en Italie des crottes de loups, que certains éleveurs déposeraient à proximité du lieu de l'attaque, à l'intention des agents chargés du constat⁶⁷⁵. Voilà envolées des certitudes pourtant acquises au prix fort. Et nous voilà revenus au point de départ : loup ou chien ? Les puissantes technologies de l'ADN recombinant n'ont ainsi pas réussi à emporter l'adhésion de tous. Il faut admettre, avec Christian Bessy et Francis Chateauraynaud⁶⁷⁶, que les techniques les plus récentes et les plus sophistiquées ne mettent pas fin aux incertitudes.

Chacun s'ingénie ainsi à instiller le doute sur la validité des démonstrations et des conclusions d'autrui, à muer le décidable en indécidable, — ce qui, il faut bien le remarquer, est nettement plus simple que de produire et de transmettre des certitudes.

⁶⁷⁵ Le cas échéant, substituer à l'ancienne technique identificatoire une technique plus sophistiquée, et en apparence plus sûre, n'aurait pas éliminé la ruse, bien au contraire. Lorsque l'identification du prédateur était basée sur les traces laissées par les prédateurs (empreintes et morsures), les fraudeurs devaient maquiller les attaques, s'efforçant de donner aux cadavres l'aspect de victimes des loups. Il "suffirait" aujourd'hui de se procurer une crotte de loup et de la déposer à proximité immédiate du lieu de l'attaque, pour transformer une attaque de "grand canidé" en attaque de loup. La supercherie serait en définitive plus facile.

⁶⁷⁶ (Bessy et Chateauraynaud 1995), p. 241.

Pratiquement rien, dans ces conditions, n'est communément tenu pour avéré ; tout fait, si décisif semblait-il, est susceptible d'être démenti, tout exemple de se voir opposer un contre-exemple. Pas un incident, une opinion, un argument qui ne soit aussitôt disséqué, interprété, et projeté déjà dans l'avenir⁶⁷⁷. C'est pourquoi des conceptions concurrentes parviennent à un niveau sensiblement équivalent de crédibilité et peuvent, au moins temporairement, coexister, sans que l'une, parce qu'elle serait indubitablement meilleure que les autres, ne l'emporte. Le terme de *discutabilité*, forgé par Christian Bromberger à propos du football, et qui lui sert à désigner l'aptitude à être « interprété et discuté à l'infini »⁶⁷⁸, s'applique parfaitement à la situation.

Cette fabrication permanente d'incertitude n'est pas dénuée d'intérêt : tant qu'on disqualifie le discours de l'autre, en recourant aux éléments les plus variés, — arguments, histoires, rumeurs, archives: tout est bon —, on peut ne pas le croire, ne pas adhérer à ce qu'il dit, et résister à sa force de conviction. On n'est donc pas tenu de repenser le monde dans lequel on vit, ni l'identité que l'on prête aux autres, et à soi-même. Le dialogue ci-dessous, relatif à l'une des questions les plus indécidables de la polémique, l'origine des loups, montre clairement, que des gens, dans un contexte incertain, parviennent à ne pas douter; ils ont résolu, *a priori*, de croire :

e 2 (un membre du GLF) : Moi, je suis convaincu qu'il (le loup) est revenu tout seul. Y en a qui sont convaincus qu'on les réintroduit. Moi, je vois mal qu'on aille chercher des loups en Italie, qu'on les ramène en camions, comme ça, ça me paraît un peu fou, mais bon, s'ils veulent croire ça, pourquoi pas?

1 : En ce qui concerne les loups de Ménéatory, ils viennent d'où, ces animaux là ?

2 : La plupart, ils viennent de Mongolie. C'était des loups qui avaient été capturés, chassés, transportés en camions pour être tués sur le marché de la fourrure, et puis c'est l'association, la fondation Brigitte Bardot qui les a recueillis, et puis donc a demandé à Ménéatory s'il était d'accord de les accepter. Il a dit oui. Donc là, ils les ont remis dans un grand enclos, qui n'est pas ouvert au public s.

⁶⁷⁷ D'après Ulrich Beck, c'est là un trait commun aux querelles contemporaines : « nothing 'goes without saying' any longer ; everything must be inspected, chopped to bits, discussed and debated to death until finally, with the blessing of general dissatisfaction, it takes this or that particular 'turn' no one wants, perhaps only because otherwise there is the risk of a general paralysis. Such are the birth pangs of a new society, a self-creation society, which must 'reinsent' everything, except that it does not know how, why and with whom; more likely, how not, why not and with whom absolutely not", (Beck 1993) , pp. 102-103.

⁶⁷⁸ (Bromberger 1998), p. 302.

D'un instant à l'autre, ce qui était hypothèse fantaisiste pour les loups italiens devient vérité pour leurs congénères mongoliens. La seule chose qui paraisse à peu près assurée, c'est qu'il s'agit ici davantage de foi que de savoir.

4. Des acteurs changeant cependant d'avis

Ce qui précède laisse peut-être penser que les positions des acteurs sont figées, que les gens adhèrent une fois pour toutes à une hypothèse, dont ils ne «démordent» plus, quels que soient les arguments qu'on leur oppose, et quoi qu'il leur arrive. Ce n'est pas toujours le cas. Certains de mes interlocuteurs ne portent plus sur les animaux et sur les hommes le même jugement qu'initialement. J'en donnerai plusieurs exemples.

Deux interlocuteurs ont évolué en sens contraire sur la question de l'origine des loups. Le premier travaille à la DDAF des Alpes-Maritimes, et a été chargé de contrecarrer la thèse de la réintroduction clandestine des loups, défendue notamment par la Chambre d'Agriculture. D'abord sceptique, il s'est progressivement convaincu que les loups sont véritablement revenus seuls : *« J'ai eu des doutes au début au sujet de l'origine des loups, mais ces doutes étaient dus à la méconnaissance. Au fil du travail, et de l'approfondissement du comportement du loup, j'ai acquis la conviction qu'il s'agissait bien d'un retour naturel. Cette conviction, je l'ai acquise surtout en rédigeant les rapports administratifs, à force de rassembler des arguments convaincants »*. Cette évolution illustre bien ce qu'écrivait Serge Moscovici : *« On peut commencer par se soumettre par politesse, puis en arriver à de véritables et vastes compromis sur les plans émotionnel et intellectuel. Comme le disait Diderot, les hommes finissent par croire aux opinions qu'ils sont obligés d'exprimer en public. En dernière analyse, il devient difficile de distinguer entre la soumission et la conformité authentique »*⁶⁷⁹. Le second interlocuteur est pastoraliste ; contrairement au précédent, il a d'abord penché pour un retour spontané, mais les secteurs où les loups sont par la suite apparus l'ont progressivement troublé. Il a recensé les lieux où des loups ont été successivement repérés, — preuve qu'il était loin d'être entièrement acquis à la thèse officielle —, mesuré leur éloignement, évalué les obstacles qu'un animal aurait à franchir pour aller de l'un à l'autre, et enfin estimé leur distance aux aires protégées. Il dresse alors deux listes. La première comporte les éléments qu'il admet être possiblement « naturels » : le passage des loups de la vallée de Susse à la

⁶⁷⁹ (Moscovici 1979) , p. 41.

Haute-Maurienne, et, de là, jusqu'à la chaîne de Belledonne. Dans la seconde, il range les éléments qu'il juge suspects : l'arrivée des loups en zone centrale du Parc National du Mercantour ; la présence d'un loup à Aspres-les-Corps, en 1992, non loin de la zone centrale du Parc National des Ecrins ; le « saut » des loups, depuis la chaîne de Belledonne jusqu'à la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, alors que les deux massifs sont séparés par l'agglomération grenobloise, et que les prédateurs n'ont laissé nulle trace de leur passage dans la zone d'élevage du Vercors situé hors de la réserve ; enfin, la présence d'un grand canidé, génétiquement identifié comme un loup de souche italienne, dans la réserve naturelle de Nohèdes (Pyrénées-Orientales). Les données qu'il a accumulées le conduisent finalement à soutenir la thèse du retour organisé, et à soupçonner que les gestionnaires des espaces naturels ont, dans le meilleur des cas, celé les introductions de loups⁶⁸⁰.

Il arrive aussi que le comportement dont l'animal fait preuve à un moment donné provoque un revirement dans la manière dont on le qualifie, et dans l'attitude que l'on adopte à son égard. Au fur et à mesure que les gens apprennent à mieux connaître les animaux, qu'ils en découvrent de nouveaux aspects, l'opinion qu'ils en avaient se modifie. Un éleveur est ainsi convaincu de l'efficacité de ses patous depuis que l'un d'eux aurait révélé son aptitude à affronter des loups : « L'été dernier, comme ça se passait tellement mal⁶⁸¹, j'étais prêt à retirer les chiens. La nuit du 24 au 25 août 98, le mâle était plein de sang au cou. Comme je peux pas l'attraper dehors, il a fallu rentrer le troupeau en bergerie. Effectivement, y a eu des attaques [attribuées aux loups] peu après sur Bramans. On a échappé sûr cette fois là à un pépin » (juillet 1999). Jusque-là, les patous étaient essentiellement pour leur maître des chiens très méfiants, — lui-même ne peut les approcher sur l'alpage —, contraignants, puisqu'il faut les aller nourrir tous les jours sur un alpage situé à 40 kilomètres du siège de l'exploitation, coûteux, et préoccupants, puisqu'ils occasionnent des conflits avec les touristes et les voisins. L'épisode de la blessure au cou n'y change rien. Mais les chiens ont persuadé leur maître de leur utilité, et il est probable qu'ils se soient sauvés en sauvant les brebis (s'il est vrai qu'ils les ont sauvées d'un loup).

⁶⁸⁰ Lors d'une autre discussion, il va plus loin ; reprenant à son compte ce qui se murmure dans les milieux pastoraux, il accuse un haut fonctionnaire du Ministère de l'Environnement d'avoir organisé les réintroductions.

J'ai rapporté, dans le détail, trois exemples de revirement. Il en existe d'autres. Des éleveurs d'abord convaincus qu'ils n'auraient aucune peine à abattre les loups ont progressivement déchanté. De leur côté, certains protecteurs et gestionnaires ont « découvert » qu'il n'est pas commode de protéger les troupeaux ovins, et que les loups ne tuent pas toujours pour se nourrir, contrairement à ce qu'ils avaient d'abord imaginé :

« 2 (un garde-mondeur du Parc National du Mercantour) : *Alors pendant un certain temps, 94 surtout en 94, on est parti avec nos bâtons de pèlerin, en disant : "le loup ne tue que pour manger", c'est ce qu'on avait lu, enfin on n'avait pas trop d'idées, on faisait pas trop la différence entre les attaques sur les animaux sauvages et les animaux domestiques.*

1 : *Les Italiens avaient pas pu vous renseigner là-dessus?*

2 : *Si, mais bon, on y croyait sans y croire. Et puis bon, c'est à ce moment là donc, que la réalité a commencé à arriver. On a commencé à apprendre, enfin on l'apprenait sur le tas, ce qui se produisait, quoi ».*

Les surprises, bonnes ou mauvaises, sont sans doute loin d'être terminées et, dans la phase actuelle, rien, ou presque, n'est encore définitivement acquis.

Dans les mondes sauvage/domestique et nature/artifice, des spécialistes, en qui on avait confiance, détenaient l'autorité (cf. deuxième partie). Mais le loup, lui, n'a pas encore vraiment ses spécialistes attirés et reconnus ; la circulation et la propagation des rumeurs (de réintroduction, de braconnage par tir ou par empoisonnement) et des incertitudes s'en trouvent grandement facilitées. Dans ces conditions, il devient extrêmement difficile de savoir qui et que croire : « *On sait plus qui dit vrai, qui balance des infos en l'air pour semer la zizanie. Peut-être qu'y a pas d'animaux [de loups] sédentaires sur le secteur, mais rien nous prouve le contraire. C'est de l'intox en permanence. Au bout d'un moment, on sait plus* » (un chasseur). Si certains, comme ce chasseur, sont perturbés par les innombrables incertitudes, d'autres exploitent celles qui existent, et en fabriquent de nouvelles, précisément parce qu'elles les dispensent de croire leurs adversaires et de se remettre en cause. La fabrication de l'incertitude ne suffit cependant pas à ne pas changer. Car les multiples ambiguïtés qui subsistent n'empêchent pas que l'on agisse et que l'on

¹⁰⁰ Des voisins et des touristes se plaignaient de l'agressivité des chiens : « Deux fois les gendarmes sont venus me voir au sujet des plaintes déposées. Je peux vous dire que ça fait vraiment bizarre d'avoir les gendarmes qui viennent chez toi » (juillet 1999).

innove. Au sujet des relations entre touristes et chiens de protection, par exemple, le recul dont on dispose est minime, mais le nombre de chiens est en constante et rapide augmentation et est actuellement (2001) évalué à environ 400 pour l'ensemble des départements concernés par la venue des loups⁶⁸². Autre exemple : le protocole autorisant l'élimination ou la capture d'un loup. On s'est donné la possibilité d'intervenir sans détenir toutes les clés du problème, et sans véritablement savoir quelles en seront les incidences sur les acteurs animaux et humains : de quelle manière l'élimination d'un individu influence-t-elle sur la dynamique et la dispersion des populations, sur le niveau des attaques, sur l'« acceptation » du loup par les éleveurs, etc. ? Empêtrés dans les controverses, les acteurs n'attendent pas d'avoir des certitudes ; pris par l'urgence, ils parent au plus pressé, ils improvisent ; et l'on constate, avec Strauss, que « l'innovation repose sur des situations ambiguës, confuses et mal définies »⁶⁸³.

C. Des savoir-faire maîtrisés à l'improvisation : l'exemple de l'intégration des chiens de protection dans les troupeaux ovins

Des loups sont venus et des chiens de protection ont été introduits dans les troupeaux. Bêtes et gens, confrontés à ces animaux qu'ils découvrent, et que nul ne connaît encore parfaitement, doivent remettre en cause les savoir-faire qu'ils maîtrisaient, apprendre, improviser et innover, ce qui, pour les uns comme pour les autres, ne va pas de soi. La mise en place de chiens de protection dans les troupeaux, qui implique un grand nombre d'acteurs, m'a para particulièrement intéressante à examiner.

On ne sait pas élever des moutons dans une région fréquentée par des loups sans recourir à des chiens spécialisés. La protection des troupeaux domestiques par des chiens est une technique ancienne, qui a beaucoup voyagé. Elle aurait été inventée en Europe, et exportée par des colons en Amérique du Sud. Aux Etats-Unis, des chiens ont été employés au cours des dernières décennies pour défendre les troupeaux contre les coyotes, différentes espèces d'ours et les pumas⁶⁸⁴. Les Américains se sont alors référés aux pratiques anciennement en vigueur en Europe et en Asie et les ont adaptées à leur propre contexte. En Europe de

⁶⁸² Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Isère, Savoie et Drôme. (En 2001, des loups ont également été repérés dans le Var).

⁶⁸³ (Strauss 1999) , p. 27.

⁶⁸⁴ (Wick 1998) .

l'Ouest, les chiens de protection se sont considérablement raréfiés en même temps que les grands prédateurs, et la technique, sauf en de rares endroits, est tombée en désuétude. Depuis quelques années, ce sont les Européens qui se tournent vers les Américains, et s'inspirent de leurs façons de faire⁶⁸⁵.

Il existe dans le monde de nombreuses races de chiens de protection⁶⁸⁶ ; en France, les Montagne des Pyrénées, appelés aussi «patous », sont actuellement les plus répandus. Dans le Mercantour, deux raisons ont motivé le choix de ces chiens pour tenter de protéger les troupeaux contre les loups. D'une part, les patous continuaient d'être employés contre les ours dans certaines vallées des Pyrénées, notamment la vallée d'Ossau. Ils avaient par ailleurs connu un regain d'intérêt dans les années 1980, lorsqu'on s'était avisé qu'ils pouvaient être utiles contre les chiens errants, et, dans certains cas, contre les vols de moutons⁶⁸⁷. Dans la situation d'urgence créée par l'arrivée des loups, il était donc possible de se procurer, assez rapidement, un certain nombre de ces chiens. D'autre part, le patou est considéré comme moins agressif que d'autres races de chiens de protection ; la psychologie qu'on lui prête laissait penser qu'il pourrait donner satisfaction, dans une région aussi touristique que les Alpes françaises.

Avant que ne surviennent les attaques de loups, les chiens de protection étaient extrêmement rares en Savoie. Les éleveurs ayant subi les premières attaques, en octobre 1997, n'ont cependant pas tardé à s'en procurer, parfois dès le mois de novembre. L'été suivant, des attaques se sont également produites dans le massif de Belledonne, dans les deux départements de l'Isère et de la Savoie. Il a alors été décidé, en Savoie, de procéder à une expérimentation portant sur neuf unités pastorales⁶⁸⁸, visant à mettre en place des mesures de protection et à les évaluer, en termes de faisabilité, d'efficacité et de coût.

⁶⁸⁵ Pour plus de détails sur l'histoire des chiens de protection, se reporter à (de Planhol 1989), (Lutz 1984), (Bobbié 2000).

⁶⁸⁶ Jean-Marc Landry dresse un tableau comportant 34 races de chiens de protection, 5 étant suivies d'un point d'interrogation (dont le Saint-Bernard), (Landry 1998), p. 7.

⁶⁸⁷ Des patous ont notamment été introduits en région Rhône-Alpes dans le courant des années 1980, afin de lutter contre les chiens errants. Sophie Bobbié a procédé à une analyse comparative des savoir-faire autour du chien de protection, entre les Pyrénées, où le chien n'avait pas cessé d'être utilisé, et Rhône-Alpes, (Bobbié 2000).

⁶⁸⁸ Sur les 185 unités pastorales ovines, d'altitude et d'altitude moyenne, que compte la Savoie (Source : Enquête pastorale de 1996). « Les unités pastorales d'altitude, appelées également alpages ou estives, toujours situées au-dessus de l'habitat permanent, sont utilisées en période estivale. Leur mode d'utilisation est permanent, pendant la saison d'estive, sans retour journalier des animaux au siège de l'exploitation. Elles ont une durée d'utilisation inférieure à 120 jours cumulés par année d'utilisation. Les unités pastorales d'altitude moyenne ont les mêmes caractéristiques que les précédentes, mais elles se situent à une altitude plus basse, parfois proches de l'habitat permanent, ce qui autorise des séjours supérieurs à 120 jours », (Elrouti, Verret et al. 1998), p. 10.

L'introduction de chiens de protection dans les troupeaux figurait au nombre des mesures expérimentées⁶⁸⁹. En 1999, des chiens de protection, — un à trois selon les cas —, étaient donc présents dans une dizaine d'unités pastorales au moins⁶⁹⁰. La provenance et le mode d'acquisition de ces chiens sont des plus variés : des patous ont été achetés auprès d'éleveurs du Mercantour, mais aussi de la Drôme et de la Sarthe⁶⁹¹, et des Maremme des Abruzzes⁶⁹² auprès d'éleveurs italiens ; des patous adultes ont également été prêtés par le programme Life-Ours des Pyrénées, et ont rejoint les troupeaux au cours de la saison d'estive. Enfin, des naissances ayant eu lieu, quelques éleveurs ont déjà pu se procurer, sur place, de jeunes patous. L'expérience savoyarde des chiens de protection au moment de l'enquête était donc encore réduite, et avait été acquise dans un contexte bien particulier, qu'il importait de rappeler.

Introduire un ou plusieurs chien(s) de protection dans un troupeau ovin suppose de passer d'un trio, — formé par l'éleveur (ou le berger), le(s) chien(s) de conduite et les brebis —, à un quatuor, — formé par les précédents, plus le(s) chien(s) de protection —, voire même à un quintette, si des grands prédateurs se manifestent. Les interactions qui existaient entre les éleveurs et leurs animaux en sont profondément modifiées. Tentons d'abord de nous placer, autant que faire se peut, du côté du nouveau venu, le chien de protection.

a. Des chiens qui doivent se prendre pour des moutons

Dans certains pays (Europe de l'Est, Turquie), les chiens de protection vont et viennent assez librement et assurent une surveillance relativement lâche autour du troupeau. Ils sont susceptibles de s'en éloigner loin et longtemps, en particulier lorsqu'ils partent chasser. En France, on a craint qu'un telle marge de manœuvre accordée aux chiens de protection n'occasionne de graves problèmes et conflits, tant avec les touristes qu'avec les chasseurs :

⁶⁸⁹ En même temps que l'installation de cabanes pastorales, et le financement d'aides-bergers (emplois jeunes).

⁶⁹⁰ Aucun chien de protection n'a été introduit dans deux des neuf unités pastorales participant à l'expérimentation, en raison, pour l'une d'elles du refus de l'éleveur (pour l'autre, j'en ignore la raison). Mais des chiens ont été introduits sur des unités pastorales qui ne participent pas à l'expérimentation. Il y aurait aujourd'hui en Savoie une cinquantaine de chiens de protection (Source : Premier rapport d'activité du programme Life lup, année 2000, p. 37).

⁶⁹¹ Un éleveur marseillais, après s'être renseigné dans le Mercantour au sujet des chiens de protection, trouvait à en acheter à proximité du Mans par l'intermédiaire d'une petite annonce. Les chiens, âgés de 15 mois au moment de l'achat, avaient jusque-là servi à protéger le troupeau contre les chiens errants et les gélères. Leur propriétaire, partant à la retraite, ne souhaitait plus les garder.

⁶⁹² Race de chien de protection couramment utilisée en Italie, morphologiquement proche du Montagne des Pyrénées. Certains éleveurs savoyards ont aujourd'hui à la fois des Montagne des Pyrénées et des Maremme des Abruzzes.

« On peut pas se permettre d'avoir des chiens qui se promènent dans la montagne, on peut pas avoir des chiens qui partent à perpète, donc la technique qui est choisie, qui a été un peu utilisée aux États-Unis, c'est de mettre des chiens très très proches des troupeaux, pour qu'ils fassent une ..., ben déjà, une protection passive, par leur présence, et une protection rapprochée, je dirais, plus comme un garde du corps que comme un chasseur (spécialiste des chiens de protection).

On essaie donc d'obtenir des chiens, et des éleveurs, que les premiers restent dans toute la mesure du possible à proximité immédiate du troupeau. Tout le discours délivré aux éleveurs, oralement ou par écrit ⁶⁹³, vise à cet objectif (qui n'est pas toujours atteint ⁶⁹⁴) : une fidélité inconditionnelle du chien envers son troupeau. Pour cela, il est recommandé de faire naître les chiots en bergerie, afin qu'ils se familiarisent immédiatement avec les brebis, leur odeur, leurs bêlements, etc. ⁶⁹⁵ : « Ce chien, vous l'emmenez, vous le déplacez, vous le mettez dans une autre bergerie, surtout si y a plus d'autres chiens et qu'il est tout seul, d'instinct, il va avoir tendance à retourner vers les moutons. Ça se voit. Moi, je les prends, je les mets dans la voiture, ils ont la queue sous le ventre, ils sont souvent tremblants, ils bavent, ils transpirent, ils flippent comme des fous. Ils arrivent, vous les lâchez en bergerie : ils portent la queue comme ça [geste d'un chien qui dresse sa queue et l'agite] *chié chié, des copains !* donc c'est vraiment ça qu'on cherche, c'est un conditionnement » (idem). On recommande de prévoir un abri où les chiots puissent se réfugier, — les brebis, surtout pendant l'agnelage, se montrant quelquefois brutales envers eux ; l'éleveur doit aussi s'assurer que le chiot ne morde pas les agneaux ⁶⁹⁶. Le chien reste idéalement quelque temps en bergerie avant d'accompagner le troupeau en alpage. On conseille alors aux éleveurs de veiller à ce qu'il n'abandonne jamais son poste, sous quelque prétexte que ce soit, et de l'y reconduire aussitôt et fermement en cas de désertion. On préconise encore d'intégrer un couple plutôt qu'un animal seul, pour éviter qu'il ne se morfonde et ne parte en quête d'un compagnon, ou d'une compagne. Après un tel « conditionnement », on attend du chien qu'il s'identifie aux brebis. La meilleure preuve

⁶⁹³ En particulier (Wick 1998), qui a été très largement repris.

⁶⁹⁴ D'après l'enquête, portant sur 113 chiens de protection, que Christelle Durand a réalisée, les éleveurs reprochent à 24% des chiens mis en place de se tenir trop loin du troupeau (le pourcentage étant de 19% pour les chiens que leur maître considère être affectivement liés au troupeau, et de 41% pour les autres), (Durand 2001).

⁶⁹⁵ Georges Litz rapporte que les éleveurs sud-américains allaient jusqu'à faire téter les brebis par les chiots, ce qui n'est pas sans rappeler les expériences d'« impédration » de Konrad Lorenz, (Litz 1984).

⁶⁹⁶ En Savoie, des agneaux et des béliers ont été plus ou moins grièvement blessés en bergerie par des chiens de protection.

d'une intégration réussie au troupeau, dit-on aux éleveurs, c'est l'adoption par le chien de comportements ovins. Les quelques documents disponibles soulignent à l'envi la ressemblance morphologique, mais aussi comportementale, entre le patou et le mouton⁶⁹⁷. On essaie donc de faire des patous qui soient un peu moutons.

h. tout en étant capables de dissuader les prédateurs

Mais on demande aussi aux chiens de protection de refouler loin du troupeau tout ce qui le menace. De leur aptitude à y parvenir, dans le cas où leur intégration au troupeau est considérée comme acquise, on sait qu'elle varie avec l'âge. On considère qu'un chien de protection ne saurait être pleinement efficace contre des grands prédateurs avant l'âge de 18 mois – 2 ans : *« Petits, ils vont faire du bruit, ils vont commencer à protéger le troupeau, mais ils vont encore se faire avoir, ils vont pas encore bien connaître le travail ; c'est comme tout le monde, il faut un minimum d'expérience, un minimum de confiance en soi pour protéger »* (spécialiste chiens de protection).

On sait aussi qu'elle varie selon les intrus ; elle est décrite comme excellente contre les sangliers, les renards, les corbeaux ou les chiens errants⁶⁹⁸. Même si l'on dispose de quelques données, il est plus délicat d'évaluer leur efficacité contre les loups. L'absence d'attaques peut en effet témoigner de l'efficacité des chiens comme de l'absence de loups⁶⁹⁹ ; par ailleurs, des chiens peuvent être efficaces sans pour autant empêcher toutes les attaques, en particulier lorsque les conditions dans lesquelles ils opèrent sont particulièrement défavorables (absence de regroupement du troupeau, alpage escarpé ou embroussaillé). Malgré ces incertitudes, il est largement admis, y compris par des éleveurs, que la présence de chiens de protection, sans empêcher totalement la prédation par les loups, diminue le nombre d'attaques, et le nombre de victimes par attaques.

La façon de procéder des chiens de protection à l'encontre des chiens errants est connue, les contacts entre les deux types de chiens pouvant être observés : *« ils [les chiens de protection] vont se frotter ou ça va être des grognements, ils travaillent aussi beaucoup en puissance, avec le poiltraïl, j'en ai vu plein se coucher sur les autres chiens, vous savez, ils se collent après et puis ils appuient du poiltraïl comme ça, et puis ils se retrouvent avec le*

⁶⁹⁷ Par exemple (Wick 1998), p. 13.

⁶⁹⁸ Ou, aux États-Unis, contre les coyotes, (Lutz 1984) .

⁶⁹⁹ Selon la rumeur, des loups auraient été abattus en Savoie et des alpages exposés en 1998 et en 1999 ne l'auraient plus été en 2000.

chien complètement couché. Une fois je suis arrivé sur un parc, y avait un chien de chasse, un grand chien de chasse quand même, il avait les quatre pattes comme ça, à l'écart, et y avait le chien de protection couché au milieu, et il a attendu qu'on vienne chercher le chien avant de bouger. 95% des chiffres, enfin c'est des chiffres que je donne comme ça, à vue de nez, 95% des interventions sont de type dissuasives, interventions en douceur. [...] Si vraiment le chien errant est dominant, bon, je parle chien errant parce que j'en ai vu pas mal, là il peut y avoir carton, mais la plupart du temps, en deux coups de dent, c'est réglé, quoi. Maintenant, un chien de protection est tout à fait capable de vous tuer un autre chien, c'est pas un problème pour lui ; s'il veut, il peut, y a pas de souci. Mais il cherche pas. Moi, l'image que je donne, c'est un peu le videur, en boîte, vous savez? il est grand, il est costaud, il a une grosse voix, il vous arrive dessus; vous cherchez pas trop [la bagarre] si vraiment le gars, il veut pas partir, il veut pas se calmer, là, il intervient, mais 9 fois sur 10, ça suffit, quoi » (spécialiste chiens de protection). Ainsi, le chien de protection, tel du moins qu'il est utilisé dans les Alpes françaises, n'attaquerait pas les agresseurs du troupeau, mais les neutraliserait. Plutôt qu'un superprédateur, il se comporterait en « videur de prédateurs », pour reprendre l'image de mon interlocuteur.

Il est beaucoup plus difficile de savoir comment ils procèdent lorsqu'ils ont affaire à des loups, les attaques intervenant majoritairement la nuit, et en l'absence d'humains. Il semblerait, là aussi, que leur comportement soit dissuasif plutôt qu'offensif : « Aux États-Unis, ils ont filmé des chiens qui passaient comme ça avec des loups [flanc contre flanc], c'est quand même des canidés, ils ont quand même une partie du langage commun, ils se grognaient et hop, chacun repartait de son côté » (spécialiste chiens de protection). Des interactions entre des loups et des patous, commis à la protection d'un troupeau de 2500 ovins, ont récemment pu être filmées, de nuit, dans le Parc National du Mercantour ; dans ce cas aussi, la tactique des chiens a été plus dissuasive qu'agressive et il n'y a pas eu de contact, *sensu stricto*, entre les deux canidés⁷⁰⁰. En Maurienne, un chien de protection a cependant été blessé, et son propriétaire est persuadé qu'il s'est battu avec des loups.

⁷⁰⁰ Je remercie Jacques Béty de m'avoir relaté certaines scènes de ce film, qui a été présenté aux membres du Comité national loup. Voir aussi *La Vie du Loup*⁷⁰, p. 5.

Dans le bilan de l'expérimentation réalisée sur neuf unités pastorales de Savoie au cours de la saison d'alpage 1999⁷⁰¹, on peut lire : « A la première introduction des deux chiens de protection Montagne des Pyrénées, ceux-ci ont tout naturellement essayé de rentrer au sein du troupeau, mais celui-ci ne les a pas acceptés tout de suite. Les deux chiens sont donc partis en éclaireurs visiter les environs, et sont arrivés au milieu du troupeau de M. X; celui-ci [le troupeau] ne les a acceptés guère plus au début. Le berger de M. X ne sachant que faire décida de mettre les deux chiens avec le troupeau dans le parc de nuit. Le lendemain matin, le parc était cassé, les brebis étaient sorties du parc car elles n'étaient pas habituées aux chiens. M. Y [premier éleveur] est alors venu chercher les chiens pour les remettre dans son troupeau ; ils réussirent à attraper la femelle mais pas le mâle. Ce dernier resta donc avec le troupeau de M. X et finit par être accepté par celui-ci. Il restera donc dans ce troupeau. La femelle devra essayer d'être réintroduite dans le troupeau de M. X dans les prochains jours. Ces deux chiens proviennent de chez un éleveur, et sont déjà dressés à la protection »⁷⁰².

Sans doute cette introduction était-elle tentée précipitamment et dans des conditions particulièrement malencontreuses: chiens de protection issus d'une autre exploitation⁷⁰³, introduits après l'inalpage, dans un troupeau qui ignorait tout de leur comportement, et qui se trouvait de surcroît en état de stress, du fait des attaques déjà subies. Mais elle témoigne bien que l'introduction de chiens de protection dans un troupeau n'a rien d'automatique et nécessite une « adoption » réciproque. Les ovins, en particulier, doivent s'accoutumer à la présence des chiens de protection. Or, les brebis des Alpes ne connaissaient jusqu'à présent que les chiens de conduite, qui n'hésitent pas à leur mordre le jarret pour les faire filer droit, et éventuellement les chiens errants, dont elles ont encore plus de raisons de se méfier. Que les brebis apprennent à ne pas avoir peur des chiens de protection n'est donc pas une mince affaire.

⁷⁰¹ (DDAF, CA et al. 1999). Un bilan a également été tiré de l'introduction, en 1999, d'une quinzaine de chiens de protection de race Maremme des Abruzzes.

⁷⁰² Les patous ont finalement été retirés de l'exploitation. En 1999, une nouvelle tentative a lieu, avec deux chiennes de race Maremme des Abruzzes. Nouvel échec : les chiennes s'enfuyaient, et l'éleveur fait appel, pour les récupérer, aux agents de l'ONC, qui recoururent au fusil hypodermique. Finalement, après de nouvelles péripéties, l'intégration des deux chiennes au troupeau semble s'opérer au cours de la saison d'active 2000.

⁷⁰³ Et d'un autre système d'élevage, puisqu'il s'agissait de chiens pyrénéens.

La ressemblance entre patous et brebis est fréquemment mise en avant comme un élément favorisant l'adoption des premiers par les secondes. Il n'empêche que les patous sont des chiens, qu'ils en ont probablement, pour les brebis, l'odeur, les aboiements, parfois les dents et, dans le pire des cas, l'estomac. Un éleveur rappelle plaisamment ces différences : « On a beau nous dire que c'est blanc, qu'il ressemble à une brebis, patati patata, n'empêche que quand ils aboient la nuit, ça aboie quand même pas comme une brebis, hein ! Alors il faut quand même que les brebis s'habituent à ces chiens ! » (un éleveur, juin 1999). Au dire des éleveurs, quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois sont nécessaires avant que les brebis considèrent la présence du patou comme sécurisante, et même normale : « Moi, mes brebis étaient pas habituées à avoir des chiens autour d'elles. Il a fallu du temps et beaucoup de patience » (un éleveur, juillet 1999).

d. Des éleveurs qui doivent faire confiance à des chiens

Pour les éleveurs aussi, le recours à des chiens de protection entraîne des changements majeurs et une remise en cause profonde du système domesticatoire. Les éleveurs étaient accoutumés aux chiens de conduite, encore appelés chiens de travail. La différence est grande, et les deux types de chiens sont couramment opposés.

Par leur aspect d'abord. Les chiens de conduite sont généralement petits (Border Collie). Leur couleur, — à laquelle les éleveurs accordent une grande importance⁷⁰⁴ —, est variable, mais elle diffère toujours nettement de celle des moutons; même de loin, un chien de conduite dans un troupeau est aisément repérable ; aucune confusion n'est possible. Les patous sont imposants. Blancs, immobiles ou se déplaçant au rythme du troupeau, ils sont peu visibles et ne sont repérables, de loin, que par leur queue ou leur démarche⁷⁰⁵ : « Y a des fois, il [le patou] est au milieu des brebis, tu le vois même pas » (un

⁷⁰⁴ Un éleveur rapporte la réaction de sa mère, lorsqu'il s'est vu son premier chien de couleur noire : « Non, la maman, elle dit qu'on a eu des bons chiens depuis qu'on a eu des chiens jaunes. Depuis trente ans, des chiens jaunes. Quand j'ai ramené ma petite chienne noire, — tu sais, la petite Fauvette, celle qu'on a montrée les vaches à la montagne, l'autre année —, elle a dit : "Non non, non non, ça, ça vaut rien, c'est que des chiens jaunes qui sont bons" ».

⁷⁰⁵ Selon Robert Delort, « sous nos latitudes, on préfère [pour protéger les troupeaux] les chiens à robe claire afin de les distinguer la nuit des nombreux loups », (Delort 1984) , p. 463. D'après Jean-Marc Landry, on a plutôt sélectionné des chiens de même couleur que les moutons qu'ils protégeaient, capables de se fondre dans le troupeau : « la couleur naturelle des moutons primitifs était noire, grise ou brune et les chiens avaient la même couleur (Sharplaninaux, par ex.). Puis à l'époque romaine, la couleur blanche de la laine a été privilégiée d'où certainement la sélection de nombreuses races de chiens de protection de la même couleur (Kavast, Montagne des Pyrénées, etc.) », (Landry 1998) , p. 8.

éleveur). Dans le Mercantour, les éleveurs les appellent d'ailleurs les « blancs » ou les « gros blancs ».

Par leur comportement ensuite. Les chiens de conduite sont vifs ; les chiens de protection, qui, la journée⁷⁰⁶, somnoient des heures durant, semblent plus indolents, plus paresseux, et les éleveurs doutent souvent de l'aptitude d'animaux en apparence si léthargiques à lutter contre des grands prédateurs. Ils sont en outre surpris par les comportements des chiens à l'égard des moutons, et ignorent s'il convient de les tolérer, — voire de les encourager parce qu'ils manifestent l'existence de liens étroits entre les chiens et les brebis (exemples de chiens qui essaient de monter des brebis) —, ou de les sanctionner. Un spécialiste des chiens constate que les éleveurs sont, dans un premier temps, perplexes et démunis : *« Ce qui m'a beaucoup surpris, c'est qu'en fait, ils [les éleveurs] ont des fois du mal à trouver la bonne échelle de valeurs. [...] Ils ont du mal ..., souvent du mal à savoir si le chien a le bon comportement ou pas le bon comportement. [...] Et ils sont très demandeurs, très demandeurs d'information, je trouve presque toujours des gens ouverts, c'est vraiment rare, je me suis jamais fait, pour ainsi dire, jamais fait jeter par des éleveurs, quoi ».*

Enfin, les chiens de protection diffèrent nettement des chiens de conduite par les relations qu'ils ont tant avec l'éleveur qu'avec les brebis. Le lien de l'éleveur avec le chien de travail, basé sur l'obéissance et la crainte, est aussi étroit et permanent que possible. Un éleveur résume parfaitement les qualités d'un bon chien berger : *« c'est un chien que les bêtes craignent et qui craint son maître ».* Il montre alors une cicatrice qu'il a sur la main, là où sa chienne, une fois, s'est avisée de le mordre : *« Je lui ai passé une volée ! Depuis ... ».* Certains chiens arrivent à travailler à bonne distance de leur maître, pourvu que la communication soit constante : *« Avec le berger, on allait s'asseoir à la route du col, et puis on lui faisait garder les vaches [au chien], on lui commandait, à la voix, au geste ».* On dirait effectivement, à regarder des chiens de conduite au travail, qu'ils prolongent la main ou la voix du berger, qui obtient d'eux ce qu'il lui plaît. Avec les chiens de protection, rien de tel. Beaucoup de patous sont d'une méfiance extrême : *« Ils ont un caractère spécial. Il ne faut pas que n'importe qui touche les gamelles, sinon ils mangent pas. Je peux pas les attraper pour les vacciner ; je dois en profiter l'hiver quand ils sont en*

⁷⁰⁶ Un bon chien de protection est actif lorsque les risques d'attaques sont élevés, i.e. la nuit (et les jours de mauvais temps) : *« y a des gens qui ont travaillé au bois [à proximité du troupeau], y a eu aucun problème. Par contre, de nuit, c'est sûr qu'il faut pas aller les saigner ! »* (un éleveur, propriétaire de plusieurs patous). (A Margaret Mead qui s'étonnait de l'apparente inutilité des chiens, à Bali, il lui répondit : « Ils travaillent la nuit ! », (Mead 1977), p. 129).

bergerie » (un éleveur). Un de ses collègues constate : « Ces chiens-là, y a pas moyen de les faire obéir ; ils écoutent rien ». D'autres patous sont cependant plus conciliants ; un éleveur que j'accompagne n'a aucune peine à ouvrir la gueule des siens pour me faire admirer la belle taille de leurs crocs.

Si elle est ténue, la relation entre l'éleveur et le chien de protection n'est pas nulle. Un éleveur auquel je demandais s'il songeait à se procurer un distributeur automatique d'aliments, pour s'éviter le long et pénible trajet quotidien jusqu'à l'alpage, explique : « Ils [les patous] ont besoin de voir quelqu'un, peut-être pas tous les jours, mais régulièrement : ça les renforce, ils ont besoin d'être renforcés. Sinon, ils comprennent pas ce qu'ils font là, ils finissent par se laisser et quitter le troupeau ». Le chien se désintéresserait du troupeau lorsque l'éleveur, qu'il ne voit pourtant que quelques minutes par jour, se désintéresse de lui.

	Chien de conduite « modèle »	Chien de protection « modèle »
Repérage du chien par l'éleveur	Aisé: chien souvent à l'extérieur du troupeau, très mobile, bruyant, coloré.	Malaisé : chien au beau milieu du troupeau, peu mobile, silencieux, blanc.
Période d'activité principale	Le jour, en étroite collaboration avec l'éleveur ou le berger.	Par faible visibilité (nuit, mauvais temps), indépendamment de l'éleveur ou du berger.
Relation à l'éleveur ou au berger	Obéissance parfaite ; le chien ne quitte jamais l'éleveur ; l'éleveur dresse le chien : il lui apprend des comportements.	Obéissance très médiocre. L'éleveur tente d'éduquer le chien : il lui interdit des comportements.
Relation aux brebis	Domine nettement les brebis, qui le craignent.	Adopté par les brebis, qu'il ne crainte jamais.

Y compris lorsque le gardiennage est réputé permanent, — ce qui, je le rappelle, est pour l'heure rare en Vanoise —, les chiens de protection restent par moments seuls avec lui, la nuit en particulier. Les consignes des spécialistes des chiens sont, sur ce point, sans équivoque : « Le chien de protection, il dort, il vit, il mange avec son troupeau, il est 24 heures sur 24, 365 jours sur 365 avec son troupeau, et il est en alerte permanente. Il dort ou il fait la sieste de temps en temps, mais il a toujours une oreille ouverte, quoi. Il est pas

à la cabane du berger, il a pas à rentrer le soir parce qu'il pleut, il a pas à ... ; il est au troupeau, point. C'est un mouton, presque, comme un autre, à la limite, je dirais. On se pose pas la question de savoir si on va rentrer un mouton du troupeau ou pas ; le chien, c'est pareil » (spécialiste chiens de protection). Or, laisser le troupeau en compagnie d'un chien est, pour les éleveurs, une décision extravagante qu'ils ne prennent qu'à contrecœur. Tous ont en tête des exemples de chiens bergers ayant saisi la moindre occasion pour tuer des moutons. L'un de mes interlocuteurs a possédé un tel chien, qu'il dit avoir été, en dehors de cette « lubie », remarquablement doué : « Tant que tu le voyais, il poursuivait pas [les moutons] Aussitôt qu'il passait derrière une butte, s'il te ... ; si il voyait que tu le voyais plus, il poursuivait, et puis il étranglait. C'était un instinct comme ça ».

Laisser un chien sans surveillance avec des moutons constituait jusqu'à présent une faute professionnelle lourde. L'idée dominait qu'on ne peut jamais faire entièrement confiance à un chien⁷⁰⁷, et il ne serait pas exagéré de dire que les éleveurs ont le sentiment, en prenant des chiens de protection, d'introduire le loup dans leur bergerie⁷⁰⁸. D'où leur anxiété, l'été qui suit l'arrivée des patous : « Moi, de lâcher les chiens en liberté, j'étais vraiment pas tranquille. Comme y avait des plaintes, je les ai observés de très loin, avec les jumelles, pour voir leur comportement. Je me suis aperçu que le comportement des chiens était satisfaisant. Cette année, on est moins inquiet parce qu'on a vu que les chiens restaient au troupeau ». La loyauté des chiens de protection envers les brebis continue d'étonner les éleveurs longtemps encore après qu'ils les ont acquis : « C'est un peu surprenant de les voir rester comme ça avec les brebis » (un éleveur qui s'est procuré des patous après les attaques de l'automne 1997, juillet 1999). La force de cet attachement hétérodoxe leur inspire indéniablement une certaine admiration.

Les présentations sont aussi à faire entre les chiens de conduite et les chiens de protection.

Les seconds doivent tolérer les interventions virevoltantes des premiers autour du troupeau,

⁷⁰⁷ Les récits d'origine auxquels s'est intéressée Marlène Albert-Llorca notent qu'un chien est toujours capable de se comporter en loup : « D'une certaine manière donc, l'étiologie du loup, jusque dans la forme de la création dualiste, révèle moins une opposition de nature avec le chien qu'une proximité compromettante.

Les récits reflètent même une crainte enracinée dans les usages et les croyances : un chien peut s'ensauvager. Comme l'a souligné C. Fabre-Vassas, on se gardait bien de permettre aux chiens de chasse de manger les cadavres des loups pour éviter que cette chair sauvage ne les contaminât. Inversement, on prétend que les voleurs qui veulent faire taire les chiens de garde leur donnent du foie de loup : ce faisant, en effet, ils font basculer le chien vers son homologue sauvage ; au lieu d'accomplir sa mission de gardien, il se range du côté des loups qui s'introduisent dans l'espace domestique », (Albert-Llorca 1991), pp. 151-152.

⁷⁰⁸ C'est l'expression qu'emploie un spécialiste des chiens de protection : « Mais de moins pour les anciens, ici, les chiens, ça existait pas dans les troupeaux, c'est mettre le loup dans la bergerie, quoi. Introduire un chien et laisser un chien sans surveillance dans un troupeau, il est évident que le chien va vous bouffer le troupeau, quoi, ça, ça les faisait flipper pas mal ».

et les contacts initiaux entre ces chiens si différents peuvent être empreints de méfiance ou d'hostilité. Malgré tout, chez les éleveurs que j'ai rencontrés, les relations entre chiens de conduite et de protection ne semblent pas avoir soulevé de grosses difficultés ⁷⁰⁹ (beaucoup moins, en tout cas, que les relations entre chiens de protection et brebis) : « *Le premier jour, les chiens de travail ont pas pu entrer dans le troupeau. Faut faire la présentation entre les chiens, mais ça dure une journée, et puis ça y est* » (un éleveur).

Haute-Maurienne, mardi 20 juillet 1999 (cf. préambule)

Les patous ont l'air plutôt contents de voir la chienne de conduite ; elle aussi. Ils se flairent et leurs queues s'agitent. L'accès aux croquettes lui est cependant strictement interdit : elle se hasarde une fois à s'approcher, mais un grognement dissuasif d'un des patous, qui la domine de toute sa hauteur, l'arrête sur le champ ; elle se retranche prudemment derrière les jambes de son maître.

L'introduction des chiens de protection implique un grand nombre d'acteurs, animaux (les chiens de protection, les chiens de conduite, les brebis) et humains (les éleveurs, les spécialistes des chiens de protection, les touristes), et chacun d'eux doit apprendre à se comporter de manière contre-intuitive, et parfois subtile : les chiens de protection en s'identifiant à des brebis, tout en repoussant les loups et les chiens errants, mais pas les chiens des touristes (ni ces derniers, *a fortiori*) ; les brebis en « adoptant » des chiens ; les éleveurs en s'en remettant à des chiens ; les touristes en ne bronchant pas lorsqu'ils voient des molosses fondre sur eux, etc. Les systèmes mis au point dans d'autres pays, ou dans d'autres régions françaises, ne peuvent être purement et simplement transposés au contexte alpin. Celui-ci, en effet, présente au moins deux particularités : la fréquentation touristique y est intense, ce qui n'est pas le cas en Europe de l'Est, ni en Amérique du Nord, où la présence de chiens potentiellement agressifs ne soulève pas les mêmes difficultés. Par ailleurs, les troupeaux ovins des Alpes, contrairement à ceux des Pyrénées, sont très peu gardés. Il faut donc que chacun des nombreux acteurs en présence innove, ce qui signifie expérimenter, bricoler, et, souvent, se tromper.

⁷⁰⁹ Le problème n'est jamais mentionné dans les bilans qui ont été établis, que ce soit avec les patous ou avec les Maremme des Abruzzes.

Les spécialistes des chiens ont clairement conscience de toutes ces difficultés : *« J'essaie d'aller voir les éleveurs avant qu'ils prennent les chiens, leur dire : "voilà, un chien de protection, ça marche comme ça, c'est tel avantage, mais c'est aussi tel inconvénient ; vous allez être embêté avec les chasseurs, les voisins vont vous prendre la tête, des choses comme ça ; il va falloir prendre du temps pour s'en occuper ; il va peut-être vous manger les oreilles d'un ou deux agneaux. A la limite, je fais presque de l'anti-vente, parce que je pars du principe que si le gars est pas motivé, ça donne rarement de bons résultats »*. Néanmoins, il se pourrait que les chiens de protection intéressent des éleveurs précisément en raison de la difficulté de leur intégration dans le système domesticoire. Certains semblent y voir un défi à relever. L'un d'eux, dont l'Administration dit qu'il a bien su s'y prendre, et qui le sait, affirme fièrement : *« Il faut savoir travailler avec les animaux »*⁷¹⁰. De moyen qu'elle était d'abord, l'intégration des chiens de protection devient une fin en soi.

Les chiens de protection mettent en contact des éleveurs et des spécialistes des chiens. Plusieurs connaisseurs des chiens sont venus et continuent de venir en Savoie. Pascal Wick, auteur du document *« Le chien de protection sur troupeau ovin »*, s'est rendu en Maurienne peu après les premières attaques de 1997 : *« Aux alentours du 10 octobre [1997], j'ai trouvé tout ce carnage. J'ai tout de suite pris des chiens au mois de novembre. Je suis allé en chercher un dans la Drome. Pascal Wick m'a amené les deux autres »* (un éleveur). Il est revenu par la suite, conseillant les éleveurs, et leur prêtant des vidéocassettes sur l'emploi des chiens de protection. Il a également participé à la formation des aides-bergers embauchés en 1999, et est intervenu, ponctuellement, chez des éleveurs qui avaient essayé plusieurs échecs avec leurs chiens de protection : *« au printemps, lorsque le troupeau a été lâché en parc, les chiennes n'ont pu y être intégrées, revenant très régulièrement autour de la maison d'habitation. Quelque temps avant la montée en estive, le troupeau a été parqué sur des parcelles très éloignées de l'exploitation. Profitant de la présence de Pascal WICK, l'une des deux chiennes a été placée au sein du troupeau. Après quelques jours d'hésitation, cette dernière s'est petit à petit rapprochée des moutons »*⁷¹¹. Les échanges entre éleveurs ovins et spécialistes des chiens de protection, en règle

⁷¹⁰ L'éleveur revendique le mérite de l'intégration réussie des chiens dans le troupeau. De manière générale, bien que plusieurs acteurs soient impliqués, c'est à lui que sont imputées la réussite de l'entreprise, comme d'ailleurs son échec. Cela apparaît nettement, et à plusieurs reprises, dans le bilan des chiens de protection de race Maremme des Abruzzes.

⁷¹¹ Bilan des chiens de protection de race Maremme des Abruzzes depuis leur introduction en 1999.

générale, se déroulent bien ; leurs expériences des animaux, leurs langages, leurs préoccupations sont en partie communs. Or, si les spécialistes des chiens ne sont pas forcément des lycophiles, tous sont en revanche en relation avec des protecteurs des loups : « Pascal Wick, du côté de Die, c'est un garçon qui est consultant en développement agricole, qui est berger, et qui a fait une thèse sur les rapports entre les proies et les prédateurs. Comme il ne fait jamais rien comme tout le monde, il est allé garder un troupeau de 1500 bêtes au Montana, en zone périphérique du Parc National de Yellowstone. On a ours grizzli, ours noir, puma, lynx, coyote, et depuis trois ans, réintroduction du loup. Lui, il a des chiens de protection, il gère son troupeau, il est tout seul, il est tout le temps avec ses bêtes et il arrive à passer sa saison sans véritable galère ; simplement, ça demande un travail de berger sérieux. On peut pas se permettre de faire n'importe quoi, mais c'est possible » (un membre du GLF). Par l'intermédiaire des chiens de protection, des passerelles s'établissent ainsi entre les deux camps, et entre les réseaux qu'ils ont tissés. Il serait certes exagéré de qualifier le chien de protection d'ami commun. Certains, en effet, le rejettent, mettant en avant les risques d'accidents, critiquant son efficacité, ou son coût⁷¹². Il n'empêche que la mise en place des chiens de protection facilite bel et bien l'apparition de terrains d'entente entre des gens qui, jusque là, ne s'entendaient sur rien, si ce n'est sur les chiens errants et le sort à leur réserver. On note, pour la deuxième fois, que des accords et des liens sociaux se créent autour du chien qui, sous ses différentes formes, apparaît ainsi comme un animal susceptible de réconcilier des hommes qu'opposent radicalement les loups.

L'introduction des chiens de protection dans les troupeaux n'est pas la seule occasion d'expérimenter et d'innover. On ne sait pas davantage, et on sait même moins bien, comment éliminer des loups qui montrent pour les moutons une attirance particulière (loups «récidivistes») ou comment établir un zonage. Depuis juillet 2000, des interventions ponctuelles sur des loups sont autorisées. Un «protocole» d'intervention a été établi, qui fixe les conditions dans lesquelles un loup peut, sur décision du Préfet, être capturé ou abattu. Cependant, son caractère extrêmement normatif⁷¹³ (et donc arbitraire),

⁷¹² On estime qu'un chien de protection coûte 3 à 5.000 F par an (nourriture et frais vétérinaires).

⁷¹³ L'intervention peut être déclenchée dans les conditions suivantes : 3 attaques indemnisables, 18 animaux tués ou blessés, sur 3 semaines consécutives, lorsque des mesures de protection de troupeau existent et sont opérationnelles. Dans le cas contraire, les seuils sont augmentés (4 attaques indemnisables, 24 animaux tués ou blessés, sur 3 semaines consécutives). Les préfets des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie sont autorisés à faire capturer ou tuer un loup dans l'année.

qui lui donne, selon Véronique Campion-Vincent⁷¹⁷, des aspects « comiques », ainsi que l'unique mise en œuvre dont il a jusqu'à présent fait l'objet⁷¹⁸, montre bien ses insuffisances et les progrès qui restent à accomplir. La question du zonage est également épineuse. Comment établir un zonage, qui respecte à la fois les règles du débat démocratique, et les espèces que l'on entend protéger ? Protéger les troupeaux de la dent des prédateurs, intervenir de manière fine sur les populations de loups, permettre aux loups de s'installer dans certains territoires, mais pas dans d'autres : ce sont là des entreprises délicates, qui impliquent de nombreux êtres ayant chacun leurs exigences, et dont la réussite suppose d'oublier d'anciens savoir et savoir-faire et d'en inventer de nouveaux. Il faut, pour y parvenir, improviser, tâtonner, et il faut donc du temps. Un éleveur rencontré en Haute-Tinée (Mercantour) dit que plusieurs années se sont écoulées, et que plusieurs attaques ont été commises, avant qu'il ne trouve un système de gardiennage qui tienne compte de la force de travail disponible sur l'exploitation, des besoins des moutons, de la proximité du GR5 et de l'opiniâtreté des loups.

Conclusion : des mondes aux réseaux

L'arrivée des loups a considérablement bouleversé les relations entre les acteurs animaux et humains : des liens entre des gens qui faisaient partie d'un même monde se sont distendus, et parfois même rompus. Dans le même temps, de nouveaux liens se sont noués, y compris entre des personnes que leur appartenance à des mondes différents n'avait jusque là pas permis de se rencontrer véritablement. Des réseaux se sont constitués, dans lesquels circulent tout à la fois des informations, des rumeurs, des arguments, des textes (articles de presse, ouvrages de vulgarisation, publications scientifiques, textes de loi, tracts, etc.), et des chiens de protection.

Arrêtons-nous sur ce terme de réseau. Dans les deux premières parties de ce travail, j'ai essentiellement parlé de mondes, tandis que, dans cette troisième partie, je me suis davantage intéressée aux relations, évitées, nouées ou rompues, c'est-à-dire, en d'autres termes, aux réseaux. Pourquoi ce glissement des mondes aux réseaux?

⁷¹⁷ (Campion-Vincent 2000), p. 55.

⁷¹⁸ En décembre 2000, dans les Alpes-Maritimes. Il existe plusieurs relations de l'événement : on trouvera notamment la version de FNE dans *la Voie du Loup*, celle du GLP dans *La Gazette de la Meuse*, et le point de vue de l'Administration dans *L'Infoléop* n°8, p. 7.

Tant que je me penchais sur les relations de mes interlocuteurs aux chamois et aux bouquetins, il m'apparaissait clairement que les hommes construisent, par leur intermédiaire, des mondes. Ces mondes me semblaient avoir des frontières spatiales et temporelles bien délimitées : les oppositions sauvage/domestique et nature/artifice qui les charpentent étaient bien établies, et les identités, que les hommes prêtaient aux animaux, et à eux-mêmes, dans chacun de ces mondes, assez bien définies. Ces mondes, tels que, à nouveau, je pouvais les voir, n'étaient pas immuables, mais les changements qui les traversaient étaient relativement lents. Avec l'arrivée des loups, plus rien n'est clair. La légitimité des oppositions sauvage/domestique et nature/artifice est librement discutée. Les éleveurs, en nouant des liens avec des collègues d'autres régions alpines, et en exhumant les témoignages de lointains ancêtres, ou d'anciens textes de lois, élargissent considérablement les frontières temporelles et spatiales qui clôturaient le monde sauvage/domestique. Dans le même temps, les protecteurs des loups, s'ils continuent bien de raisonner à l'échelle européenne voire mondiale, se penchent aussi sur les contextes locaux et sur les spécificités des systèmes d'élevage alpins. Le problème posé par l'arrivée des loups se ramifie par ailleurs en une multitude de controverses que nul ne parvient à clore. Bref, les ordres, les identités et les certitudes antérieurs se dissolvent ; de nouveaux ordres, de nouvelles identités et de nouvelles certitudes ne sont pas (encore) constitués. Dans cette période d'ébullition, les mondes sauvage/domestique et nature/artifice sont de moins en moins visibles. Ce qui est de plus en plus visible, en revanche, ce sont des réseaux qui se créent, qui s'étendent, et qui évoluent avec une grande rapidité.

Bien sûr, il existe des rapports de filiation entre les mondes et les réseaux. Les réseaux ne naissent pas de rien ; ils trouvent leur origine dans la volonté des acteurs qui ont bâti les mondes de les perpétuer, et de conserver l'identité qu'ils y avaient acquise. Les acteurs cherchent et trouvent des appais, des alliances, et ce faisant, ils changent, et transforment les mondes qu'ils avaient édifiés. Il ne s'agit donc pas d'opposer mondes et réseaux : il existait évidemment des réseaux d'acteurs avant l'arrivée des loups, mais ils semblaient s'arrêter aux limites des mondes, et être à peu près stabilisés ; de même, les mondes ne cessent pas d'exister après l'arrivée des loups, mais ils sont tellement ébranlés qu'ils perdent la visibilité et le caractère de quasi évidence qu'ils avaient auparavant. En définitive, les mondes apparaîtraient plus nettement que les réseaux pendant la période relativement stable qui précède la crise, tandis que la situation serait inversée pendant la crise elle-même. Mais il serait impossible de saisir les uns sans les autres, de comprendre

pourquoi il y a une crise du loup sans s'intéresser à la période qui l'a précédée, de comprendre comment se constituaient les réseaux sans s'intéresser aux mondes dont ils sont issus.

L'analyse des mondes et celle des réseaux apparaissent bien, à l'issue de ce travail, comme complémentaires. L'étude des mondes qui ont préexisté à l'arrivée des loups a permis de mieux comprendre pourquoi il y a crise ; on voit plus clairement, en particulier, que si les gens défendent les loups, ou réclament leur élimination, c'est qu'il y va de leur monde, et de l'identité qu'ils s'y sont forgée. Leurs prises de position ne sont donc pas, ou du moins pas d'abord, des lubies, des modes, et ne sont pas non plus le résultat d'une pensée irrationnelle, obscurantiste, ou intéressée. Réciproquement, l'arrivée des loups jette sur les mondes appréhendés par le biais des chamois et des bouquetins, un éclairage nouveau. Chacun des deux mondes a su générer un réseau, et intéresser à la fois des élus, des journalistes, des scientifiques, des gestionnaires. Or, cela n'avait rien d'évident ; dans les parties précédentes, en effet, le monde sauvage/domestique était à plusieurs reprises apparu en position de faiblesse. L'arrivée des loups révèle une force qu'on ne lui soupçonnait pas. Il n'en reste pas moins que les réseaux que les deux mondes ont générés diffèrent sensiblement. Le réseau issu du monde nature/artifice est particulièrement étendu, des associations lycophiles existent dans la plupart des pays européens, et coopèrent ; les biologistes s'inscrivent dans des réseaux de recherche européens voire mondiaux ; l'Union Européenne a édicté des lois qui protègent les loups, et elle finance des programmes qui visent à faciliter l'installation et l'extension des loups. De leur côté, si les éleveurs ont bien réussi à intéresser nombre d'acteurs, y compris au niveau européen, ils apparaissent profondément divisés. L'arrivée des loups met en outre en évidence une lézarde à l'intérieur du monde sauvage/domestique: celle qui sépare les éleveurs des chasseurs.

Lois s'en faut, répétons-le, que tout soit négatif dans cette période tumultueuse, où les mondes, qui s'étaient jusque là évités, se rencontrent, s'affrontent, et où les ordres anciens sont ébranlés; le passage des mondes aux réseaux s'accompagne d'un formidable brassage d'idées, par conséquence d'une familiarisation avec les idées et les arguments de l'autre, et, en fin de compte, d'une meilleure interconnaissance. C'est une période d'échanges, donc de changements. Par ailleurs, la grande majorité de mes interlocuteurs appartenaient clairement au monde sauvage/domestique ou au monde nature/artifice, tandis que des acteurs circulent d'un réseau à l'autre : des gestionnaires ont affaire à la fois à des éleveurs et à des protecteurs, des chargés de mission ministérielle ou parlementaire ont rencontré

l'ensemble des protagonistes⁷⁰⁸, des chercheurs ont des partenaires chez les partisans des loups comme chez leurs opposants ; des aides-bergers sont des sympathisants des loups mais travaillent sur les alpages aux côtés des éleveurs ; les spécialistes des chiens de protection, et les chiens eux-mêmes, circulent, eux aussi, dans les deux réseaux.

Je voudrais enfin revenir sur les trois animaux qui sont au cœur de ce travail. Ce n'est pas un hasard s'il est question de chamois et bouquetins dans les parties où les mondes sont plus visibles que les réseaux, et de loups dans celle où les réseaux sont plus visibles que les mondes. Le chamois et le bouquetin, en effet, apparaissent d'abord comme des animaux « bons à penser » : à penser les différences entre les gens, — les profanes et les spécialistes, les gens d'ici et les gens d'ailleurs, les anciens et les modernes —, à penser aussi les différences entre les lieux. Ce sont, également, des animaux bons à raconter, à dire ce qu'on a été et ce qu'on est devenu. Il n'est donc pas surprenant que l'observateur tende à identifier des mondes lorsqu'il s'intéresse à de tels animaux : ses interlocuteurs élaborent des récits, qui couvrent une certaine étendue temporelle et spatiale ; ils catégorisent les gens, les lieux, les époques. Il en va tout autrement avec les loups, qui apparaissent avant tout comme des animaux bons à se disputer, à remettre en cause les liens que l'on avait avec d'autres, animaux et humains, et à en susciter de nouveaux. Bien sûr, ce ne sont là que des tendances ; chamois et bouquetins suscitent également des disputes, et le loup est aussi un animal bon à penser et à raconter. Mais, s'il s'agit de savoir ce qui l'emporte, chez ces trois animaux, les différences sont claires : les disputes autour des chamois et des bouquetins ne s'étendent pas ; elles ne sont pas suffisamment fortes pour défaire l'ordre établi. Lorsque les loups arrivent, c'est précisément l'ordre en train de se défaire, et les réseaux en train de se faire, qu'il nous est donné d'observer.

⁷⁰⁸ Cf. notamment la liste des personnes rencontrées par ceux qui, au cours des dernières années, ont été chargés de mission par le MATE, le MAP, ou conjointement par les deux ministères.